



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PROTOCOLE DÉPARTEMENTAL
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES
2025-2030**

TABLE DES MATIÈRES

Eléments de contexte.....	4
La violence conjugale.....	4
Au niveau national.....	4
Le plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027	4
Faciliter une sortie définitive des violences.....	7
Les centres de prise en charge des auteurs.....	8
Les données nationales.....	9
LES VIOLENCES CONJUGALES EN Côte-d'Or.....	10
Contexte départemental.....	10
Accueil et prise en charge des victimes en Côte-d'Or.....	11
Bilan du Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences conjugales 2021-2024.....	28
Bilan des actions de l'Etat en Côte-d'Or.....	29
Bilan des actions de la Justice.....	43
Bilan des actions des collectivités territoriales.....	51
Bilan des actions des organismes sociaux et établissements publics.....	72
Bilan des actions des personnes qualifiées.....	82
Bilan des actions des associations.....	87
Le Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences conjugales 2025-2030.....	99
La démarche.....	99
Les objectifs opérationnels.....	99
Mise à jour et évaluation.....	100
Fonctionnement du comité de Pilotage.....	100
L'intégration de l'expérimentation du Pack nouveau départ -PND.....	100
Diffusion du Protocole.....	102
Les engagements de l'Etat en Côte-d'Or.....	103
Direction régionale aux droits des femmes et à l'Egalité femmes –hommes – DRDFE – DDFE 21.....	104

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS).....	106
Direction Interdépartementale de la Police Nationale (DIPN 21).....	108
Groupeement Gendarmerie de la Côte-d'Or.....	110
Direction régionale des finances publiques.....	111
Les engagements de la Justice en Côte-d'Or.....	112
Tribunal judiciaire (TJ) – Siège et Parquet.....	113
Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).....	115
Les engagements des collectivités territoriales.....	117
Conseil Départemental de Côte-d'Or.....	118
Associations des maires de Côte-d'Or.....	121
Association des maires ruraux de France (AMRF -21).....	122
Dijon Métropole.....	123
UNION DEPARTEMENTALE DES CENTRES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (21) ..	124
Ville de Dijon et CCAS Dijon.....	125
Ville de CHENÔVE et CCAS de CHENÔVE.....	127
Ville de Longvic.....	128
Ville de Talant et CCAS de Talant.....	129
Ville de Quetigny.....	130
Les engagements des organismes sociaux et établissements publics.....	132
Agence Régionale de Santé (ARS).....	133
Caisse d'Allocations Familiales 21 (CAF).....	134
Caisse primaire d'assurance maladie de la Côte-d'Or (CPAM 21).....	135
Centre Hospitalier Universitaire de Dijon.....	136
France Travail – Direction territoriale de Côte-d'Or.....	138
Hospices civils de Beaune.....	139
Conseil de l'ordre des médecins de Côte-d'Or.....	142
Conseil de l'ordre des avocats.....	143
Les engagements des associations.....	144
Solidarité Femmes 21 (SF 21).....	145
Association Dijonnaise d'Entraide des Familles Ouvrières (ADEFO) et 115.....	147
Association Dijonnaise d'Entraide des Familles Ouvrières (ADEFO) –Service ALTHEA.....	150
Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles 21 (CIDFF 21).....	153
France Victimes 21.....	154
Solidarite Dignité Accompagnements Travail (SDAT).....	155
SEDAP.....	157

SIGNATAIRES DU PROTOCOLE.....Erreur ! Signet non défini.

ELÉMENTS DE CONTEXTE

Les violences faites aux femmes s'exercent aussi bien au sein du foyer que dans la rue ou l'univers professionnel. Elles prennent toutes les formes : violences physiques, violences psychologiques, violences économiques, agressions sexuelles, mutilations sexuelles, mariages forcés, prostitution, esclavage domestique. Le présent Protocole Départemental a vocation à prévenir et lutter contre les violences conjugales et viendra s'ajouter aux autres dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes.

LA VIOLENCE CONJUGALE

Les violences au sein du couple sont la manifestation d'un rapport de domination que l'auteur instaure sur la victime et qui se traduit par des agressions physiques, psychologiques, verbales, sexuelles, économiques, administratives et par des cyberviolences. Ces agressions sont souvent récurrentes et cumulées. Elles s'intensifient avec le temps, pouvant aller jusqu'au féminicide. Les violences au sein du couple diffèrent des disputes ou conflits conjugaux dans lesquels deux points de vue s'opposent dans un rapport d'égalité. Les violences peuvent exister quelle que soit la configuration conjugale (couples cohabitants ou non, mariés ou non, petits-amis et petites-amies, relations épisodiques, couples hétérosexuels, gays ou lesbiens, etc.), pendant la relation, au moment de la rupture ou après la fin de cette relation.¹

AU NIVEAU NATIONAL

LE PLAN INTERMINISTÉRIEL POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2023-2027

Le Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027 présenté par la Première Ministre et par la Ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes le 8 mars 2023, se décline en 160 mesures réparties en quatre axes prioritaires, qui orientent l'action des ministères sur les prochaines années. **La lutte contre les violences faites aux femmes** en est le premier pilier, dans la continuité du Grenelle de lutte contre les violences conjugales.

¹ Définition issue de la Lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes – MIPROF – Secrétariat en charge de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations - novembre 2024

Le Grenelle des violences conjugales, qui s'est tenu du 3 septembre au 25 novembre 2019, a permis de renforcer et d'amplifier les actions de prévention et de lutte contre les violences au sein du couple et les féminicides.

Cinq ans plus tard, des mesures emblématiques et structurantes ont été réalisées :

- **le 3919, numéro d'écoute porté par la Association Solidarité femmes (SF 21) est désormais accessible 24h/24, 7j/7.** Depuis 2021, la plateforme téléphonique est accessible aux personnes en situation de handicap (sourdes, malentendantes, aphasiques) et allophones (+ de 200 langues) ;
- **le dépôt de plainte est possible dans 542 établissements** de santé, dont 61 prévoient le recueil de preuves sans plainte ;
- **3 103 ordonnances de protection** ont été délivrées entre janvier et septembre 2024 (entre 2019 et 2023, le nombre d'ordonnances de protection délivrées a augmenté de 187 %) ;
- au 3 janvier 2025, **6 261 Téléphones Grave Danger (TGD) sont déployés sur le territoire, dont 5 066 affectés à une victime** (entre 2020 et 2023, le nombre de TGD déployés a augmenté de 483 %) ;
- au 8 janvier 2025, **817 bracelets anti-rapprochement étaient actifs** ;
- au 31 décembre 2024, 11 172 places d'hébergement sont dédiées aux femmes victimes de violence.

Un arsenal législatif élargi et renforcé permet de lutter plus efficacement contre les violences faites aux femmes, notamment au sein du couple.

La loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite « loi ELAN » du 23 novembre 2018 a facilité la mise à l'abri des femmes victimes de violences conjugales en faisant cesser la solidarité entre les locataires.

La loi du 28 décembre 2019 visant à agir contre les violences au sein de la famille a permis la création du dispositif du bracelet anti-rapprochement et a accéléré la procédure d'obtention de l'ordonnance de protection à six jours.

La loi du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales a renforcé de façon significative la protection des victimes en autorisant la levée du secret médical lorsque les violences mettent la vie de la victime en danger immédiat. Le « suicide forcé » est entré dans le Code pénal, reconnu comme circonstance aggravante du délit de harcèlement moral au sein du couple.

La loi du 28 février 2023 a créé une aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales sous la forme d'une aide non remboursable ou d'un prêt sans intérêt. Cette aide permet aux victimes qui quittent le foyer conjugal de faire face aux dépenses immédiates en attendant de trouver une solution durable.

La loi du 18 mars 2024 visant à mieux protéger et accompagner les enfants victimes et co-victimes de violences intrafamiliales prévoit :

- le retrait total de l'autorité parentale par les juridictions en cas de condamnation pour agression sexuelle ou viol incestueux ou autre crime sur son enfant, et en cas de crime commis sur l'autre parent ;
- la suspension automatique de l'exercice de l'autorité parentale, des droits de visite et d'hébergement au parent poursuivi ou mis en examen pour agression sexuelle ou viol incestueux ou pour tout autre crime commis sur son enfant ;
- la délégation forcée de l'exercice de l'autorité parentale en cas de poursuite, de mise en examen ou de condamnation pour crime ou agression sexuelle incestueuse commis sur son enfant par un parent s'il est seul titulaire de l'exercice de l'autorité parentale ;
- la suspension des droits de visite et d'hébergement des parents sous contrôle judiciaire pour violences intrafamiliales.

La loi du 13 juin 2024 renforce l'ordonnance de protection et crée l'ordonnance provisoire de protection immédiate, à la suite du rapport parlementaire « Plan rouge VIF - Améliorer le traitement judiciaire des violences intrafamiliales ». Cette loi prévoit notamment de :

- porter à 12 mois la durée initiale des mesures prononcées ;
- masquer l'adresse de la victime sur les listes électorales ;
- permettre au juge de délivrer sous 24 heures une ordonnance provisoire de protection immédiate, en cas de danger grave et imminent. Il peut aussi prononcer plusieurs mesures contre l'auteur présumé des violences : interdiction d'entrer en contact avec la ou les victimes, interdiction de paraître dans certains lieux (domicile, lieu de travail de la victime...) , suspension du droit de visite et d'hébergement , interdiction de détenir une arme et obligation de la remettre aux forces de l'ordre.

FACILITER UNE SORTIE DÉFINITIVE DES VIOLENCES

En moyenne, les victimes de violences au sein du couple feraient 7 allers-retours avant de quitter définitivement leur conjoint violent. La crainte de ne pas disposer de ressources suffisantes, les multiples démarches à entreprendre pour bénéficier d'aides auprès de divers acteurs, les délais d'attente conjugués aux impacts des violences constituent de réels freins à une séparation pérenne avec l'auteur de violences conjugales.

Le Pack Nouveau Départ (PND) est un dispositif expérimental qui a pour objectif de lever ces obstacles, par l'organisation d'une prise en charge rapide et coordonnée des victimes, avec un accompagnement personnalisé à même de répondre à l'ensemble de leurs besoins (ouverture accélérée de droits sociaux, accès au logement, prise en charge sanitaire ou soutien psychologique, réinsertion sociale et professionnelle...).

Il offre à ces personnes une **activation rapide des droits** et dispositifs auxquels elles sont éligibles et leur permet d'accéder à un **parcours d'accompagnement mieux coordonné**. Il s'appuie sur un large réseau de **tiers détecteurs** (Police, Gendarmerie, associations, justice, hôpitaux etc.), un **acteur coordinateur** (CAF ou Conseil Départemental) et **l'engagement d'un réseau de structures référentes partenaires** (Préfecture, collectivités locales, France travail, associations, CPAM, etc) qui assurent un accompagnement dans des délais optimisés, permettant ainsi à la victime et à ses enfants de retrouver plus rapidement autonomie et sécurité.

Le PND s'adresse à toutes personnes se déclarant victimes de violences conjugales manifestant un souhait d'engager des démarches pour quitter son conjoint violent. L'entrée dans le PND n'est pas conditionnée à un dépôt de plainte. En cas de danger ou de besoin de mise à l'abri imminent, le PND ne se substitue pas aux dispositifs d'urgence existants.

Présenté par le Président de la République lors de son déplacement en Côte-d'Or à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes en novembre 2022, le dispositif est en expérimentation dans le Val-d'Oise, La Réunion, le Lot-et-Garonne, les Bouches-du-Rhône et la Côte-d'Or.

Créée par la loi n° 2023-140 du 28 février 2023, **l'aide universelle d'urgence** permet de soutenir financièrement les victimes de violences conjugales afin qu'elles puissent se mettre à l'abri et faire face à leurs dépenses immédiates. Versée en une seule fois dans un délai de trois à cinq jours, elle prend la forme d'une aide non remboursable ou d'un prêt sans intérêt selon la situation financière et sociale de la personne, ainsi que le nombre d'enfants à sa charge. Plus de 38 000 personnes ont bénéficié de cette aide entre décembre 2023 et décembre 2024.

LES CENTRES DE PRISE EN CHARGE DES AUTEURS

Face à la gravité et à l'ampleur du phénomène des violences au sein du couple, la prévention constitue un enjeu essentiel des politiques publiques sociales, judiciaires et sanitaires. À l'issue du Grenelle des violences conjugales, le Gouvernement a annoncé la **création de Centres de Prise en Charge des Auteurs (CPCA) afin de favoriser la prévention du passage à l'acte et de la récidive**.

Aujourd'hui, **30 centres proposent une prise en charge globale et pluridisciplinaire des auteurs de violences conjugales**, qu'ils soient volontaires ou placés sous-main de justice. Les CPCA ont développé une offre de service comprenant :

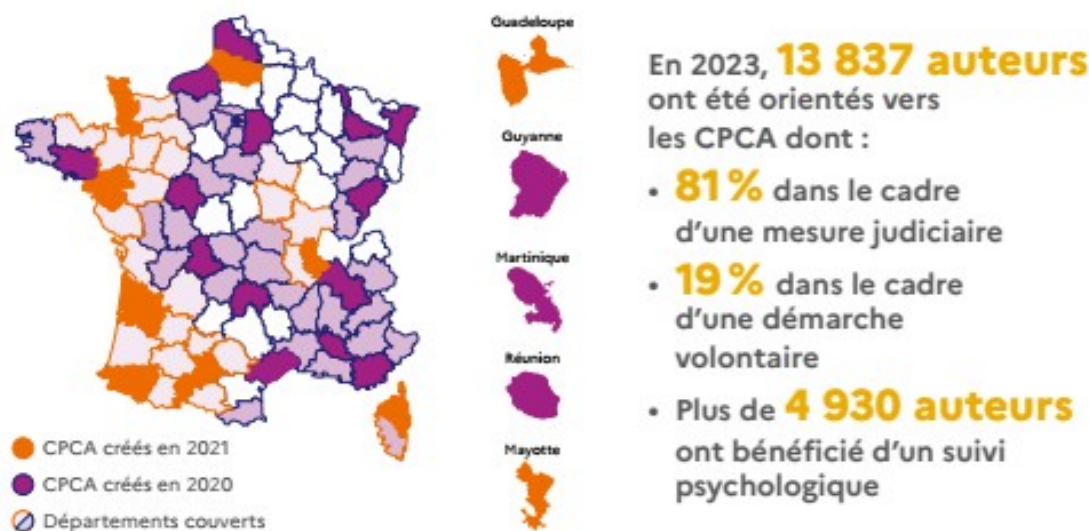
- un module dit « socle », correspondant à des actions de responsabilisation de l'auteur, tels que des stages de responsabilisation et des groupes de parole,
- deux modules complémentaires, **proposés selon les besoins de l'auteur** : un accompagnement psychothérapeutique et médico-social incluant un suivi psychologique et en addictologie si besoin et un accompagnement socio-professionnel visant notamment l'accès aux droits et l'insertion professionnelle.

Certains CPCA ont développé des modules supplémentaires ou spécifiques, tels qu'un accompagnement à la parentalité, à l'hébergement, un suivi social renforcé...

Depuis leur création, les CPCA ont pris en charge 44 830 auteurs dont 19 720 auteurs 2023. 13 % d'entre eux sont venus dans le cadre d'une démarche volontaire.

Nombre et types d'accompagnement des auteurs de violences conjugales pris en charge par les CPCA

30 CPCA sont répartis sur l'ensemble du territoire, dont 5 en Outre-Mer



85 % des départements hexagonaux sont couverts par un CPCA

* À l'issue du Grenelle des violences conjugales, le Gouvernement a annoncé la création de centres de prise en charge des auteurs (CPCA) afin de favoriser la prévention du passage à l'acte et de la récidive. Ces centres proposent aux auteurs de violences conjugales un accompagnement psychothérapeutique et médical qui pourra être assorti d'un accompagnement socio-professionnel visant notamment à l'insertion dans l'emploi. 30 centres ont été ouverts entre 2020 et 2021 sur l'ensemble du territoire.

Champ : France (Hexagone et DROM), personnes âgées de 18 ans et plus.
Source : données déclaratives des CPCA.

LES DONNÉES NATIONALES

Nombre de morts violentes au sein du couple en 2023



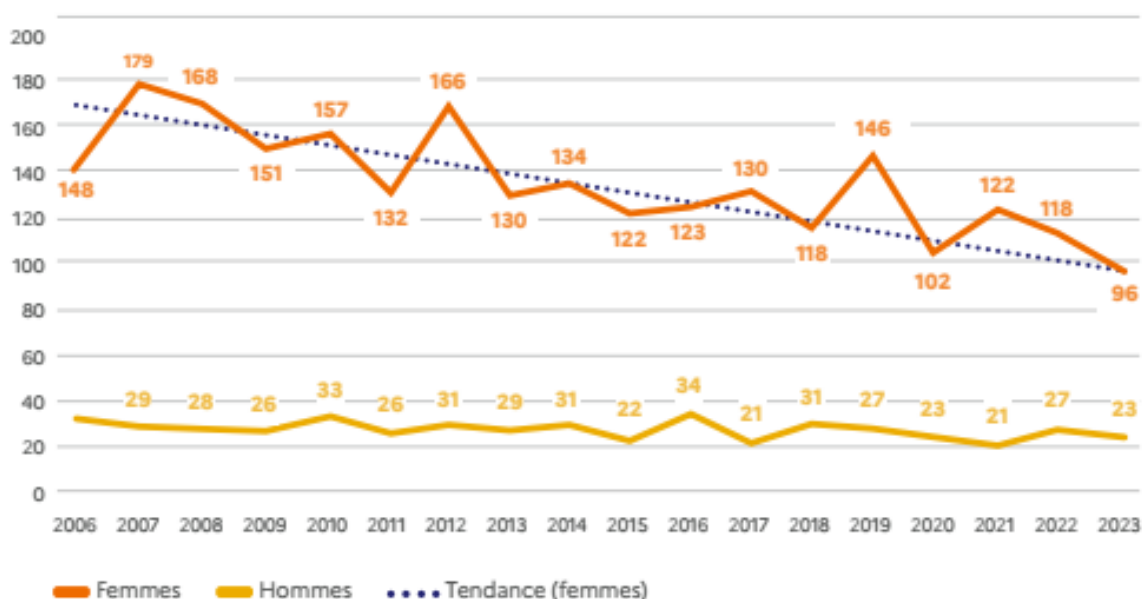
Nombre de personnes mises en cause pour violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2023



Champ : France, personnes physiques âgées de 15 ans ou plus.

Source : Ssmi, « Insécurité et délinquance en 2023 : bilan statistique et atlas départemental », juillet 2024. Données Ssmi, base statistique des mis en cause pour des infractions élucidées par la police et la gendarmerie en 2023.

Évolution du nombre de personnes tuées par leur partenaire ou ex-partenaire de 2006 à 2023



Source : Délégation aux victimes des directions générales de la police nationale et de la gendarmerie nationale, « Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple en 2023 », décembre 2024.

LES VIOLENCES CONJUGALES EN CÔTE-D'OR

CONTEXTE DÉPARTEMENTAL

Pour agir contre les violences il est nécessaire de **pouvoir s'appuyer sur un réseau coordonné de professionnels impliqués dans la prise en charge des victimes et des auteurs de violences conjugales**. On peut distinguer trois grands pôles d'intervention : le pôle associatif (accompagnement de la personne), le pôle Justice-Police (accompagnement et aide à la victime dans le cadre de la procédure judiciaire, suivi des auteurs) et le pôle acteurs de droit commun (social, logement, santé, emploi, enfance...).

La dynamique partenariale instaurée en Côte-d'Or a été renforcée par l'engagement de 26 signataires dans le cadre de la signature le 8 mars 2019 du premier Protocole Départemental de Prévention et de Lutte contre les Violences Conjugales.

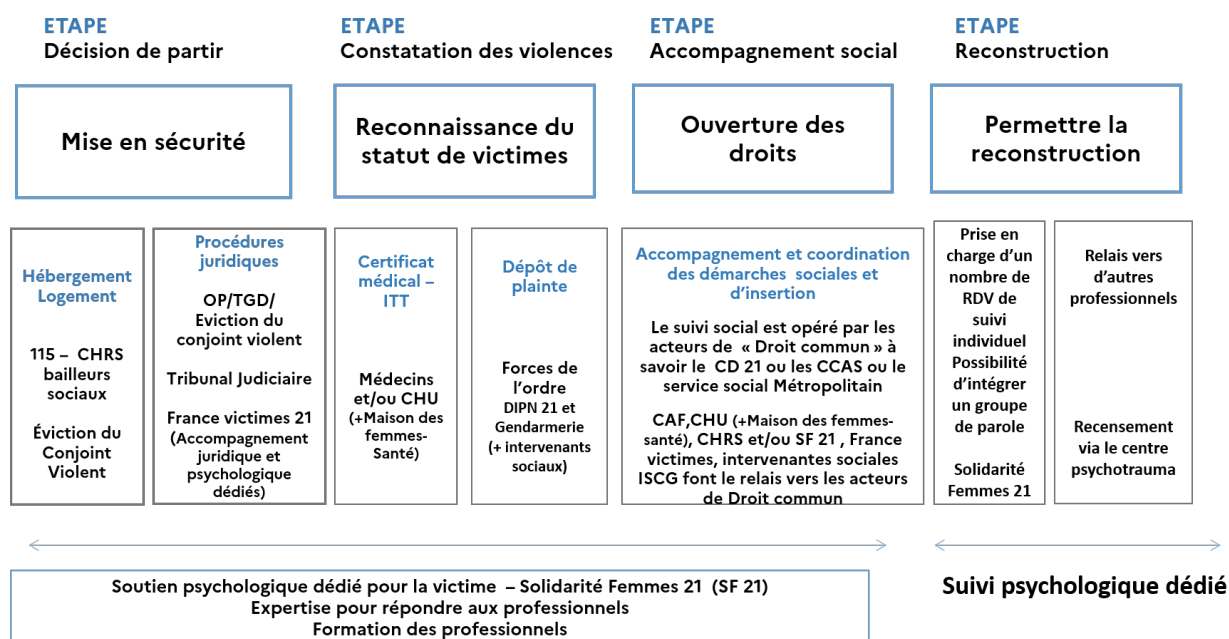
Le protocole fixe les engagements des acteurs publics et privés dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les violences conjugales dans les champs suivants :

- le renforcement des réseaux de partenaires,
- la formation des professionnels et de tous les acteurs de terrain signataires de ce protocole,
- les actions d'information et de sensibilisation,
- le développement des actions de prévention et des mesures d'accompagnement des femmes victimes de violences,
- la prise en charge et l'accompagnement des auteurs de violences.

Les actions développées à ce titre visent non seulement à dénoncer les violences exercées contre les femmes, à les prévenir, à garantir à celles qui en sont victimes l'aide, l'écoute et l'accompagnement que nécessitent leur détresse, en assurant leur sécurité par le suivi et la prise en charge des auteurs, ainsi que la sauvegarde de leurs intérêts et, le cas échéant, ceux de leurs enfants.

ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE DES VICTIMES EN CÔTE-D'OR

Parcours de la victime de violences conjugales – département 21



▪ Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or

Chef de file de l'action sociale sur le territoire, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or développe depuis plusieurs années une politique volontariste dans le domaine de l'action sociale qui se traduit notamment par le déploiement de ses services sociaux au plus près des Côte-d'Oriennes et des Côte-d'Oriens.

Ainsi, 25 Espaces Solidarités Côte-d'Or regroupés en 5 Agences Solidarités Côte-d'Or (ASCO) maillent le département pour offrir à ses habitants une prise en charge de proximité, l'accès pour tous aux mêmes droits ainsi qu'une égalité de traitement de leurs situations.

Les travailleurs médico-sociaux inscrivent leurs interventions dans le cadre d'un accompagnement global et transversal. Pour ce faire, ils appuient leurs interventions sur un ensemble de dispositifs visant au soutien financier ou à la mise en place de mesures d'accompagnement pour les publics qu'ils accompagnent : Allocations Mensuelles Temporaires, secours d'urgence, Fonds de Solidarité pour le Logement, Fonds d'Aide aux Jeunes, Aide Educative et Budgétaire, Accompagnement Social Lié au Logement, Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé, Accompagnement au Retour à l'Emploi. Les conditions d'intervention et de mise en œuvre de ces dispositifs sont fixées par l'Assemblée Départementale et inscrites dans le règlement départemental d'aide sociale ou dans un règlement ad hoc.

Le Département mobilise ainsi ses professionnels du champ médico-social pour accueillir, informer et orienter toute personne qu'elle soit victime ou auteur de violence faites aux femmes.

Afin de renforcer son action, le Département s'est doté, depuis novembre 2023, d'un Observatoire des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales dont l'un des objectifs est de réaliser un état des lieux et un diagnostic partagé de ces phénomènes en Côte-d'Or. En outre, le Département a déployé un réseau de travailleurs sociaux référents Violences intrafamiliales qui ont notamment pour mission d'assurer le rôle d'interface entre les Forces de l'Ordre et les professionnels des ASCO et d'être des personnes ressources sur leur territoire d'intervention en matière de prise en charge et d'accompagnement des victimes.

L'accompagnement des victimes de violences conjugales nécessitant une réponse la plus adaptée possible, le Département agit avec ses partenaires dans le respect des compétences et champ d'intervention de chacun. Toutefois l'accueil de ces personnes nécessitant une réponse et une prise en charge en urgence, il est convenu que c'est la collectivité ou l'association à qui s'adresse la victime qui assurera la réponse aux besoins exprimés.

■ **Le référent violences conjugales**

La stratégie nationale de prévention de la délinquance a instauré en 2008 le dispositif de référent pour les femmes victimes de violences au sein du couple. En Côte-d'Or le dispositif « référent violences conjugales » est porté par l'Association Solidarité femmes 21 (SF21) dont la finalité est de lutter contre les violences faites aux femmes, et plus particulièrement contre les violences conjugales.

L'Association SF 21 a pour missions :

- d'accompagner les femmes victimes de violences conjugales dans le cadre de leur parcours afin de les écouter, les informer et les orienter. Apporter un soutien psychologique dédié permettant à la victime de s'inscrire dans une démarche de mise en sécurité et/ou de prise de décision et de pouvoir se reconstruire ;
- d'assurer un accueil de jour destiné à accueillir, écouter, informer et orienter les femmes victimes de violences au sein du couple, dans un cadre sécurisé et sécurisant. Cet accueil constitue un temps d'écoute et d'évaluation de premier niveau de l'exposition au danger et des besoins de la personne. Il permet de définir avec les femmes l'orientation et l'accompagnement adaptés ;
- d'assurer des permanences ouvertes aux victimes (accueillir, écouter, informer et orienter les femmes victimes de violences au sein du couple) et aux professionnels sur le territoire du département de la Côte-d'Or. Cette mission sera susceptible d'évoluer en fonction des besoins des territoires et des ressources de l'association ;
- de proposer et animer des formations à destination de l'ensemble des partenaires sur la problématique « violences conjugales » afin de permettre une prise en charge des femmes victimes de violences sur l'ensemble du département ;
- de proposer et animer des actions de sensibilisation pour favoriser l'égalité femmes-hommes, lutter contre le sexisme et les violences faites aux femmes et s'inscrivant dans une dynamique partenariale ;
- d'héberger les femmes victimes de violence : SF 21 dispose de 7 logements (15 places). Ces logements sont mis à disposition par l'ADEFO, moyennant paiement du solde des loyers en différentiel de l'Allocation Logement Temporaire (ALT) perçue par l'ADEFO. En outre, SF 21 a développé des partenariats avec les partenaires locaux afin de développer l'offre d'hébergement sur les territoires ruraux, permettant ainsi d'apporter des réponses au plus près des besoins des victimes qui peuvent ainsi continuer, lorsque cela est possible, à vivre sur leur territoire évitant la perte de repère pour elles et leurs enfants.

▪ Les postes de travailleurs sociaux en Gendarmerie et Police :

Le poste d'intervenant social en zone Police a été créé en 2000 dans le cadre de la convention partenariale État/Conseil Départemental/CCAS/Services de Police.

L'intervenant social est placé sous l'autorité hiérarchique du CCAS de Dijon qui assure également la gestion administrative. Le coût de ce poste est assuré à parts égales entre le CCAS de Dijon et le Conseil Départemental.

Depuis aout 2023, un second poste d'intervenant social a été créé au sein du commissariat de Police de Dijon, poste porté également par le CCAS Dijon avec un financement partagé entre le CCAS et l'État.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les missions d'intervenant social en Gendarmerie sont assurées par un travailleur social du Département mis à disposition du Groupement de Gendarmerie de Côte-d'Or. Cette organisation fait l'objet d'une convention conclue entre le Département, l'État et la Gendarmerie qui précise les conditions de mise à disposition de l'intervenant social et ainsi que ses missions. En outre, dans l'objectif d'assurer une réponse continue aux besoins de victimes de violences, une suppléance de l'intervenant social en Gendarmerie sera mise en place en fin d'année 2025 via l'affectation d'un second agent départemental à cette mission en l'absence de l'ISG titulaire, dans la limite d'un temps de travail dédié.

Avant le 1^{er} janvier 2021, le poste d'intervenant social en Gendarmerie faisait l'objet, depuis 2003, d'une convention de partenariat entre le Département, l'État, la Gendarmerie et la MSA. Le coût de ce poste était assuré dans son intégralité par le Département.

Les missions des travailleurs sociaux Police et Gendarmerie sont déclinés selon trois axes essentiels :

- accueil des victimes et/ou des personnes en situation de détresse sociale repérées lors d'une intervention de Police/Gendarmerie,
- orientation et conseil,
- relais entre les instances de Gendarmerie, judiciaires et sociales,

Dans le cadre des violences conjugales et violences intrafamiliales, il s'agit de mobiliser le réseau des acteurs de l'aide aux victimes, ceux de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes et violences intrafamiliales pour permettre la prise en charge globale des situations.

▪ Le logement d'urgence et la mise en sécurité

Les femmes victimes de violences conjugales sont prises en charge via le 115. Depuis 2020, elles ne sont plus prises en charge à l'hôtel sauf en « appart 'hôtel » le temps de pouvoir trouver un autre support d'hébergement. C'est un des engagements pris dans le cadre du Grenelle des violences conjugales et travaillé par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) en lien avec la Déléguée Départementale aux Droits des Femmes.

Les places pour les femmes victimes de violences et leurs enfants ont fait l'objet d'une attention particulière sur l'aspect qualitatif avec un renforcement de la sécurité. A ce jour :

- 75 places en premier accueil sont possibles sur des hébergements sécurisés :
 - 15 places au foyer Blanqui à Dijon,
 - 8 places en Résidence Sociale Adoma à Dijon,
 - 19 places en Résidence Sociale Abrioux à Dijon,
 - 8 places en logement temporaire en Résidence Adoma et Abrioux Dijon,
 - 3 places en lien avec le CCAS de Chenôve,
 - 15 places en diffus en logement temporaire sur le Sud-Côte-d'Or,
 - 3 places en diffus en logement temporaire sur la Haute-Côte-d'Or,

- 4 places en diffus en logement temporaire sur le Val de Saône.
- 15 places en insertion :
 - Résidence en lien avec SF 21.

Ces places sont sanctuarisées, cela signifie que l'État les réserve aux femmes victimes de violences et qu'elles doivent rester disponibles.

Les documents de planification, comme le Plan Départemental d'Actions en faveur du Logement et de l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et son annexe qui constitue le schéma de la domiciliation, intègrent le besoin d'accueil en urgence et d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales, accompagnées ou non d'enfants qui sont priorisées pour l'accès à un logement social.

En cas d'urgence, le réseau DDETS-Conseil Départemental-CCAS-Police sollicite régulièrement les bailleurs sociaux lorsqu'il s'agit de trouver un logement pour les victimes de violences conjugales encore sous la menace, afin d'accélérer leur relogement pour les mettre à l'abri.

Convention Taxi et Transport des victimes de violence

Si des places d'hébergement existent, le transport pour y accéder peut-être complexe. Afin d'y remédier et grâce au Conseil Départemental et à l'Etat via la Délégation Départementale aux Droits des Femmes (DDDFE), une convention avec une société de Taxi sensibilisée à la question des violences a été signée en lien avec le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)-115 permettant sur les plages horaires précédemment citées un transport adapté.

À cette particularité (nuit, week-end, jour férié) vient s'associer la problématique du transport des personnes victimes de violence vivant en zone rurale devant se rendre à des rendez-vous essentiels liés aux démarches relatives au contexte de violence (rendez-vous au CHU Institut Médico-judiciaire, associations, Tribunal Judiciaire, ...) et pour qui la mobilité est complexe.

- **Le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation – SIAO – porté par l'Association ADEFO, priorise les appels et l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences**

Dans le champ de l'accès au logement, les femmes victimes de violences conjugales sont également prioritaires au titre du contingent préfectoral. Tous les ménages (quelle que soit leur situation administrative) confrontés à un contexte de violences conjugales et ou familiales peuvent solliciter le 115 et se verront alors proposer une solution d'hébergement et ce sur l'ensemble du département. Les équipes œuvrant à l'hébergement d'urgence évaluent et relaient ces situations afin qu'une solution adaptée soit trouvée.

Sur l'agglomération dijonnaise, le Service hébergement d'urgence pour les familles de l'ADEFO en lien avec le 115 est organisé pour accueillir (24h sur 24h), héberger et accompagner tout ménage (personne seule ou femme avec enfant(s)) victime de violence. Une convention avec l'Association SF 21 permet à ce service de bénéficier de temps réguliers de permanence de psychologues cliniciennes accessibles aux victimes et de temps d'échanges cliniques et organisationnels autour des situations. L'ADEFO et plus particulièrement le Service hébergement d'urgence pour les familles gèrent sur l'agglomération un collectif d'hébergement sécurisé composé de 13 logements. Un collectif du même type est organisé en direction des victimes en situation irrégulière.

Dijon et agglomération : En 2024, 150 ménages hébergés soit 305 personnes.

Sur le territoire de la Haute-Côte-d'Or (HCO), le service hébergement d'urgence/veille sociale de l'équipe ADEFO HCO fonctionne à l'identique de celui de l'agglomération dijonnaise et s'appuie également sur les permanences de SF 21 de ce territoire pour étayer l'accompagnement proposé.

Secteur Haute-Côte-d'Or : En 2024, 8 ménages hébergés soit 14 personnes.

Sur le territoire du Val-de-Saône et Val-de-Tille, l'Association ADEFO gère des places d'hébergement d'urgence et en lien avec le 115 et les partenaires locaux (permanence SF 21 mensuelle, notamment) assure un accueil et un hébergement des ménages victimes de violence.

Secteur Val-de-Saône/Val-de-Tille : En 2020, 12 ménages hébergés soit 23 personnes.

Sur le territoire du Sud-Côte-d'Or (SCO), l'équipe de la SDAT SCO et celle de l'Association HA.B.I.TER. (en place depuis 2018) gèrent des places d'hébergement d'urgence et, comme les autres opérateurs, travaillent avec le 115, le SIAO et SF 21.

Secteur Sud-Côte-d'Or : En 2020, 18 ménages hébergés soit 27 personnes.

TOTAL : 188 ménages pour 369 personnes ont été hébergées en hébergement d'urgence (HU). La file active est de 66 ménages soit 124 personnes alors que 90 places dédiées sont financées.

Les commissions SIAO installées sur l'ensemble du département permettent une étude partagée de chaque situation et la mise en place d'un parcours logement/hébergement à moyen/long terme adapté répondant aux besoins évalués. En fonction de la gravité de chaque situation et de la dangerosité pouvant y être associée, des hébergements d'urgence peuvent se décliner hors des territoires d'où émane la demande (hors département aussi).

■ **L'aide aux victimes France Victimes 21**

France Victimes 21 est une association d'aide aux victimes composée de juristes, d'un travailleur social et d'un psychologue. L'association accueille, écoute, informe et offre un soutien juridique comme psychologique aux victimes. Les services de l'association se font avec ou sans rendez-vous, gratuitement et confidentiellement. L'association est en lien avec les partenaires pour mener des sensibilisations et un travail en concertation.

L'association assure également la gestion en lien et sous l'autorité du Parquet du dispositif Téléphone Grave Danger (TGD) et du Bracelet Anti Rapprochement (BAR) pour ce qui concerne les victimes. L'Association France Victimes 21 est ainsi chargée de recevoir et de centraliser les situations qui lui sont signalées par les professionnels du département (intervenants sociaux en commissariats et unités de Gendarmerie, services sociaux, professionnels de santé, associations, ...) confrontés à une situation de grave danger. L'association analyse les situations qui lui sont signalées notamment sur la base de critères prédéfinis. À cet effet, elle recueille tous éléments utiles auprès du bénéficiaire et des professionnels (notamment les autorités judiciaires, le service pénitentiaire d'insertion et de probation, les forces de l'ordre, les services sociaux, les associations, les collectivités territoriales...). Le procureur de la République décide de l'attribution du TGD en se fondant notamment sur les éléments de situation fournis par l'association.

■ **L'accès aux droits**

Les CIDFF ont pour mission de favoriser l'autonomie de la femme et de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. L'équipe du CIDFF 21 est composée de juristes professionnelles qui reçoivent sur rendez-vous. Le public, et en priorité les femmes, pourront ainsi bénéficier d'informations en droit de la famille et des personnes (séparation, divorce, pension alimentaire, ...), en droit du travail et en

droit des étrangers. Les entretiens sont gratuits et confidentiels. 19 lieux de permanence sont proposés sur l'ensemble du territoire de la Côte-d'Or.

Depuis le 1^{er} juillet 2024, le CIDFF 21 porte un service dédié aux victimes de violences sexuelles, le Centre AVIV.

▪ **La prise en charge des victimes en situation de handicap ou en perte d'autonomie**

Les femmes en situation de handicap subissent les mêmes violences que les autres femmes, toutefois la vulnérabilité et la dépendance induites par une situation de handicap peuvent amplifier ces violences ou être à l'origine d'actes spécifiques de violences.

Selon une étude de la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) de juillet 2020, les violences perpétrées sur des femmes porteuses de handicap(s) sont très fréquents. 9 % des femmes handicapées sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles dans le ménage ou en dehors contre 5,8 % pour les femmes sans handicap. De même, les femmes handicapées sont deux fois plus nombreuses à avoir subi des violences sexuelles (4 % pour les femmes porteuses de handicap(s) contre 1,7 % pour les femmes sans handicap).

La Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) met à disposition des professionnels en lien avec des femmes en situation de handicap un guide de formation intitulé « repérer les violences, accompagner, prendre en charge, orienter la victime en situation de handicap »².

Dans le cadre du présent protocole une attention particulière sera faite aux victimes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

² <https://arretonslesviolences.gouv.fr/je-suis-professionnel/femmes-en-situation-de-handicap>

ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE DES VICTIMES EN CÔTE-D'OR : LE CADRE DU PACK NOUVEAU DÉPART (PND)

Le dispositif PND qui a vocation à permettre l'activation et l'accélération de l'ouverture des droits sociaux des victimes de violences conjugales, a été annoncé par la Première ministre en septembre 2022, puis présenté par le Président de la République lors de son déplacement en Côte-d'Or le 25 novembre 2022, Journée Internationale de Lutte contre les Violences faites aux Femmes.

A la suite de l'installation du Comité de pilotage national du PND le 23 novembre 2023, par la Ministre chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, **la Côte-d'Or a été retenue à l'échelle nationale pour tester ce dispositif. L'Etat et le Conseil Départemental co-pilotent cette expérimentation dont les travaux ont débuté en 2024. Sur les 5 premiers territoires expérimentateurs, la Côte-d'Or est le seul territoire où ce dispositif repose sur ce co-pilotage et où le rôle de tiers coordinateur est assuré par le Département.**

Un **comité technique** dédié, composé de la Préfecture de Côte-d'Or, du Conseil Départemental et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or (CAF 21), se mobilise depuis fin 2023 afin de piloter cette expérimentation. Ainsi, le comité technique a recensé l'engagement des structures dans cette expérimentation (au titre du rôle de tiers détecteurs et/ou de référents sectoriels) et produit les outils permettant de sécuriser la procédure d'entrée et de suivi d'une victime de violences conjugales dans le PND. Cette expérimentation est intégrée dans le présent Protocole.

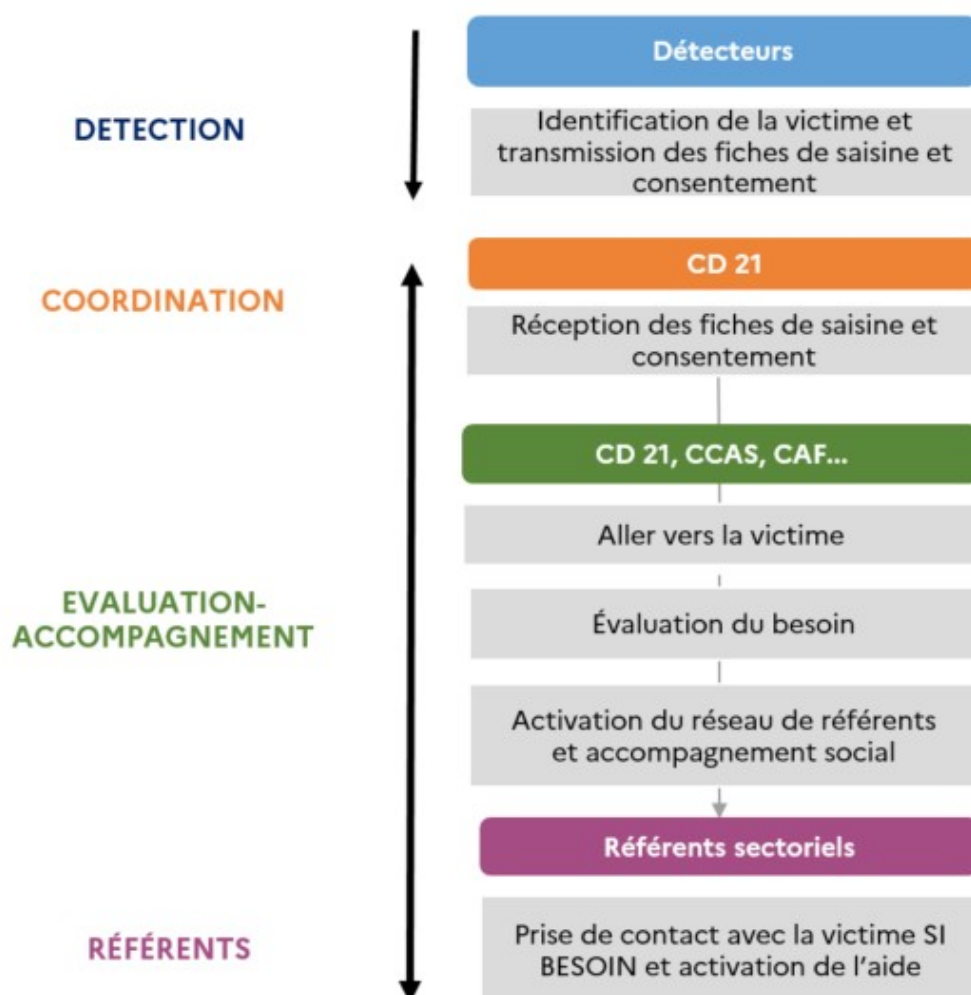
Opérationnel en Haute-Côte-d'Or depuis mi-mars 2025, le PND a été progressivement déployé sur l'ensemble du territoire Côte-d'Or et le couvre entièrement depuis le 1er octobre 2025.

Le fonctionnement du PND repose sur quatre catégories d'acteurs :

- **Le tiers détecteur** : informe la victime de l'existence du dispositif ; recueille son souhait d'engager des démarches afin de quitter le conjoint violent et son consentement pour transmission de son dossier au tiers coordinateur ; transmet le signalement au tiers coordinateur par le biais d'une fiche de saisine et de consentement.
- **Le tiers coordinateur** : réceptionne et centralise l'ensemble des saisines, saisit le service compétent (selon les règles de répartition des accompagnements sociaux en vigueur) afin qu'il désigne un évaluateur-accompagnateur ; suit les indicateurs clés et contacte le référent stratégique de la structure concernée en cas de blocage de la situation.
- **L'évaluateur-accompagnateur** : réalise un aller-vers la victime dans les 72h et organise un entretien dans les 5 jours suivants ; évalue les besoins de la victime ; assure la coordination du parcours et l'accompagnement social de la victime en activant le réseau de référents sectoriels selon les besoins ; tient informé le tiers coordinateur et le mobilise en cas de difficulté.
- **Le référent sectoriel** : propose un traitement accéléré et attentionné des dossiers transmis ; réalise un retour d'information à l'évaluateur-accompagnateur. Les structures engagées en tant que référent sectoriel désignent un référent opérationnel, chargé du traitement du dossier, et un référent stratégique, qui pourra être sollicité par le Conseil Départemental (en tant que Tiers coordinateur) en cas de blocage de la situation.

Les tiers détecteurs et les référents sectoriels actent leurs engagements dans l'expérimentation du PND par la complétude d'une fiche d'engagement transmise aux services préfectoraux. Cette fiche permet de recenser les coordonnées des professionnels engagés et, s'agissant des référents sectoriels, de formaliser leur engagement relatif aux délais de traitement des dossiers.

Le processus de mise en œuvre du PND en Côte-d'Or se décrit comme suit :



Le parcours de la personne victime de violences entrée dans le PND est différencié selon si la personne concernée était déjà suivie par un service social ou non avant d'être détectée comme victime de violences conjugales.

Dans le cas où la personne est déjà suivie par un service social accompagnant (Conseil Départemental, CCAS, CAF), ce dernier conservera le suivi. Ainsi, lorsque la personne aura évoqué les violences subies et indiqué son souhait d'intégrer le PND (soit auprès du service social qui l'accompagne soit auprès de toute autre structure engagée en tant que tiers détecteur), le travailleur social qui l'accompagne par ailleurs sera informé par le Conseil Départemental de son entrée dans le PND et pourra poursuivre son accompagnement. Cette modalité permet à la personne victime de conserver le même unique interlocuteur. Dans le cas où le tiers détecteur est le travailleur social qui suivait la victime par ailleurs, celui-ci peut s'autosaisir comme évaluateur-accompagnateur. Ces situations relèvent d'un parcours dit « *accompagné* ».

Si la personne victime de violences entrant dans le PND n'est pas déjà suivie par un service social accompagnant, le Conseil Départemental, en son rôle de tiers coordinateur, orientera la victime vers la structure accompagnante correspondant à son profil. Cette situation relève alors d'un parcours dit « *complet* ».

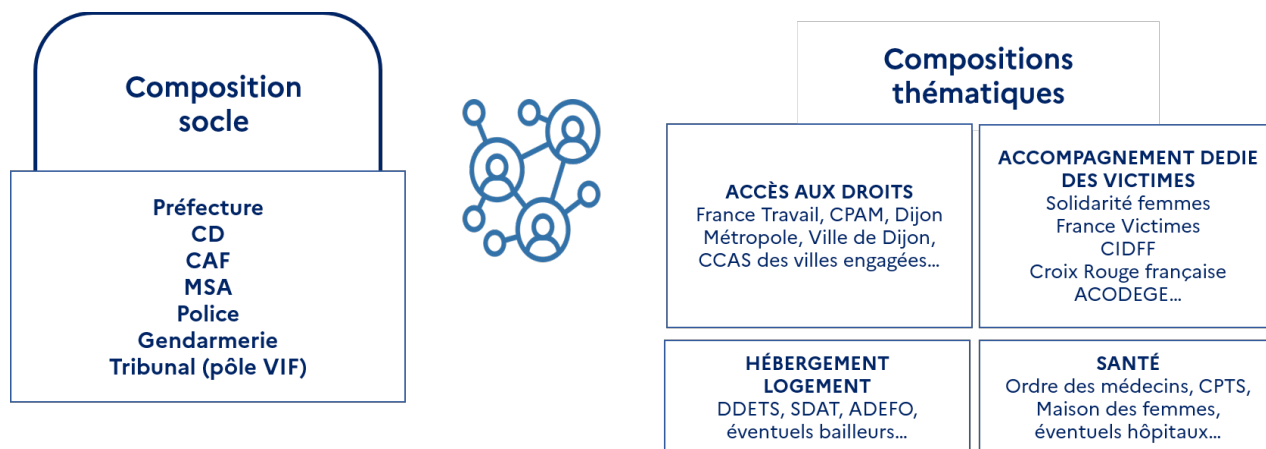
Afin d'assurer la bonne mise en œuvre du PND, un guide à destination des professionnels a été produit : il explicite le rôle de chacun des acteurs intervenant du PND et met à disposition les différents outils utiles (fiche de saisine, fiche de consentement...).

Le guide est accessible ici : <https://partage.cotedor.fr/s/qba9drGwNwn8SBt>

Toutes les personnes victimes de violences conjugales ne peuvent pas bénéficier du PND. En effet, le PND ne peut pas s'activer lorsque :

- la personne victime de violences est dans une situation d'urgence : dans ce cas les procédures classiques s'appliquent (appel au 17 ou au 115) afin d'assurer la mise à l'abri de la personne. Le PND pourrait alors être activé lorsque la personne sera sortie de cette situation de danger immédiat.
- la personne n'exprime qu'un unique besoin : la plus-value principale du PND est de proposer une coordination des acteurs compétents pour répondre aux besoins de la victime, acteurs qui se sont par ailleurs engagés à tenir des délais restreints de traitement des dossiers. À ce titre, si la personne fait part d'un unique besoin, celle-ci sera orientée vers le service compétent sur la base de la procédure habituelle.

Un **comité de suivi** opérationnel du dispositif est mis en place depuis juin 2025. Il se réunira une fois par trimestre, sa composition est la suivante :



L'ACCUEIL ET LA PRISE EN CHARGE DES AUTEURS EN CÔTE-D'OR

▪ L'Association ADEFO service ALTHEA

Le service ALTHEA a pour mission principale l'accueil, l'écoute, et l'accompagnement thérapeutique des auteurs de violences conjugales/familiales. Le service assure des permanences bi-hebdomadaires et propose des entretiens individuels dans le cadre d'un rappel à la loi, des stages de sensibilisation/responsabilisation de 1 à 3 jours, des groupes de paroles hebdomadaires. Le service ALTHEA reçoit de 100 à 150 nouvelles demandes chaque année.

▪ Le Centre régional de suivi et de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales (CPCA)

Face à la gravité et à l'ampleur du phénomène des violences au sein du couple, la prévention primaire et de la réitération de tout acte de violences constitue un enjeu essentiel des politiques publiques judiciaire, sociale et sanitaire.

À cet égard, différentes initiatives, notamment associatives, ont été mises en place depuis de nombreuses années sur le territoire, dans un objectif de diminution du passage à l'acte et du taux de récidive.

Ces actions en direction des auteurs de violences nécessitent néanmoins d'être renforcées eu égard aux besoins observés, tant en termes de couverture territoriale que de modalités de prise en charge.

Ces constats ont été confirmés et partagés lors du Grenelle de lutte contre les violences conjugales par les acteurs associatifs et les autorités publiques. Parmi les 46 mesures annoncées par le Premier Ministre le 25 novembre 2019 à l'issue du Grenelle, figure ainsi la mise en place, sur l'ensemble du territoire national, de centres de suivi et de prise en charge des auteurs avant 2022, avec un déploiement de 15 centres à partir de 2020, en Métropole et en Outre-mer.

Dans ce cadre, un appel à projets a été lancé sous l'égide du Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances (Direction Générale de la Cohésion

Sociale – Service des Droits des Femmes et de l'Égalité entre les femmes et les hommes DGCS/SDFE).

Il visait quatre objectifs :

- soutenir le déploiement, le renforcement ou la création de centres de suivi et de prise en charge globale des auteurs de violences sur les territoires, par une contribution financière dédiée ;
- structurer l'émergence d'une offre de prise en charge complète et homogène sur l'ensemble du territoire national autour de principes d'actions communs ;
- favoriser des partenariats locaux autour de ces dispositifs, à l'intersection du judiciaire, du sanitaire et du social ;
- renforcer les choix d'orientation possibles pour les services prescripteurs.

Le CPCA est conçu comme un lieu de ressources à compétence régionale ou interdépartementale pouvant prendre en charge, de manière globale et pluridisciplinaire, sur la base du volontariat comme dans le cadre de mesures judiciaires, les auteurs de violences conjugales en associant, à l'échelon régional et local, l'ensemble des acteurs concernés.

Il ne vise pas à se substituer aux prises en charge existantes mais à en améliorer l'efficacité en favorisant l'articulation des interventions judiciaires, sociales et sanitaires dans un objectif de prévention de la récidive et de protection des victimes

En juin 2021, l'association ADEFO service ALTHEA a été agréée en tant que deuxième CPCA pour la Bourgogne-Franche-Comté.

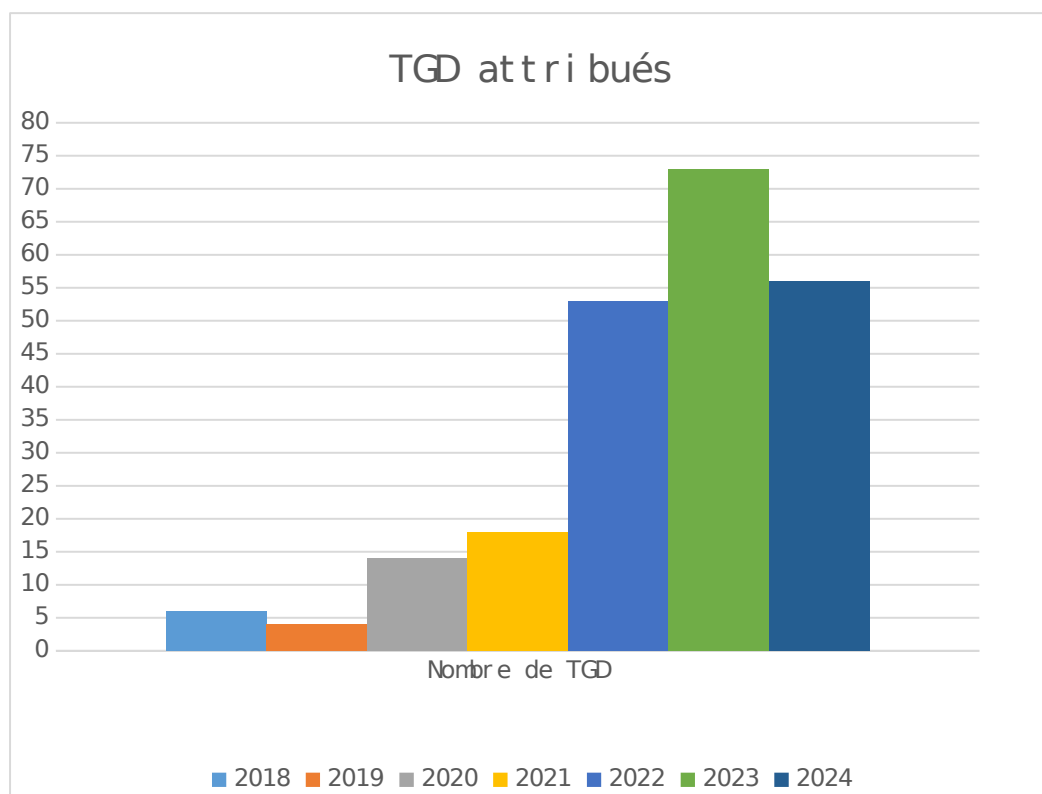
DONNÉES CHIFFRÉES DÉPARTEMENTALES

▪ Chiffres issus du Tribunal judiciaire de Dijon

• Les ordonnances de protection

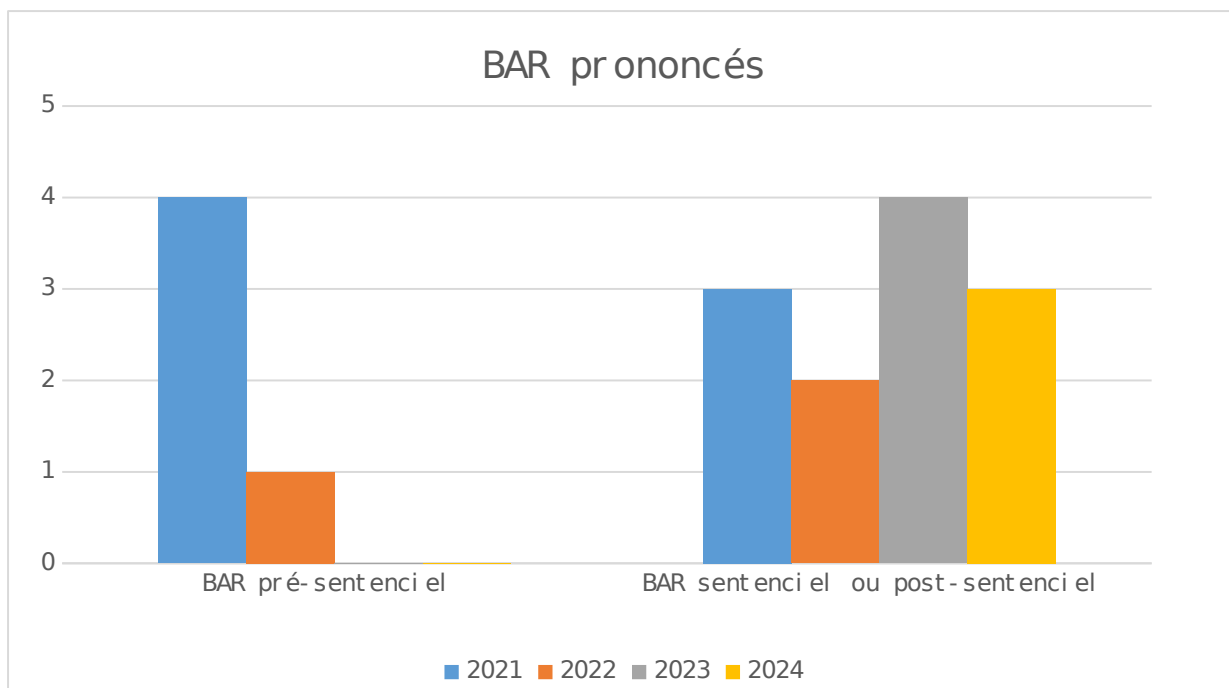
	2021	2022	2023	2024
Demandes	33	36	37	63
Rejet	11	10	8	19 ³
Taux d'octroi	66.7 %	71.4%	78.3%	67.8% en excluant les 3 désistements et l'irrecevabilité.

• Les Téléphones Grave Danger (TGD)



• Les Bracelets Anti-Rapprochement (BAR)

³ + 3 désistements et 1 irrecevabilité



▪ **Chiffres issus de l'unité médico judiciaire- CHU-Dijon Bourgogne**

	Femmes	Hommes
Violences conjugales	272	35
Violences sexuelles au sein du couple	38	1

▪ **Chiffres issus de la Direction Interdépartementale de la Police Nationale (DIPN 21)**

	Nombre d'interventions	Nombre de victimes
2024	785	670 (589 femmes 81 hommes)

- **Chiffres issus du groupement de Gendarmerie départemental de la Côte-d'Or**

	<i>Nombre d'interventions</i>	<i>Nombre de victimes</i>
2023	802	986
2024	664	943

- **Chiffres issus des associations**

ADEFO

	Nombre de ménages	Femmes seules	Femmes avec enfants	Nombre d'enfants	Nombre de personnes victimes
Val-de-Saône	7	4	3	5	12
Haute-Côte-d'Or	11	6	5	6	17
Agglomération dijonnaise	136	67	69	127	263
Total	154	77	77	138	308

ADEFO-Service ALTHEA

- **Activité présentencielle**

Cela concerne les personnes placées sous contrôle judiciaire en attente de jugement par le Tribunal Correctionnel

En 2024, 84 personnes ont été adressées à ALTHEA (81 hommes – 3 femmes).

- **Activité postsentencielle**

Concerne les personnes jugées par le Tribunal Correctionnel

En 2024, 91 personnes ont été adressées au service ALTHEA (87 hommes – 4 femmes).

Les peines prononcées : les condamnations à une peine de prison (sursis simples ou probatoires) représentent 80 % des personnes orientées en postsentenciel.

Sursis probatoire	43
Sursis simple + stage	30
Peine de stage	17
Peine amende + stage	1

- **Activité Parquet**

Concerne les personnes orientées par le Délégué du Procureur dans le cadre d'une alternative aux poursuites.

En 2024, 213 personnes ont été adressées au service ALTHEA.

Nombre total de personnes accompagnées par le service ALTHEA en 2024 : 411.

SDAT

	Nombre de personnes	Nombre de ménages
2023	28	20
2024	27	18

- nombre de jours d'ouverture dans l'année : 366 ;
- taux d'occupation : 51 % (53.6 % en 2023 et 45.4 % en 2022) ;
- durée moyenne de séjour des bénéficiaires hébergés en 2024 : 6.8 mois ;
- durée moyenne de séjour des bénéficiaires sortis en 2024 : 6.6 mois ;
- durée moyenne de séjour des ménages encore présents au 31/12/2023 : 7.7 mois.

Typologies des sorties après une prise en charge en hébergement d'urgence.

En 2022 : sur les 8 sorties du dispositif « femmes victimes de violences », 2 sont retournées au domicile, 1 est partie vivre chez ses parents. Un autre ménage est entré sur un logement Allocation Logement Temporaire (ALT) géré par l'association Alcyon le Tremplin à Seurre, 2 sont entrées en logement autonome avec une mesure d'accompagnement [1 mesure Logement D'Abord (LDA) et une mesure Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) hors les murs]. Une personne qui vivait en rue à Dijon est malheureusement repartie vivre en rue et enfin un ménage est parti dans une résidence sociale dans un autre département.

En 2023 : sur les 14 sorties du dispositif « femmes victimes de violences », 2 sont retournées au domicile conjugal, 5 sont allées vivre chez des amis ou de la famille. 3 ménages sont entrés en logement autonome avec une mesure d'accompagnement de type LDA et une mesure sortie sur le CHRS diffus de la SDAT. Un ménage a accédé à un logement public sans accompagnement et 2 jeunes femmes sont entrées au foyer des jeunes travailleurs.

En 2024 : sur les 12 sorties du dispositif « femmes victimes de violences », 2 sont retournées au domicile conjugal dont une qui avait les garanties que le conjoint violent n'était plus au domicile, 3 ont été accueillies dans une structure d'hébergement, 3 ménages sont entrés en logement autonome avec une mesure d'accompagnement de type LDA, 1 est allée chez un parent et trois sorties ont eu lieu à l'initiative du service faute de collaboration.

Solidarité femmes 21 (SF 21)

	Nombre de femmes ayant contacté SF 21	Nombre de nouvelles demandes
2023	684	457

2024	689	377
------	-----	-----

L'année 2024 a été stable en nombre de sollicitations totales ; la répartition des « nouvelles demandes » et les « personnes déjà connues » ont différé par rapport à 2023.

Globalement l'association constate une progression sur 5 ans, de 603 à 689 soit une augmentation de 14 %.

France Victimes 21

- violences conjugales en 2024 : 432 victimes dont 8 mineures - 320 suivies ;
- 113 suivis de situations TGD dont 54 attributions en 2024 ;
- 10 situations BAR suivies dont 3 affectations en 2024 ;
- 168 victimes de violences sexuelles dont 38 mineures.

Centre d'informations aux Droits des femmes et des familles - CIDFF 21

- **Service d'accès aux droits** : 247 demandes pour des faits de violences au sein du couple ou ex-couple ;
- **Centre Aviv** : 27 demandes pour des faits de violences au sein du couple ou ex-couple.

**BILAN DU PROTOCOLE DÉPARTEMENTAL DE
PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES
CONJUGALES 2021-2024**

BILAN DES ACTIONS DE L'ETAT EN CÔTE-D'OR

Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité femmes-hommes (DRDFE-DDFE 21)
Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS)
Direction Interdépartementale de la Police Nationale (DIPN 21)
Groupe Gendarmerie de la Côte-d'Or

Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité femmes-hommes (DRDFE-DDFE 21)		
ENGAGEMENTS	INDICATEURS	BILAN DU PROTOCOLE 2021-2024
Informations/communication/données statistiques		
Produire des plaquettes d'informations et les diffuser	Nombre de plaquettes diffusées	2000 plaquettes par an
Informier, sensibiliser sur les violences	Nombre d'interventions	10 par an
Participer à l'animation du groupe de travail sur les violences conjugales et intrafamiliales issu du COPIL	Nombre de réunions	4 réunions du COPIL Coordination et suivi et des actions partenariales du Protocole (Fiches actions, Conventions)
Informier le réseau de prévention et de lutte contre les violences des directives nationales, régionales et départementales	Mail de diffusion	Réalisé
Diffusion des outils de communication relatifs aux violences	Nombre d'outils diffusés	2 plaquettes propres à la Côte-d'Or Plusieurs guides réalisés par le niveau national
Accompagnement des victimes		
Veiller à la bonne coordination du réseau	Nombre de réunions de coordination	1 à 2 réunions par mois
Soutien aux dispositifs d'accompagnement	Nombre de projets soutenus	Projet de nouvelles permanences Projet de formation Mise en œuvre des travaux sur l'expérimentation du PND
Actions de prévention		
Promouvoir l'égalité femmes-hommes	Nombre d'interventions	5 par an
S'assurer de la mise en place d'actions de formation au respect filles-garçons et à la lutte contre les stéréotypes de genre en milieu scolaire et extrascolaire	Nombre d'actions engagées Nombre de jeunes sensibilisés	Soutien de projets en faveur de l'égalité fille-garçon portés par des MJC et/ou associations sportives

Formation des Acteurs		
Mettre en place des actions de formations, notamment interinstitutionnelles et inter-professionnelles	Nombre de formations mises en place – Nombre de personnes formées	4 formations par an
Sensibiliser les acteurs de la Politique de la Ville à l'égalité entre les femmes et les hommes et sur la prévention des violences faites aux femmes	Nombre de réunions	2 réunions par an
Proposer /co-construire des conférences, journées d'étude, des sensibilisations, ...	Nombre d'événements et nombre de personnes touchées	2 à 3 journées par an avec entre 30 et 150 personnes touchées
Accompagner les acteurs locaux en tant que personne ressource	Nombre de sollicitations et d'acteurs accompagnés	1 à 2 par mois
Soutien aux associations		
Suivi de la Convention cadre au profit de SF 21	Nombre de réunion du comité de financeurs	1 à 2 par an
Soutien au fonctionnement de l'accueil de jour et aux lieux d'écoute d'accueil et d'orientation portés par SF 21	Suivi des demandes de subventions	Maintenu et revu à la hausse
Soutien au groupe de parole des victimes de violences porté par SF 21	Suivi des demandes de subventions	Maintenu
Soutien à l'accompagnement d'un petit collectif de femmes victimes de violences en grande vulnérabilité hébergées par l'ADEFO	Suivi des demandes de subventions	Mis en place en 2022
Soutien à l'accès aux Droits porté par le CIDFF	Suivi des demandes de subventions – convention d'objectifs et de moyens	Agrément renouvelé tous les 5 ans.
Soutien de l'accompagnement réalisé par France Victimess 21 dans le cadre du dispositif TGD	Suivi des demandes de subventions	Démarré en 2022 et maintenu
Soutien aux projets de l'association ADEFO service ALTHEA	Soutien au CPCA régional Soutien aux projets de l'antenne locale	Suivi des réunions du CPCA- soutien financier apporté à des projets du service ALTHEA

Soutien aux projets des associations dans le cadre de l'axe 2 dédié à la lutte contre les violences faites aux femmes du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD - Préfecture de la Côte-d'Or)	Suivi des dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projet FIPD en lien avec la chargée de mission dédiée de la Préfecture de la Côte-d'Or	Subventions accordées chaque année pour les projets déposés par les associations : SF 21, France Victimes 21, ADEFO – ALTHEA et le CIDFF 21.
Soutien aux initiatives locales et départementales		
Coordonner le réseau départemental et favoriser les partenariats	Recensement et analyse des besoins et propositions faites	Réalisé : Convention taxi, accompagnement du Protocole d'accueil des victimes de violences au sein des établissements de santé, animation de comités de financeurs. Organisation de groupe de travail pour faire évoluer les dispositifs et créer du partenariat.

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS)		
ENGAGEMENTS	INDICATEURS	BILAN DU PROTOCOLE 2021-2024
Informations/communication/données statistiques		
Recenser le nombre de femmes victimes de violences conjugales hébergées via le SIAO-115 dans le système d'information SI-SIAO.	Nombre de femmes victimes de violence conjugales hébergées via le SIAO-115	2024 : 188 ménages « personnes victimes de violences conjugales / intrafamiliales » hébergées correspondant à 369 personnes. File active au 31/12/2024 : 66 ménages soit 124 personnes pour une durée moyenne d'hébergement de 191 jours. Rappel : 90 places dédiées financées. 2023 : 191 ménages « personnes victimes de violences conjugales/intrafamiliales » hébergées soit 381 personnes File active au 31/12/2023 : 72 ménages 2022 : 147 ménages « personnes victimes de violences conjugales/intrafamiliales » hébergées soit 298 personnes File active au 01/01/2023 : 45 ménages
Accompagnement des victimes		
Permettre l'accueil temporaire systématique des femmes victimes de violences graves sur une mise à l'abri dans un ou des hébergements grâce à une priorisation sur le 115.	Nombre de femmes victimes de violences conjugales hébergées via le SIAO-115 Nombre de demandes refusées faute de places.	Hébergement de toutes les femmes victimes de violences relevant du département et les ménages orientés par un autre SIAO en raison de la nécessité d'un éloignement géographique et après traitement en commission SIAO et en partenariat avec le SIAO de l'autre département
Intégrer dans la gestion de l'hébergement d'urgence le besoin d'accueil des femmes victimes de violences avec ou sans enfant et ajuster aux besoins signalés	Financements mobilisés, nombre de places financées	Au 31/12/2024, le département de la Côte-d'Or dispose de 90 places dédiées aux Femmes victimes de violences soit un taux d'équipement de 1,5 place pour 10 000 habitants. 53 places d'hébergement d'urgence sur Dijon Agglomération 15 Places d'hébergement d'urgence sur le Sud-Côte-d'Or 3 places d'urgence en

		Haute-Côte-d'Or 4 places d'urgence sur le Val-de-Saône 15 places d'Insertion sur Dijon Agglomération (gérées par SF 21) 2022 : ouverture de 8 places en ALT et 5 places en Hébergement d'Urgence (HU) 2023 : ouverture d'une place en ALT et 1 place en HU
Financer des places d'hébergement spécifiques et des places d'hébergement de droit commun mobilisables à défaut de places dédiées vacantes.	Prise en compte dans les documents de planification (PDALHP, Diagnostics à 360°, schéma de la domiciliation, stratégie de lutte contre la pauvreté,...)	Les Femmes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales qui ont quitté ou doivent quitter leur domicile sont identifiées comme public prioritaire dans le PDALHPD. En plus des places dédiées, certaines places de droit commun sont aussi utilisées pour ce public.
Financer un accompagnement spécifique pour les femmes victimes de violences hébergées dans les structures de l'État et d'une mission de référent pour les travailleurs sociaux de ces structures.	Nombre de femmes hébergées accompagnées par SF 21, nombre de sollicitations de SF 21 par les opérateurs de l'AHJ Permanences de SF21 dans les locaux d'hébergement d'urgence.	Les personnes rencontrées dans le cadre d'un dispositif d'urgence sont orientées si elles le souhaitent vers SF21. Selon les rapports d'activité de SF21 : 2024 : 17 femmes hébergées avec 5 enfants à Dijon + 3 femmes et 5 enfants à Seurre en partenariat avec Alcyon le tremplin. 62 femmes accompagnées hébergées par une structure, 2023 : 12 femmes hébergées avec 3 enfants, 55 femmes accompagnées hébergées par une autre structure, 2022 : 13 femmes hébergées avec 5 enfants, 56 femmes accompagnées hébergées par une autre structure.
Prioriser, au titre du contingent préfectoral, l'accès au logement social des victimes de violences conjugales ou intrafamiliales ayant quitté ou devant quitter leur domicile, identifiées par les travailleurs sociaux et les bailleurs, et sans cette identification, en cas de cumul de difficultés économiques et/ou	Nombre de victimes de violences conjugales relogées sur le contingent préfectoral	Nombre de femmes victimes de violences relogées dans le cadre du contingent préfectoral (connues ou non) • 76 en 2022 • 83 en 2023 • 94 en 2024

liées au logement.		
Nombre de victimes de violences conjugales relogées sur le contingent préfectoral	Nombre de priorisations DALO, nombre de relogements	Sans objet, le fait d'être victime de violences conjugales n'est pas un motif DALO (les victimes relèvent toutes du contingent préfectoral)
Solliciter directement les bailleurs pour trouver un logement social pour les personnes victimes de violences conjugales encore sous la menace, sur demande des partenaires (CD, CCAS, SF21, Police, etc.), afin d'accélérer les relogements.	Nombre de personnes relogées via cette procédure	Nombre de femmes victimes de violences pour lesquelles la DDETS a reçu un dossier et a sollicité directement les bailleurs en contingentant les demandes • 40 en 2022 • 62 en 2023 • 54 en 2024 La connaissance de la situation permet un contingentement des situations et une sollicitation en direct des bailleurs pour les situations d'urgence.
Soutien aux initiatives locales et départementales		
Appuyer les associations : réponse aux sollicitations concernant le cadre légal de l'hébergement, articulations entre opérateurs, besoins d'intervention auprès d'autres institutions en cas de blocages...	Nombre de sollicitations nombre d'interventions	Collaboration à la mise en place de la convention Taxi. Engagement de la DDETS comme référent sectoriel dans le cadre du PND ; pour un accès priorisé et accéléré à un logement social et un soutien en cas de situations sociales complexes. Dans les 48 h de la saisine la DDETS priorise la demande de logement sociale et si la personne reste menacée elle transmet dans ce même délai un mail de relogement urgent aux bailleurs sociaux.

Direction Interdépartementale de la Police Nationale (DIPN 21)		
ENGAGEMENTS	INDICATEURS	BILAN DU PROTOCOLE 2022-2024
Informations/communication/données statistiques		
Présentation des données statistiques	- Une fois par an lors de la commission plénière Statistiques issues de requêtes nationales (ORUS DNPJ) Nombre de victimes de violences conjugales (hommes/femmes)	2022 : 716 procédures enregistrées et 646 clôturées dont 509 de 2022 2023 : 895 procédures enregistrées et 646 clôturées dont 545 de 2023 (sinon 706) 2024 : 819 procédures enregistrées et 916 clôturées dont 571 de 2024 2022 : 474 femmes et 65 hommes 2023 : 659 femmes et 79 hommes 2024 : 532 femmes et 75 hommes
Accompagnement des victimes		
Accueil, prise de contact et accompagnement des victimes de VIF [rôle fondamental de l'Intervenante Sociale en Commissariat (ISC)]	Chiffre activité ISC Police : Nombre de situations liées aux conflits familiaux Dont -Nombre de personnes victimes de violences conjugales contactées ou reçues par l'ISC -Nombre de personnes hors champ pénal contactées ou reçues par l'ISC	2022 : 235 2023 : 260 2024 : 338 2022 : 172 2023 : 175 2024 : 187 2022 : 22 2023 : 63 2024 : 120
Accompagnement des auteurs		
Accueil et accompagnement des auteurs de violences conjugales par l'ISC	Nombre d'auteurs reçus par l'ISC	2022 : 5 2023 : 6 2024 : 19

Formation des personnels		
Tous les policiers ont une formation initiale sur les VIF	Nombre de formations :	7
Existence de stage relatif au traitement des VIF en Côte-d'Or	Nombre de personnes formées au BPF :	10
Soutien aux initiatives locales et départementales		
Participation de la DIPN 21 aux groupes de réflexion au sein de la Commission Départementale d'Action contre les Violences faites aux Femmes	Nombre de réunion :	3 par an
Participation aux comités de pilotages, assemblées générales ou réunions de travail des principaux partenaires institutionnels et associatifs	Nombre de participations	1 à 2 par trimestre

Groupement Gendarmerie de la Côte-d'Or (GGD 21)		
ENGAGEMENTS	INDICATEURS	BILAN DU PROTOCOLE 2022-2024
Informations/communication/données statistiques		
Statistiques 2024	Nombre d'interventions Nombre de victimes	653 interventions VIF - 740 judiciarisations - 942 victimes
Accompagnement des victimes		
Poste d'Intervenant Social en Gendarmerie (ISG)	Rapport d'activités de l'intervenant	Arrivée du nouvel ISG le 01/06/25 Mise en place d'une suppléance ISG par le Conseil Départemental de la Côte- d'Or + GGD 21 à hauteur de 0,4
Convention Haute-Côte-d'Or		Orientation vers les travailleurs sociaux de secteur des situations VIF de spectres bas et moyens (décision du Conseil Départemental de la Côte-d'Or + GGD21) OBJECTIF : soulager la charge de travail ISG + développer l'accompagnement social des victimes
Accompagnement des auteurs		
Travail partenarial avec ADEFO-Service ALTHEA		Participation d'un militaire MPF à la journée de sensibilisation ADEFO ALTHÉA à destination des auteurs de VIF
Travail partenarial avec le SPIP		Intervention MPF au SPIP au profit des TIG (3H)
Actions de prévention		
Actions en milieu scolaire	Nombre d'interventions	Création du Pôle Prévention GGD21 (PP) avec appui MPF ⇒ 30 réservistes formés depuis 2023 aux actions de prévention dans les établissements scolaires collèges + lycées. Les thématiques VIF et VSS sont abordées en première et seconde. Le Centre National de Formation à la Sécurité Publique (CNFSP) de l'Ecole de Gendarmerie (EG Dijon) + PP du GGD21 interviennent dans

		les 29 collèges et 7 lycées en zone de responsabilité propre pour la Gendarmerie Nationale. Des conventions Gendarmerie Nationale/Education Nationale sont établies pour officialiser le fonctionnement. Si absence de financement de la convention avec le PP GGD21 ⇒ non reconduction des actions de prévention pour année 2025/2026 (20 collèges + 5 lycées)
Actions à destination des professionnels		- Participation MPF aux actions d'informations et de sensibilisation sur les VIF à destination des professionnels : travailleurs sociaux – Communautés Professionnelles Territoriales de Santé – IFSI IFAS IFAP – SDIS21 – Dijon Métropole Médiation
Actions de communication		
Présentation de la MPF, du PP, du support pédagogique et animation de tables rondes, participation à des réunions d'informations		Plusieurs par an sur l'ensemble du département dont l'organisation de la venue de M. NASROU, secrétaire d'État en charge de la citoyenneté et de la lutte contre les discriminations au Ministère de l'Intérieur.
Formation des personnels		
		Des gendarmes intègrent régulièrement les sessions de formation de solidarités femmes grâce aux places financées par la Préfecture (FIPD/DRDFE). 651 gendarmes au 26/05/25 «accueil et prise en charge des victimes de VIF », 3 militaires MPF formés expertise VIF 1 militaire MPF formé chargé de prévention FRad, 2 enquêteurs MPF chargés des auditions de mineurs victimes

		-15 ans
Soutien aux initiatives locales et départementales		
Participation à tous les CLSPD ville de Quetigny (le 1 ^{er} jeudi de chaque mois)		
Rencontres régulières avec les associations dédiées à la lutte contre les violences		

BILAN DES ACTIONS DE LA JUSTICE

Tribunal Judiciaire (TJ) – Siège et Parquet
Service Pénitentiaire d’Insertion et de Probation (SPIP)

Tribunal Judiciaire de Dijon		
ENGAGEMENTS	INDICATEURS	BILAN DU PROTOCOLE 2022-2024
Informations/communication/données statistiques		
Suivi des ordonnances de protection rendues par le Juge aux Affaires Familiales (JAF)	Communication annuelle du nombre d'ordonnances de protection	2021 :33 2022 :36 2023 :37 2024 :63
Suivi du Téléphone Grave Danger	Communication annuelle du nombre de personnes bénéficiaires du TGD	57 attributions en 2024
Suivi du Bracelet Anti-Rapprochement (BAR)	Communication annuelle du nombre de personne	3 BAR prononcés en 2024
Accompagnement des victimes		
Le Procureur s'engage à piloter avec ses partenaires le Téléphone Grave Danger et de constituer son évaluation (dans le cadre de la convention TGD).	Communication annuelle du nombre de personnes bénéficiaire d'un TGD	Chiffres transmis chaque année En 2025, le parquet de Dijon dispose de 62 TGD
Mise en place d'un circuit d'information concernant les auteurs de violences conjugales incarcérés afin d'informer les victimes de leur date de sortie ainsi que de leurs obligations	Procédures mises en place	Protocole signé le 27/06/11
Accompagner la mise en œuvre de l'ordonnance de protection.		Circuits mis en place
Définition d'une articulation de mise en œuvre de l'ordonnance de protection entre magistrats du siège, magistrats du parquet et les services de Police et de Gendarmerie		Mis en œuvre
Mise en œuvre de l'éviction du conjoint violent dans le cadre de la convention	Nombres d'évictions	Chiffres transmis chaque année
Accompagnement des auteurs		

Maintien d'une « filière d'urgence » notamment par le maintien de créneaux d'audiences correctionnelles dédiés, l'instauration de créneaux d'audiences dédiés pour les comparutions sur reconnaissance préalable de culpabilité et l'augmentation du nombre d'audiences du délégué du procureur pour traitement à une semaine des compositions pénales et des alternatives aux poursuites	Statistiques annuelle	Créneaux d'audiences correctionnelles dédiés. Créneaux spécifiques pour les alternatives et les mesures de composition pénale avec circuit court de notification le jour de la proposition
La saisie des armes des auteurs de violences dès le dépôt de plainte		Instructions données aux Forces de Sécurité Intérieure
La généralisation et le renforcement de la mise en œuvre du bracelet anti-rapprochement	Communication annuelle	Chiffres transmis chaque année
Participer à l'évaluation criminologique des auteurs en envisageant de généraliser les enquêtes sociales et développer les expertises en matière de violences conjugales	OUI/NON	-ESR systématiquement réalisé en matière de violences conjugales lors des déferrements -évaluation du risque de récidive par le SPIP
Information du public		
Réception par le SAUJ : délivre les imprimés CERFA, renvoie vers les différentes associations, propose les consultations gratuites, délivre les plaquettes d'information.		Mise en place d'un guide à destination des victimes de violences conjugales avec un flyer disponible à l'accueil du TJ, des tribunaux de proximité et à la Maison de la Justice et du Droit
Traitement des procédures		
Priorisation du traitement des procédures en matière de violences conjugales pour apporter une réponse pénale rapide et accélérer son exécution.	Statistiques annuelles	Chiffres transmis chaque année Circuit court de traitement mis en place
Mise en place d'une politique pénale ferme et d'un suivi post-sentenciel plus régulier.	Suivi des procédures mises en place	Suivi des procédures par le biais du logiciel SISPoPP notamment
Spécialisation des acteurs	Nombre de formations	Création du pôle VIF géré par un

judiciaires (DPR voire audience dédiée, actions internes de formation...).	Nombres de personnes formées	PRA de la division mineurs-famille et une VJAP Division mineurs-famille créée au parquet avec 3 magistrats spécialisés. DPR spécialisé 1 référent violence conjugale au siège pénal ; 1 référent violence conjugale au siège civil.
Amélioration de la circulation de l'information entre les acteurs de la phase judiciaire et entre les partenaires.	Nombre de réunions du COPIL VIF Chiffres transmis chaque année	Modification de l'organisation du COPIL : Ajout des situations VIF hors violences conjugales Distinction entre : COPIL opérationnel avec un nombre restreint de participants lors duquel les situations individuelles sont abordées / COPIL plénier avec tous les acteurs du ressort lors duquel les circuits et les problématiques rencontrées sont abordées
Retour sur expérience (RETEX) systématique en cas d'homicide conjugal	Nombre de RETEX	Chiffres transmis chaque année
Mise en place d'une boîte structurelle « violences conjugales »	OUI/NON	Mis en œuvre
Application des préconisations et recommandations délivrées depuis la mise en œuvre du Grenelle et listées par la DACG (88 mesures).	Nombre de mesures effectives au Tribunal Judiciaire de Dijon	Toutes les mesures ont été mises en place à l'exception des suivantes : - Mise en œuvre d'une mesure d'accompagnement par un tiers de confiance lors de l'exercice des droits de visite - Conclure des conventions avec les centres hospitaliers, les CSAPA et CMP pour évaluer les prévenus et assurer leur prise en charge spécialisée à tous les stades de la procédure.
Promotion des auditions dans les Unités d'Accueil Pédiatriques Enfants en Danger (UAPED), qui devra être précédée par la création d'une unité au sein du ressort du Tribunal Judiciaire Mise en place d'un circuit d'information tripartite immédiate entre Juge aux Affaires Familiales, Juge	Création ou non de l'UAPED	UAPED créée Circuit mis en place

des Enfants et Parquet en matière de violences conjugales, spécialement lorsque la circonstance aggravante de présence d'un mineur au moment des faits est visée.		
Protocole de signalement des violences conjugales entre l'hôpital/les médecins libéraux et le TJ	OUI/NON	Protocole avec les médecins libéraux signé le 04/07/22 Protocole avec les centres hospitaliers disposant d'un service d'urgence signé le 17/06/24
Partenariat		
COPIL VIF pour assurer tout au long de la chaîne pénale la prise en charge effective et coordonnée des auteurs et des victimes, ainsi que le suivi des mesures spécifiques (BAR, ordonnance de protection, interdiction de contact, saisie des armes, etc.)	Nombre de réunions	Chiffres transmis chaque année

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)		
ENGAGEMENTS	INDICATEURS	BILAN DU PROTOCOLE 2022-2024
Informations/communication/données statistiques		
Mise à disposition des plaquettes de communication nationale en salle d'attente du SPIP et à l'attention des personnes détenues.	Nombre de plaquettes distribuées	Entre 200 et 300 plaquettes distribuées en milieu fermé et en milieu ouvert.
Accompagnement des victimes		
Participation au comité de suivi des auteurs de violences conjugales. Participation à la gestion du BAR et du TGD Pose des BAR pour les auteurs		Participation régulière depuis 2018 15 BAR
Mise en place convention de fonctionnement avec France Victimes 21 (communications, échanges, alertes,...)	Suivi de la convention	Efficienc e du partenariat FV/SPIP 21 : suivi des BAR, évictions conjoint.e.s violent.e.s, suivi TGD
Appui technique de France Victimes 21 (FV 21)	Proposer des formations/outils	Participation FV 21 aux commissions évictions tenues au SPIP
Accompagnement des auteurs		
Prise en charge socio-éducative et de contrôle dans le cadre des mesures de justice prononcées par les TGI et orientations sur les consultations spécialisées.	Suivi des mesures	Prises en charge individuelles et collectives de tous les autres VIF + AICS
Développement du partenariat avec le CPCA et ADEFO- Service ALTHEA sur deux axes : orientation sur la consultation pour les publics pris en charge en milieu ouvert création d'un groupe de parole/ psychothérapeutique en milieu fermé Un financement conséquent sera étudié par l'Administration Pénitentiaire dans cet objectif.	Nombre de personnes orientées Nombre de groupe de parole Financement apportées	Chiffres Adefo-service ALTHEA
Développement des Programmes de Prévention de la Récidive (PPR) Violences et à l'attention des auteurs d'infractions à caractère sexuelles en interne Milieu ouvert (MO) et milieu fermé (MF) destinés à faire travailler les auteurs sur le passage à l'acte et le sens de la peine.	Nombre de PPR	- Ateliers parentalité en maison d'arrêt : 10 par an - Entre 2022 et 2024 : 4 stages de responsabilité parentale en MO
Mise en place avec les autorités judiciaires locales, France Victimes 21, l'Association de Victimologie, le Barreau du TJ de Dijon et la MA Dijon d'une expérimentation de rencontres victimes/auteurs dans le cadre des mesures de Justice Restaurative. Cette expérience pourrait viser des auteurs et des victimes de délits de violence conjugales ou faites aux femmes.	Nombre de professionnels formés au SPIP Nombre de rencontres Nombre d'auteurs et de victimes concernées	1 rencontre auteurs/victimes en 2024 2 auteurs / 2 victimes Thématique auteurs d'infraction à caractère sexuel

Actions de prévention

Intégration du rapport femmes-hommes dans les modules de citoyenneté mis en œuvre en milieu ouvert et en milieu fermé	Nombre de modules et de personnes concernées	12 stages de citoyenneté en MO/an 12 ateliers vivre ensemble en MF/an
Organisation d'actions culturelles/éducatives de sensibilisation sur les violences faites aux femmes et sur l'égalité femmes/hommes.	Nombre d'actions annuelles Nombre de participants	Aucune sur la période Programmation fin 2025
Organisation de la semaine de la parentalité à la Maison d'arrêt de Dijon (liens entre parents/liens parents-enfants, médiation familiale)	Nombre de participants Nombre d'acteurs mobilisés	Oui
Initier auprès de la Maison d'arrêt de Dijon des actions culturelles, éducatives, de formation et d'enseignement en mixité.	Nombre d'actions réalisées Nombre de participants	Des actions collectives se déroulent en mixité (permissions de sortir culturelles et sportives / ateliers en détention...)

Formation des acteurs

Formation et participation en interne au SPIP : des formations mises en œuvre par la délégation ; des formations éventuellement organisées en interne à l'Administration Pénitentiaire.	Nombre de formations Nombre de participants	conseiller pénitentiaire d'insertion et probation formé.e.s aux thématiques AICS et VIF - formations dispensées par la DISP et SF 21
---	--	--

Soutien aux initiatives locales

Participation des Conseillers d'Insertion et de Probation du SPIP 21 (Pôle spécialisé Violences) aux manifestations locales et départementales. Mise à disposition de leurs compétences.	Nombre de participations	Oui
--	--------------------------	-----

BILAN DES ACTIONS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Conseil Départemental de Côte-d'Or
Union départementale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale (21)
Dijon Métropole
Ville de Dijon et CCAS Dijon
Ville de Chenôve
Ville de Longvic
CCAS de Talant
Ville de Quetigny

Conseil Départemental de la Côte-d'Or		
ENGAGEMENTS	INDICATEURS	BILAN DU PROTOCOLE 2022-2024
Informations/communication/données statistiques		
Diffuser les plaquettes et affiches d'information et de prévention sur les sites ouverts au public relevant du Conseil Départemental et dans le magazine départemental	Nombre de plaquettes et affiches diffusées - au public - aux professionnels Publication régulières d'informations dans le Côte-d'Or Magazine	Tous les sites ont été pourvus en affiches et plaquettes. De nouvelles dotations ont été faites au fur et à mesure des demandes. Le sujet des violences intrafamiliales a été traité à plusieurs reprises dans le Côte-d'Or Magazine au cours de la période 2022-2024. L'outil violentomètre a été diffusé à l'ensemble des travailleurs médico-sociaux du Département pour les accompagner à la détection des violences dans le cadre de leur accompagnement social. En outre, le violentomètre a été affiché dans les salles d'attente des ESCO.
Diffuser et afficher les documents de sensibilisation et d'information sur le sujet auprès des personnels de la collectivité.	Nombre de plaquettes et affiches diffusées aux personnels par la Direction Développement des Ressources Humaines et Relations Sociales	Tous les agents ont été destinataires d'une plaquette d'information et les affiches ont été apposées dans les services. Une enquête sur les violences sexistes et sexuelles a été diligentée par la Direction des Ressources Humaines auprès de l'ensemble du personnel. Les résultats de cette enquête sont en cours d'analyse.
Participation aux groupes de travail sur le sujet.	Présence d'un représentant du Conseil Départemental à l'ensemble des réunions portant sur le sujet	Le Département participe à l'ensemble des instances relatives aux violences conjugales. Afin d'apporter les réponses adéquates aux situations évoquées, un travail a été conduit en interne pour identifier le service à mobiliser en fonction des

		thématiques abordées dans les différentes instances.
Piloter les réunions partenariales pour la mise en place d'un observatoire départemental des violences faites aux femmes (VFF) et des violences intrafamiliales (VIF).	Mise en place en place des réunions, nombre de réunions, création de l'observatoire départemental des violences sexistes	L'observatoire VFF/VIF a été installé en novembre 2023 et a été réuni en novembre 2024. Un groupe de travail interne au Département a été constitué pour travailler à la préfiguration des données. Ce groupe de travail sera prochainement élargit aux partenaires. Le Département a développé un partenariat avec la MIPROF, en charge de l'observatoire national des VFF et fait désormais partie du réseau national des observatoires VFF/VIF. Le Département, au titre de l'observatoire, a conduit une enquête afin de mesurer le phénomène de violences dans le public accompagné par les ESCO (plus de 400 personnes interrogées). Les conclusions de cette enquête ont été présentées lors de réunion de l'observatoire de novembre 2024.
Accompagnement des victimes		
Accueillir, informer, orienter les victimes de violences. Notamment par le financement du poste de travailleur social dans les locaux du Commissariat de Police et la mise à disposition d'un travailleur social du Département à la Gendarmerie	Nombre de personnes reçues : - nombre de femmes et d'hommes - nombre de mineurs Maintien du financement du poste de travailleur social Police Poursuite de la mise à disposition du travailleur social du Département à la Gendarmerie	Le Département a maintenu le cofinancement du poste d'Intervenant Social en Commissariat. En outre, depuis le 1^{er} janvier 2021, le poste d'intervenant social Gendarmerie est assuré par un travailleur social du Département mis à la disposition de la Gendarmerie. Depuis mi-2025, afin d'assurer une réponse en continu aux besoins de victimes, un second professionnel du Département est mis à disposition de la

		Gendarmerie, sur un temps déterminé, afin d'assurer les missions en cas d'absence de l'ISG « titulaire » Bilan d'activité : 2021 (9 mois d'activité) : 848 actes professionnels, 344 situations différentes accompagnées 2022 : 1612 actes professionnels ; 454 situations différentes accompagnées 2023 : 1884 actes professionnels, 414 situations différentes accompagnées 2024 :
Apporter un accompagnement social adapté aux personnes reçues lorsqu'une problématique de violences conjugales est repérée.	Nombre de personnes rencontrées par les travailleurs sociaux du Conseil Départemental	En 2024 : 17 353 ménages accompagnés par les travailleurs sociaux du Département dont 413 ont été rencontrés pour la première fois dans le cadre d'une problématique de violences intrafamiliales. Depuis la mise en place de l'AUU, 178 ménages ayant demandé à être contacté par le Département, 60 accompagnements mis en place.
Non prévu initialement dans le protocole, en 2023, création un réseau de travailleurs sociaux « Référent Violences Intrafamiliales » qui maille l'ensemble de la Côte-d'Or	Ce partenariat définit de nouvelles modalités de coopération avec la Gendarmerie (et à terme avec la Police Nationale). Après une expérimentation de deux ans en Haute-Côte-d'Or, des référents Violences Intra Familiales (VIF) ont été nommés dans chacun des Espaces Solidarités Côte-d'Or (ESCO). Ces professionnels sont les interlocuteurs privilégiés de la Maison de Protection des Familles ou de la brigade du territoire.	A mi-2025, l'ensemble des référents VIF a été nommé par le Département. Un travail est en cours afin de renforcer le partenariat avec la Gendarmerie Nationale dans l'objectif de renforcer la prise en charge des situations de violences intrafamiliales. Le partenariat reste à construire avec la Police Nationale.
Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des victimes en lien avec les partenaires	Nombre d'actions mises en place Poursuite du soutien financier	Le soutien à la structure de l'ADEF0 est maintenu.

concernés.	apporté à la structure multi-accueil intégré au CHRS Blanqui géré par l'ADEFO	
Favoriser l'accueil, l'hébergement et le suivi des victimes et de leurs jeunes enfants.	Maintien du soutien financier apporté au Centre Parental géré par le Croix Rouge Française	Le soutien financier du centre parental géré par la Croix Rouge Française a été poursuivi tout au long du protocole et se poursuit.
Accompagnement des auteurs		
Accueillir, informer, orienter les personnes.	Nombre d'auteurs reçus.	Les auteurs sont accompagnés par les professionnels du Département s'ils en font la demande. Travail en collaboration avec l'ADEFO ALTHEA sur ce sujet autant que de besoin. Une demie-journée d'information et d'échange entre les professionnels du Département et d'ALTHEA a été organisée afin de favoriser l'interconnaissance et le travail partenarial.
Soutenir les actions des associations spécialisées dans l'accompagnement des auteurs.	Montant du soutien financier versé aux associations.	Le soutien financier aux associations spécialisées dans l'accompagnement des auteurs a été maintenu tout au long du protocole et se poursuit.
Accompagnement des enfants		
Repérer, dépister, accompagner les situations familiales présentant un contexte de violences.	Nombre de personnes reçues Nombre d'enfants suivis Nombre d'informations préoccupantes en lien avec un contexte de violence	En 2024 3920 Informations Préoccupantes reçues dont 257 dans un contexte de violences conjugales
Représenter et défendre les intérêts des enfants victimes ou témoins de violences conjugales	Nombre de mesures « Administrateur Ad'hoc » exercées dans ce cadre	Des modifications dans le mode de désignation des administrateurs Ad'hoc ne permettent pas de disposer de cette donnée
Actions de prévention		
Soutenir le développement	Nombre d'actions conduites	Deux journées de

d'actions pédagogiques préventives envers les parents, les mineurs.	en partenariat avec le réseau Nombre de personnes vues Nombre de mineurs Nombre de personnels mobilisés	sensibilisation du public avec la MPF ont été réalisées en haute Côte-d'Or
Formation des personnels		
Permettre aux personnels du Conseil Départemental de disposer des outils et de la connaissance nécessaire à l'accompagnement des victimes et des auteurs.	Nombre d'actions de formations mises en place Nombre de travailleurs sociaux formés	Des actions de formation ont été organisées avec SF 21 : 80 professionnels formés SF 21 : entre 2022 et 2025 EGAE (8 cadres et 25 travailleurs sociaux formés sur la thématique de l'accompagnement des auteurs) Une conférence a également été donnée par REAHVI à destination des travailleurs sociaux (environ 80 TS présents)

Soutien aux associations		
Soutenir les actions des associations accompagnant les victimes.	Nombre d'associations soutenues et Montant des soutiens financiers versés	Toutes les subventions apportées aux associations (SF 21, ADEFO, France Victimes, CIDFF 21) ont été maintenues voir renforcées durant toute la période du protocole. En outre, depuis 2023, le Département cofinance, avec l'État, la convention taxi laquelle permet d'assurer le transport des victimes vers les lieux d'hébergement ou vers les associations ou professionnels de santé.
Soutenir la mise en œuvre du dispositif Téléphone Grave Danger	Maintien du soutien financier apporté à France Victimes 21	La subvention à France Victimes 21 a été maintenue durant toute la durée du protocole et renforcée à plusieurs reprises depuis 2021.

UNION DEPARTEMENTALE DES CENTRES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (21)		
ENGAGEMENTS	INDICATEURS	Bilan 2022-2024
Informations/communication/données statistiques		
Diffuser les brochures et affiches d'information et de prévention aux CCAS de Côte-d'Or pour les lieux d'accueil	Nombre de brochures et affiches distribuées	Plus de 200 distribuées
Proposer des temps d'information sur le sujet aux CCAS (élus et agents)	Nombre de réunions organisées et nombre de personnes touchées par l'information	Lors des instances de UDCCAS21 + 200 brochures/ affiches distribuées
Participer et communiquer sur les événements et publications sur le sujet pour les CCAS	Présence d'un représentant de l'UDCCAS21 aux différentes réunions organisées par l'Etat et les acteurs locaux	coordinatrice présente et vice-présidente /présidente de UDCCAS21
Accompagnement des victimes		
Accueillir, informer, orienter les	Nombre de personnes	Non quantifiable

victimes de violences	accueillies par les CCAS	
Accompagnement des auteurs		
Accueillir, informer, orienter les auteurs	Nombre de personnes accueillies par les CCAS de la Côte-d'Or	Non quantifiable
Participer et communiquer sur les événements et publications sur le sujet pour les CCAS	Présence d'un représentant de l'UDCCAS21 aux différentes réunions organisées par l'Etat et les acteurs locaux	Coordinatrice présente et vice-présidente /présidente de UDCCAS21
Formation des personnels		
Organisation de temps de formation à destination des élus et agents des CCAS	Nombre de réunions organisées et de personnes participants aux formations	
Soutien aux initiatives locales et départementales		
Organiser des temps de présentation ou la diffusion de support de présentation aux CCAS	Nombre de présentations et diffusions réalisées	

Dijon Métropole		
ENGAGEMENTS	INDICATEURS	BILAN DU PROTOCOLE 2022-2024
Informations/communication/données statistiques		
Relais des campagnes nationales et des actions des associations		Affichage des campagnes de sensibilisations des associations dans les salles d'attentes, les bureaux de permanences, lieux d'accueil du public et mise à disposition de flyers
Actions de prévention		
Sensibilisation en direction des agents de la ville de Dijon, du CCAS et de Dijon métropole : Théâtre forum « prévention des violences sexistes et sexuelles » organisé par la cellule égalité - diversité en lien avec le réseau des ambassadeurs égalité - diversité	Nombre d'actions et nombre de participants	100 agents ont participé sur les 2 demi-journées proposées.
Soutien aux associations		
Soutien financier aux associations qui accueillent des victimes		SF 21 : 4000 € par an. CDAD : 5000 € par an CIDFF : 8 643 € en 2025 pour le fonctionnement du centre AVIV
Soutien aux initiatives locales et départementales		
Création de la Maison des femmes		Participation aux réunions

Ville de Dijon et CCAS de Dijon		
ENGAGEMENTS	INDICATEURS	BILAN DU PROTOCOLE 2022-2024
Informations/communication/données statistiques		
Page Web dédiée sur le site de la ville de Dijon	Nombre de vues	Réalisé 2024
Prêt de salles pour conférences, temps de formation/sensibilisation	Recensement des actions menées et des lieux	Salles en mairie dans le cadre du programme du mois de l'égalité
Accompagnement des victimes		
Faciliter l'orientation des victimes	Fréquentation	Espace André Gervais 2 matins par semaine Permanences de SF21, FV21, CIDFF21, AMACOD, avocat
Aide au relogement des victimes	Travail transversal avec les partenaires, service de la ville, les services sociaux du CCAS et bailleurs sociaux Indicateurs chiffrées 8 logements conventionnés femmes/familles avec l'ADEFO.	Résidence Abrioux Convention de mise à disposition de logements à la résidence Abrioux pour l'hébergement de femmes victimes de VC avec enfants entre Dijon, ADEFO, financée par la DDETS. En 2024 14 femmes et 24 enfants accueillis En 2023 12 femmes accueillies et 24 enfants En 2022 20 femmes accueillies et 36 enfants
Mise à disposition d'un Intervenant Social en Commissariat (ISC) au commissariat de Police de Dijon pour un accueil, une écoute et une orientation par le travailleur social de la Police.	Rapport d'activité Nombre de situations reçues	Obtention d'un deuxième poste d'ISC en août 2023 co-financé par l'Etat. Activité 2024 : - 1938 actes professionnels - 437 personnes différentes reçues (nouveaux dossiers).
Mise à disposition d'une policière municipale référente au sein de la PM de Dijon		Réalisé en 2023. Accompagnement des victimes vers les professionnels dédiés Permanence à l'espace André Gervais Communication dans ses missions de Police de proximité
Accompagnement des auteurs		
Promouvoir la formation des acteurs locaux et plus particulièrement des agents de la	Planning de formation des agents et des acteurs locaux	Sensibilisation prise en charge des auteurs dispensée par le TJ - 12 participants PM Dijon

ville des différents services (accueil, Police, Etat civil, jeunesse, petite enfance) et du CCAS	Nombre de personnes ayant suivi la formation	
Soutien financier des associations d’auteurs de violence.	Nombre d’associations soutenues	ALTHEA : 1 700 € Mise à disposition de locaux : Les missions d’ALTHEA sont reprises par l’ADEFO depuis août 2022 dans les locaux mis à disposition 7/9, rue du Plein de Pouilly et valorisés à hauteur de 4.813,80 € pour 2024
Mise à disposition d’un ISC au commissariat de Police de Dijon pour un accueil, une écoute et une orientation par le travailleur social de la Police.	Nombre de situations reçues de personnes mises en cause.	Disponibilité d’une 2 ^{ème} ISC sur cette mission. Nombre de situations (non renseignées).
Actions de prévention		
Formation du personnel encadrant / évaluateur : chef de service, directeurs		Sensibilisation aux directeurs d’ACM de la ville de Dijon : 29 directeurs concernés (violences conjugales et enfants co-victimes) en 2023 300 professionnels de la petite enfance sensibilisés en mars 2024 à la détection et prévention des VIF.
Actions de sensibilisation à destination du jeune public	Nombre de séances et écoles concernées Nombre d’élèves sensibilisés	Action de prévention primaire dans le cadre des IETS animées par le CIDFF 21 sur la thématique (égalité filles-garçons). 2023 : 25 séances (520 enfants) 2024 : 21 séances dans 17 classes (500 élèves)
Sensibilisation en direction des agents de la ville de Dijon, du CCAS et de Dijon métropole : Théâtre forum « prévention des violences sexistes et sexuelles » organisé par la cellule égalité - diversité en lien avec le réseau des ambassadeurs égalité - diversité		100 agents ont participé sur les 2 demi-journées proposées. Participation du CIDFF et de la DDFE 21
Actions de communication		
Organisation d’évènements le 25 novembre et au mois de mars (mois de l’égalité)	Nombre d’évènements organisés	2024 : mois de l’égalité : 80 actions / 70 partenaires 25/11 : action proposées sur la

		journée par les associations
Soutien aux associations		
Soutien financier des associations	Nombre d'associations soutenues	ADEFO : 13 700 € pour le service de prévention familiale + 30 000 € pour LARPE + mise à disposition de locaux 2 215 € CIDFF : 5 500 € en fonctionnement + 1 500 € à partir de 2025 pour le centre AVIV SF 21 : 19 000 € + Mise à disposition de locaux 17 296 € Mouvement le CRI (lutte contre la prostitution) 15 000€
Soutien aux initiatives locales et départementales		
Création de la Maison des femmes		Organisation de la première réunion en mairie en 2021

Ville de Chenôve		
ENGAGEMENTS	INDICATEURS	BILAN DU PROTOCOLE 2022-2024
Informations/communication/données statistiques		
Mise à disposition de flyers d'associations et d'affiches dans différents lieux municipaux pour informer les usagers (SF 21, CIDFF 21, France Victimes 21, Préfecture de la Côte-d'Or, ...)	Nombre de flyers et plaquettes distribués	Engagement réalisé.
Accompagnement des victimes		
Présence de permanences hebdomadaires de SF 21, du CIDFF 21 et de France Victimes 21 au sein de la Maison de Justice et du Droit de l'agglomération dijonnaise sise 8 rue des clématites à Chenôve. Réflexion à mener au sein de la Police Municipale afin de spécialiser un ou plusieurs agents aux questions relatives aux violences conjugales. Réflexion sur l'ouverture d'un logement d'urgence pour l'accueil de femmes victimes.	Nombre de permanences Identification d'un agent au sein du service de la Police Municipale.	La permanence a été remise en place, à la demande de la ville de Chenôve. Ces 2 points ont été réalisés. Engagement réalisé
Actions de communication		
Journée de réflexion et d'échanges « Violences conjugales – victime / enfant / auteur.e, le point sur les dispositifs d'accompagnement »		Organisée par le CCAS de la Ville de Chenôve en partenariat avec la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'égalité femmes-hommes et la FNACAV : date initialement fixée au 24 novembre 2020 et finalement reportée au 30 novembre 2021 en raison du contexte sanitaire

Formation des personnels		
Formation accompagnement des auteurs		Journée de formation assurée par ALTHEA à l'attention des agents du CCAS et des policiers municipaux relative à la prise en charge des auteurs de violences conjugales= Action réalisée
Formations des policiers municipaux		journées de formation à l'attention des partenaires locaux en matière de tranquillité publique et de prévention de la délinquance (dont les policiers municipaux), y compris ceux intervenant dans le champ social
Gouvernance		
Désignation au sein du Conseil Municipal d'une conseillère municipale déléguée à la promotion de l'égalité (dont celle entre les femmes et les hommes). Groupe de travail dédié au sein du CLSPD : « violences conjugales, intrafamiliales et sexisme »	Nombre de réunions.	Un autre élu a été désigné pour avoir la délégation de la lutte contre les discriminations En veille À relancer en essayant notamment de travailler concrètement avec les établissements scolaires, en complément des actions déjà menées par le CIDFF 21
Soutien aux initiatives locales et départementales		
Subventionnements des associations : SF 21, CIDFF 21, France Victimes 21, ADEFO service ALTHEA		Les subventions sont versées par la ville de Chenôve Le CCAS verse une subvention de 2000 € à l'ADEFO pour le service ALTHEA
Renouvellement engagement de la Ville dans le cadre de la convention entre SF 21 et les partenaires publics		La subvention annuelle de 2000 €

Ville de Longvic		
ENGAGEMENTS	INDICATEURS	BILAN DU PROTOCOLE 2022-2024
Informations/communication/données statistiques		
Diffuser les plaquettes et affiches d'information et de prévention dans les structures de la Ville de Longvic ouvertes au public au public.	Nombre de plaquettes et affiches diffusées	Réalisé
Accompagnement des victimes		
Accueil information et orientation des personnes en situation de violences conjugales	Nombre de personnes reçues Nombre d'entretiens individuels	Trop de turn over ces deux dernières années, pas de statistiques fiables au niveau du CCAS de Longvic
Accueil mensuel au centre social municipal La Ruche d'une psychologue de SF 21	Nombre de personnes reçues	En 2023 7 personnes
Accueil hebdomadaire au centre social municipal La Ruche de la permanence CIDFF 21	Nombre de personnes reçues	99 personnes en 2023 (21 longviciens) et 116 personnes en 2024 (19 longviciens)
Accueil mensuel d'une permanence avocats	Nombre de personnes reçues	61 personnes en 2023 et 54 en 2024
Accueil hebdomadaire d'une permanence CAF	Nombre de personnes reçues	en 2022: 104 personnes reçues dont 83 longviciens en 2023: 97 personnes reçues dont 78 longviciens en 2024: 118 personnes reçues dont 92 longviciens
Aide au relogement des victimes	Nombre de personnes accompagnées	Trop de turn over ces deux dernières années, pas de stats fiables là-dessus au niveau du CCAS de Longvic
Formation des personnels		
Journée de formation à l'attention des partenaires du CLSPD	nombre de personnes formées	Réalisée en 2022 et 2023

Soutien aux associations		
Financement de l'association Solidarités Femmes 21 (CPOM) par une subvention de la ville et de l'association CIDFF 21		Réalisé +subvention ALTHEA depuis 2024 à hauteur de 500 €
Soutien aux initiatives locales et départementales		
Désignation au sein du Conseil Municipal d'une conseillère municipale déléguée à l'égalité entre les femmes et les hommes		Oui
Participation aux groupes de travail sur le sujet	Présence d'un représentant de la Ville de Longvic à l'ensemble des réunions portant sur le sujet	Réalisée

VILLE DE TALANT		
ENGAGEMENTS	INDICATEURS	BILAN DU PROTOCOLE 2022-2024
Informations/communication/données statistiques		
Commission Locale de sécurité	7 commissions 21 situations abordées (une situation peut être abordée dans plusieurs commissions. Les situations étant anonymes, le nombre de personnes concernées n'est pas évaluable)	Permet de mettre en rapport les différents acteurs intervenant autour d'une situation. Favorise le repérage des situations. <i>Perspectives :</i> <i>Dispositif à faire évoluer pour favoriser la mise en œuvre des accompagnements avec une coordination situationnelle : orientation vers le PND à partir de septembre 2025.</i>
Participation aux instances de pilotage	14 réunions (Comité de suivis, groupes de travail, commissions...)	Les services de la Ville et du CCAS ont été représentés dans les instances relatives à la question des violences conjugales.
Accompagnement des victimes		
Accueil information et orientation des personnes en situation de violences conjugales et intervention des TS du CCAS et de la Ville de Talant dans l'accompagnement des victimes de violences	15 services ASE 9 services emploi 6 CCAS développement social 2 logements	Les personnes rencontrées pour une demande autre, mais dont la situation familiale est concernée par des violences conjugales, ne sont pas comptabilisées. <i>Perspectives :</i> positionnement dans le dispositif PND détecteurs et référents sectoriels.
Accueil mensuel des permanences SF 21	6 personnes reçues au Relais en 2024, 9 en 2023, 21 en 2022	Permanences irrégulières faute de moyens à déployer pour l'association.
Accueil mensuel des permanences CIDFF21	99 personnes reçues en 2024, 109 en 2023, 124 en 2022	<i>Perspectives : maintien</i>
Accueil mensuel permanence avocats	105 personnes reçues en 2024 76 en 2023, 75 en 2022	<i>Perspectives : maintien</i>

Accueil bi-hebdomadaire de la permanence TS de la CAF	423 personnes reçues en 2024, 443 en 2023, 395 en 2022	Maintien primordial pour le territoire. Articulation avec le PND. Synthèses régulières concernant les situations. Augmentation continue du nombre de bénéficiaires.
Aide au relogement des victimes	3	<i>Perspectives : maintien</i>
Coordination technique pour la mise en place de parcours et des prises en charge des victimes avec les partenaires du territoire	6 réunions partenariales 11 réunions d'équipe ISP	La mise en place du dispositif PND a suspendu la réflexion concernant la coordination de la question des violences conjugales. En outre toutes les actions prévues ont été menées avec les partenaires projets par projet : mise en place de place de parking sous vidéoprotection (échanges parents-enfants...), Commission locale de sécurité, convention Police - État relative à l'accompagnement des auteurs au domicile des victimes...
Dispositif spécifique « Intermédiation »	2024 : 6 personnes orientées ou rencontrées.	Arrêt du dispositif en 2024. Redondant avec le CLS et autres instances locales.
Accompagnement des auteurs		
Accueil information et orientation des auteurs de violences conjugales	2	La problématique n'est le sujet central de l'accompagnement proposé. L'objectif principal de l'accompagnement est souvent reporté sur un autre objet (exemple : logement). Perspectives : financement ALTHEA (€ en 2025).
Actions de prévention		
Conférence CIDFF 21 à la Turbine	Entrée libre. Nb de participants non évalué.	

Actions de communication		
Information aux élus en CM	33 bénéficiaires	
Formation des personnels		
Formation des agents sociaux	Formations engagées en 2025 avec le PND 5 TS formés, 1 agent d'accueil PM.	Formations en cours.
Formation d'un référent violences intrafamiliales	3 formations réalisées en 2023 et 2024	Mise en œuvre des missions du référent.
Soutien aux associations		
Financement SF 21		Perspectives : Augmentation de la subvention à SF 21 en 2026 (500€). À noter, en 2025 financement dispositifs complémentaires : Médiation familiale AMFF (mise à dispo de locaux gratuitement,), financement centre AVIV (1 200€ en 2025).
Financement CIDFF21	99 personnes de Talant reçues	

Ville de Quetigny		
ENGAGEMENTS 2022-2024	INDICATEURS	BILAN DU PROTOCOLE 2022-2024
Informations/communication/données statistiques		
Mise à disposition de plaquettes d'information des associations		Mises à dispo dans tous les services d'accueil du public. Distribuées sur toutes les manifestations de lutte contre les VIF
Accompagnement des victimes		
Accueil, information, orientation et suivi des personnes victimes de violences intrafamiliales. Coordination du partenariat local pour harmoniser et permettre une réactivité dans la prise en charge de la personne victime (CLSPD) Coordination de la cellule ressource en santé mentale qui permet un partenariat de proximité avec le CMP et le CLSM pour trouver une solution pour un suivi psychologique à la personne victime	Nombre d'actions/nombre de personnes concernées	6 familles requérantes 10 familles en veille 1 CLSPD tenu par mois 1 CLSM tenu par mois Intronisation de la MPF à chaque CLSPD
Actions de prévention		
actions auprès des enfants, des adolescents des seniors. Organisation de café-débat et ciné-débat Opérations sur la voie publique et dans les transports en commun	Nombre d'actions/nombre de personnes concernées	Toutes actions confondues en milieu fermés (salle de cinéma, salles municipales etc) = 120 personnes / an Sur la voie publique et les transports en commun = non évaluable. Près de 4 heures par intervention à raison de 2 opérations par an Stands devant le Cap Vert avec MPF / Bta Quetigny / divia et MDPM Ateliers d'échanges avec les enfants du P.R.E. autour des droits des femmes dans le sport Café-débat autour des droits des femmes dans le sport Ciné débat autour des droits des femmes dans le sport avec l'école de Gmie, les seniors et les associations

		Atelier d'auto-défense à destination des employées de la ville Stands avec le CIDFF dans la galerie marchande de Carrefour à deux reprises Divia et la ligue d'impro devant la galerie marchande de Carrefour Divia et la ligue d'impro sur la place centrale Divia et la ligue d'impro dans le tram Jeux intergénérationnels Egalité Femmes-Hommes Exposition itinérante « des photos à l'envers pour remettre les idées à l'endroit »
Actions de communication		
Communication systématique dans le magazine de la ville des numéros associatifs Articles dédiés à la lutte contre les violences faites aux femmes sur le magazine ainsi que sur les réseaux sociaux Page dédiée dans le guide de la tranquillité	Type d'actions	Magazines bimensuels Rappel systématiques des numéros d'urgences et des coordonnées CIDFF Solidarité Femmes 21. Articles sur des Portraits de femmes Une page dédiée avec rappel des bonnes pratiques et des numéros
Soutien aux associations		
Mise à disposition du CIDFF de locaux pour leur siège et leurs permanences Tenue de permanences mensuelles à Château service de l'association SF 21 Subventionnement annuel de l'association France Victimes 21 et solidarité femme Accueil mensuel d'une permanence d'avocats		Locaux plus grands mis à disposition du CIDFF Soutiens reconduits

BILAN DES ACTIONS DES ORGANISMES SOCIAUX ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Agence Régionale de Santé (ARS)
Caisse d'Allocations Familiales 21 (CAF)
Centre Hospitalier Universitaire de Dijon - SRAU (CHU) -Unité médico-judiciaire et Institut médico-légale
Hospices civils de Beaune

Agence Régionale de Santé (ARS)		
ENGAGEMENTS	INDICATEURS	BILAN DU PROTOCOLE 2022-2024
Informations/communication/données statistiques		
Dans l'appui à la coordination	nombre d'actions ou sessions	CPTS Auxois Morvan

effectuée sur les territoires par les Communauté Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)	d'informations, sensibilisation mises en place par les CPTS (destination du grand public, des salariés/adhérents où public ciblé)	CPTS Pays d'Or CPTS Centre 21 CPTS 21/52 4 actions/4 CPTS
Via l'Animation territoriale en santé à l'échelle des pays	Nombre d'actions ou sessions d'info mises en place ou coordonnées par les coordonnateurs de Contrats Locaux de Santé (CLS)	
Dans le cadre des CLS une Fiche-Action (FA) sera systématiquement proposée dans le cadre des CLS à signer ou à renouveler	Nombre de FA présentes dans les CLS	CLS Val de Saône Vingeanne CLS Seine et Tille CLS Auxois Morvan CLS Pays Beaunois à venir CLS Dijon : projet maison des femmes inscrite dans les actions à programmer
Organisation par l'ARS de Webinaire dans un format assez court, à destination des professionnels de santé libéraux, des Etablissements de Santé (ES) et Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS), sur le sujet des violences faites aux femmes	Nombre de webinaires mis en place	Redondant avec les actions des CPTS
L'information (annuaire départemental des partenaires locaux sera diffusé via les animateurs locaux, les CPTS et le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) + via les conseils de l'ordre des professionnels de santé	Nombre de diffusion	À venir, construction d'une page sur le site "ma santé mentale en Côte-d'Or" qui pourra être relayé sur le site des partenaires. Intérêt d'une mise à jour unique
Des temps d'info collective seront organisés en partenariat avec la DDFE au sein de l'ARS	Nombre de sessions d'info Nombre de personnes informées	GT CLS Auxois Morvan
Accompagnement des victimes		
Accompagner l'expérimentation de l'unité de prise en charge du psycho trauma portée par le CHU Dijon pour la région	Nombre de personnes accompagnées dans le cadre des violences conjugales par l'unité de PEC du psycho trauma	14 victimes prises en charge
Accompagner le CHLS et plus largement le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) 21/52 sur leur projet de création d'un accès à des consultations spécialisées en santé mentale en	Nombre de consultations effectuées	Consultations victimologie : 2022 = 514 2023 = 597 2024 = 566 Consultations Equipe mobile

lien avec le psycho trauma (en lien avec CHU Dijon)		psycho trauma pédopsychiatrie : 2024 = 35
Actions de prévention		
Proposer une présentation systématique de l'enjeu sanitaire des violences conjugales, dans le cadre des CLS avec des pistes d'action en matière de prévention et de repérage	Nombre de réunions effectuées sur le sujet	
Proposer des actions dans le cadre des projets de santé des CPTS et des MSP et CSP	Nombre d'actions mises en place par les CPTS, les MSP/CSP (à destination du grand public, de leurs salariés, adhérents ou envers un public ciblé)	4 actions dans les CPTS Des actions à venir dans 2 MSP
Participation des CPTS à des collectifs et ou groupes de travail sur le thème des violences conjugales	Nombre de collectifs ou de Groupe de Travail sur le sujet des violences conjugales auxquels les CPTS participent	
Actions de communication		
Présentation du sujet Violences faites aux femmes		Présentation du sujet Violences faites aux femmes par l'ARS lors de 2 réunions pour l'une les coordinatrices des CPTS et les coordinatrices des MSP pour l'autre

Caisse d'Allocations Familiales 21 (CAF)		
ENGAGEMENTS	INDICATEURS	BILAN DU PROTOCOLE 2022-2024
Informations/communication/données statistiques		
Information aux partenaires	Réunions d'informations au service social du CHU, SPIP,	Une communication claire et régulière auprès des partenaires a permis d'améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre, facilitant ainsi l'orientation des victimes de violences conjugales vers les dispositifs adaptés.
Accompagnement des victimes		
Appui financier et technique aux associations : SF 21 et au CIDFF (pôle d'accueil des victimes) pour une prise en charge globale (juridique, psychologique, sociale, insertion) des victimes de violences conjugales. Espace de rencontre (1,2,3 familles, LARPE-ADEFO).	Cf indicateurs bilans partenaires Accueil et accompagnement des femmes Permanences sur les territoires	133 120 € 208 000 €
Accompagnement financier et technique à l'association "Gites sociaux"	Réhabilitation de logements pour accueillir des victimes de violences conjugales.	150 000 €
Aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales / mesure nationale	Nombre de situations financées	250 paiements réalisés de décembre 2023 à décembre 2024 : 3 prêts et 247 aides pour une somme totale de 208 752 € , soit une moyenne de 835 € par aide
Aide financière individuelle d'urgence aux victimes de violences conjugales (AFI VVC) / mesure locale	Nombre de situations financées	2022 : 83 AFI VVC pour 99 487 € 2023 : 122 AFI VVC pour 144 574 € 2024 : 172 AFI VVC pour 203 040 € Au total : 377 situations pour 447 101 €
Accompagnement des auteurs		
Soutien financier aux associations Althéa, Relais Enfants Bourgogne et aux	Financements de l'accompagnement thérapeutique et responsabilisant	106 600 €

espaces de rencontre (123 Familles, LARPE-ADEFO) pour la prise en charge des auteurs de violences conjugales, afin de prévenir la récidive et favoriser leur responsabilisation.	des auteurs de VC. Groupes thérapeutiques, groupe de paroles en milieu carcéral, entretien psychothérapeutiques individuels, hébergements temporaires, stages de responsabilisation, actions de sensibilisation des professionnels, permanences sur les territoires afin de renforcer l'accessibilité à la coordination partenariale Maintien du lien enfant-parents auteur de vc, lorsque cela est possible et sur décision de justice en milieu carcéral.	
Actions de prévention		
Aides financières aux partenaires dans le cadre du Fonds National Parentalité REAHVI ADEFO SF 21 Relais enfants-Parents Bourgogne	Espace d'expression pour les enfants (témoins et victimes) dans le contexte de violences conjugales. En partenariat avec France Victimes21, SF 21, l'Acodège et les parents. Activités de soutien et de bien être pour les victimes et leurs enfants	30 800 €
Formation des personnels		
Participation à diverses sessions de formation sur les violences conjugales : Formation socle Violences invisibles Femmes étrangères Entretien avec les victimes	Nombre de travailleurs sociaux formés Nombre de gestionnaires conseils spécialisés dans le traitement des dossiers d'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales formés Nombre total d'agents CAF formés	11 travailleurs sociaux formés 17 gestionnaires conseils allocataires formés 1 cadre du service : aide financière 29 agents CAF formés au total
Soutien aux initiatives locales et départementales		
Aide Financière à l'Association SF 21	Dispositif tiers, roman graphique sur les violences	Action récente, en cours de déploiement : peu de recul à ce

	conjugales... Réalisation d'un film national sur les actions collectives du réseau	stade, bilan partenaire est en cours d'élaboration. Cf montant global SF 21
--	---	---

Hospices Civils de Beaune		
ENGAGEMENTS	INDICATEURS	BILAN DU PROTOCOLE 2022-2024
Accompagnement des victimes		
Prise en charge psycho-socio-médicale 24H24 au service des urgences ou en GO avec application d'un protocole spécifique : - Établissement d'un Certificat médical - Information sur les possibilités de dépôt de plainte - Orientation vers le service social hospitalier : Accompagnement dans les démarches (justice, social, hébergement) - Orientation vers un soutien psychologique	Nombre de victimes pris en charge	2022 = 10 2023 = 6 2024 = 11 par le service social
Réflexion sur la mise en place d'un dispositif de recueil de plaintes dans l'établissement en lien avec les forces de Police et de Gendarmerie	Date signature de la convention	Protocole avec tous les centres hospitaliers disposant d'un service d'urgence signé le 17/06/24
Accompagnement des auteurs		
Orientation vers les partenaires extérieurs (ALTHEA, service social de secteur)	Nombre d'auteurs orientés	
Actions de prévention		
Tenue annuelle d'un Stand dans le hall du Centre Hospitalier pour la journée internationale des violences faites aux femmes le 25 novembre (animé par un groupe pluridisciplinaire)	Tenue effective et Nombre de passages	Stand journée violence faite aux femmes au sein des HCB en novembre 2022, 86 personnes
Autre action		Soirée théâtre en novembre 2023, 50 personnes
Actions de communication		
Mise à jour et Diffusion d'une plaquette d'informations « Violences intrafamiliales, oser en parler » Affichage grand public dans les salles d'attente (affiche des associations ou affiche des campagnes nationales de prévention)	Nombre de plaquettes éditées Affichage effectif	3000 Oui Stand d'informations dans le hall du CH le 25 novembre de chaque année

Formation des personnels		
Formation des personnels (Urgences, Maternité, Pédiatrie) inscrite au plan de formation	Nombre de personnels formés	Solidarité Femmes 21 2 agents par an en pédiatrie 4 agents par an en maternité
Soutien aux associations		
Retenir une association œuvrant pour la cause des femmes comme bénéficiaire de la vente de la pièce de charité de la Vente des Vins		2023 Mise à disposition de locaux pour la permanence psychologue de SF 21 1 fois/semaine
Soutien aux initiatives locales et départementales		
Participation aux actions mises en place par le Zonta Club en matière d'informations autour des violences conjugales	Participation effective	Oui

BILAN DES ACTIONS DES PERSONNES QUALIFIÉES

Conseil de l'ordre des médecins
Conseil de l'ordre des avocats

Conseil de l'ordre des médecins de Côte-d'Or (CDOM 21)		
ENGAGEMENTS	INDICATEURS - REALISATIONS	Bilan 2022-2024
Informations/communication/données statistiques		
Diffuser de l'information sur les violences faites aux femmes (articles, dépliants, campagne d'affichages...).	Nombre de diffusions	18/7/22 Brève spéciale : Lutte contre les Violences Intra familiales : diffusion de l'information signature convention et numéros-adresses mail utiles 2° semestre 2022 : numéros-adresses mail utiles sur le portail du site du CDOM21 9/2/25 : Brève numérique : Article STOP VIOLENCES – rappel liens utiles, QR code accès aux associations, information sur le PND 11/6/2025 : brève numérique : levée du secret médical, signalements, réquisitions, saisies de dossier : mise au point sur les textes concernés
Accompagnement des victimes		
Faciliter la prise en charge des victimes de violences	Type d'actions/dispositifs	4/7/2022 Signature d'une convention de collaboration immédiate avec le procureur du TJD
Formation et soutien des acteurs		
L'Ordre départemental a toute sa place dans le cadre de sa fonction d'entraide pour aider et conseillers les médecins confrontés à des situations difficiles dans ce contexte, dont la rédaction de certificats adaptés ou lorsque de tels certificats sont sources de plaintes (concerne aussi bien les médecins libéraux qu'hospitaliers).		Participation active du CDOM pour l'aide aux médecins en difficultés : certificats, problématique du secret médical et de sa rupture Complémentaire a priori de l'aide beaucoup plus importante apportée par l'unité dédiée du CHU (Dr Begue)
Soutien aux initiatives locales et départementales		
Présence d'un ou plusieurs conseillers ordinaires ; diffusion de l'info concernant ces initiatives. Nous restons disponibles – nous contacter Nous essayons toujours de nous rendre disponibles et d'être réactifs dans la diffusion via les Brèves.	Nombre d'actions	19/11/2024 Participation à une table ronde pendant la journée professionnelle Droits de l'Enfant : lutte contre les violences faites aux enfants

Participation à des projets avec acteurs locaux	Projets	16/4/25 : rencontre avec la cheffe de service de l'Aide Sociale à l'Enfance – collaboration en vue – convention autour de la problématique des informations préoccupantes et des signalements insuffisants ; projet de travail pour aider les médecins dans leurs démarches – diffusion du guide fait par le département.
Soutien des initiatives de professionnels de santé		15/7/2023 : rencontre des créatrices de l'association NON : information de leur projet, déontologie en particulier sur l'information.

Conseil de l'ordre des avocats		
ENGAGEMENTS	INDICATEURS	BILAN 2022-2024
Informations/communication/données statistiques		
Assurer la permanence téléphonique dédiée aux victimes de violences conjugales : Permanence Ordonnance de Protection : 06.73.92.17.30	Tenue de la permanence	Permanence toujours en place
Accompagnement des victimes		
Accompagner les victimes en amont et pendant la procédure et assurer le lien avec France Victimes 21	Mise en lien avec France Victimes	Réalisée
Assurer, pour les victimes, une information juridique d'urgence gratuite	Non quantifiable	-
Accompagner les victimes de violences conjugales dans le cadre des procédures judiciaires les concernant	Non quantifiable	-
Accompagnement des auteurs		
Accompagnement des auteurs en amont et pendant la procédure	Non quantifiable	-
Formation des acteurs		
Assurer, pour les avocats volontaires, des formations spécifiques en matière de violences conjugales	Formations proposées	Informations transmises
Soutien aux initiatives locales et départementales		
Assurer des consultations gratuites	Non quantifiable	-

BILAN DES ACTIONS DES ASSOCIATIONS

Solidarité Femmes 21 (SF 21)
Association Dijonnaise d'Entraide des Familles Ouvrières (ADEFO) et 115
ADEFO – Service Alternative Thérapeutique à la violence conjugale et familiale (ALTHEA)
Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles 21 (CIDFF 21)
France Victimes 21
Solidarité Dignité Accompagnement Travail - SDAT

SOLIDARITÉ FEMMES 21		
ENGAGEMENTS	INDICATEURS	BILAN 2022-2024
Informations/communication/données statistiques		
Fréquentation – activité.	Nombre de femmes sollicitant l'association / an	689 en moyenne par an
	Nombre de femmes reçues	En 2024 : 440 sur les permanences 385 sur l'accueil de jour
	Nombre d'accompagnants reçus	NR
Accompagnement des victimes		
Accompagnement psychologique dédié	- Nombre de femmes suivies / spécialité (travailleur social - orientation / psychologue)	En 2024 321 femmes
Hébergement	Nombre de femmes bénéficiaires	17 femmes et 5 enfants (2734 nuitées)
Hébergement en partenariat	Partenariat avec Alcyon-Le tremplin à Seurre	: 3 femmes + 8 enfants
Accompagnement psycho-social de femmes victimes hébergées par d'autres structures d'hébergement		En 2024 62 femmes – 391 RV (psy + TS) soit un peu plus de 6 RV/femme
Atelier Art-thérapie	Nombre de bénéficiaires	En 2024 11 femmes
Travail des bénévoles	Nombre d'accompagnements et d'actions réalisées / an	En 2024 187 heures de bénévolat au profit direct des femmes + 310 heures de bénévolat sur des actions militantes ou au profit de l'association
Actions de prévention		
Sensibilisation	Nombre de personnes sensibilisées / jeunes, adultes, professionnel.les, grand public etc. Nombre d'actions réalisées / professionnel.les et bénévoles	1529 personnes sensibilisées (élus, professionnels de santé, scolaire)
Formations des acteurs		
Personnes formées aux violences conjugales	Nombre de formation et par département	En 2024 : 133 En niveau 1 et 29 en niveau 2

Association Dijonnaise d'Entraide des Familles Ouvrières (ADEFO) et 115		
ENGAGEMENTS	INDICATEURS	BILAN DU PROTOCOLE 2022-2024
Informations/communication/données statistiques		
Assurer une remontée statistique annuelle relative au nombre de ménages (victimes) hébergés suite à un contexte de violence conjugale, familiale sur les 3 territoires que couvre l'hébergement d'urgence de l'ADEFO : Val de Saône, Haute Côte-d'Or et Agglomération dijonnaise	<u>Chiffres 2023 :</u> 119 Femmes hébergées et 124 enfants co-victimes <u>Chiffres 2024 :</u> 154 Femmes hébergées et 139 enfants co-victimes	La création de places spécifiques Femmes Victimes de Violences (FVV) a permis une meilleure prise en compte de la problématique. Le maillage territorial se fait bien. Les 60 places FVV que possède l'ADEFO sont toujours largement suroccupées ces deux dernières années
Accompagnement des victimes		
Hébergement d'urgence possible via le 115 24H sur 24H afin de mettre à l'abri tout ménage victime de violence conjugale et ou familiale (inconditionnalité de l'accueil)		Aucun refus d'hébergement En 2022, 2023 et 2024
Installation des femmes sur hébergements sécurisés : 60 places fléchées dont 53 agglomération dijonnaise, 4 Val-de-Saône et 3 Haute Côte-d'Or	<u>Chiffres 2024 places spécifiques FVVC :</u> Dijon agglomération : 174% d'occupation HCO : 244% d'occupation VDS : 168% d'occupation	Les 60 places FVV que possède l'ADEFO sont toujours largement suroccupées ces deux dernières années
Évaluation sociale et dans toutes ses dimensions de la situation (accès aux droits, relais parentalité, emploi, autonomie, lien avec les partenaires existants et spécifiques ...) en	Nombre de ménages	116 ménages FVV sortis en 2024 dont seulement 12 pour un retour à domicile En 2024 la durée moyenne de séjour est de 190 jours

vue d'élaborer un parcours logement / hébergement post hébergement d'urgence, adapté.		
Permettre un relais de l'accompagnement suite à l'hébergement avec l'Association SF 21 afin d'optimiser la prise en charge (maintien de la convention relative à des permanences de psychologues cliniciennes, accompagnement spécifique justice).	Nombre de femmes	55 femmes rencontrées en 2024 lors des permanences Solidarités Femmes
Maintien de l'hébergement d'urgence jusqu'à l'effectivité du parcours logement /hébergement envisagé		
Accompagnement des auteurs		
Convention existante permettant sur l'établissement spécifique à l'hébergement d'urgence de personnes seules, CHRS Sadi CARNOT d'accueillir 24 h / 24 les auteurs évincés du domicile conjugal. Un relais est fait avec le SPIP contrôle judiciaire pour la mise en place d'un accompagnement social et d'un lien avec l'association ALTHEA	Nombre de personnes	2023 : Accueil de 7 personnes dans le cadre de la convention éviction du conjoint violent 2024 : Accueil de 16 personnes
Actions de prévention		
Formation et sensibilisation du personnel à la problématique et à la prise en charge de ce public spécifique	Nombre de personnes	2022 : 18 personnels de l'association en formation de 2 jours 2023 : 24 personnels de l'association en formation de 2 jours

		2024 : 26 personnels de l'association en formation 2 jours Aujourd'hui l'ensemble des travailleurs sociaux qui accompagnent les Femmes victimes de violences hébergées sont formés
Soutien aux initiatives locales et départementales		
Participation aux initiatives ciblées et adaptées à l'activité hébergement d'urgence		Participation à l'ensemble des journées PND Dijon et HCO

Association Dijonnaise d'Entraide des Familles Ouvrières (ADEFO)- Service ALTHEA		
ENGAGEMENTS	INDICATEURS	BILAN DU PROTOCOLE 2022-2024
Informations/communication/données statistiques		
Plaquettes, affiches distribuées auprès des partenaires et lieux recevant du public.	Enregistrements des nouvelles demandes Statistiques : origines de la demande, lieu d'habitation, parentalité, âge, ...	Couverture départementale, en moyenne 30% de public dijonnais Démarches volontaires qui stagnent Visibilité de l'activité et communication grand public à améliorer
Accompagnement des auteurs		
Accueil, écoute et accompagnement des personnes responsables de violences conjugales/familiales. Permanences téléphoniques.	Nombre de personnes reçues Nombre d'appels téléphoniques	407 personnes en 2023, 411 en 2024 Permanences téléphoniques les lundis et jeudis pour première prise de contact
Entretiens à caractère d'urgence. Entretiens individuels dans le cadre d'un rappel à la Loi Stages de responsabilisation. Groupes thérapeutiques de paroles. Althéa est signataire de la convention d'éviction des conjoints violents. Althéa est signataire d'une convention avec le SPIP et l'USP du CHS La Chartreuse (intervention de 2 psychologues auprès d'un groupe de détenus à la Maison d'Arrêt de Dijon).	Enregistrement et statistiques de ces dispositifs	Augmentation significative des orientations par le Parquet : 217 en 2022, 388 en 2024 170 personnes en moyenne font un stage de responsabilisation chaque année Création d'un groupe présentiel en 2024 (2 séquences de 5 séances) Groupe de parole postsentenciel avec entrées et sorties permanentes (séances hebdomadaires) Suppression des entretiens individuels pour créer les journées de sensibilisation depuis 2022
Création de 2 places d'hébergement dédiées en avril 2023 en résidence sociale	Nombre de personnes hébergées Durée moyenne de séjour Solution à la sortie	5 personnes différentes hébergées en 2 ans avec une durée moyenne de séjour de 8 mois. 2 accès au logement autonome sans accompagnement, 1 accès en résidence sociale, 1 retour en situation d'errance, 1 toujours

		hébergé
Partenariat étroit avec les différents services impliqués dans le parcours des auteurs	Nombre de réunions Nombre de conventions	Réunions mensuelles avec SPIP, SEDAP, France Victimes, CHRS Sadi Carnot ; liens partenariaux avec les services d'accompagnement et d'hébergement accueillant des auteurs
Actions de prévention		
Coopération avec les partenaires de terrain	Nombre de rencontres partenariales	Participation à différentes instances en lien avec les violences conjugales et intrafamiliales. Axe parentalité à développer
Création de permanences décentralisées à Montbard, Auxonne et Beaune.	Nombre de permanences décentralisées et de personnes y étant rencontrées.	Permanences actuellement suspendues faute de moyens mobilisables pour s'y consacrer Permanences avancées dans les locaux du CHRS Sadi Carnot depuis 2023
Formation des personnels		
Interventions dans les actions de formation de Police/Gendarmerie. Interventions auprès des professionnels du secteur social et médicosocial.	Nombre d'interventions de sensibilisation des professionnels de terrain	Animation d'un module de formation à l'école de Gendarmerie - 4 actions de sensibilisation en 2024 : Maires, élus ruraux référents de l'égalité (ERRE), policiers municipaux au Tribunal Judiciaire de Dijon, 2 auprès des travailleurs sociaux du CD 21
Soutien aux initiatives locales et départementales		
Participe aux actions de sensibilisation et d'information du grand public. Engagé dans la lutte contre la délinquance	Nombre d'événements et de personnes concernées	Sollicitation régulière par les médias (radio, journaux, reportage télévisé M6 en 2023) Acteur de la prévention de la récidive (mais pas outillé pour mesurer le taux)

France Victimes 21		
ENGAGEMENTS	INDICATEURS	BILAN DU PROTOCOLE 2022-2024
Informations/communication/données statistiques		
Accueil des victimes	Éléments statistiques à disposition	1344 victimes de violences conjugales reçues
Participation aux Comité de Pilotage (COPIL) Téléphone Grave Danger (TGD)	Nombre de COPIL	Participation à 12 COPIL (environ un tous les deux mois)
Accompagnement des victimes		
Évaluation pour orientations éventuelles	Comptes rendus des COPIL TGD	Participation à 12 COPIL
Remise des TGD et procédure administrative ad hoc	Éléments statistiques : nombre de victimes reçues et suivies	217 remises et suivis TGD
Suivi des victimes	Éléments statistiques : Nombre de victimes suivies (= au moins deux entretiens)	929 victimes suivies dans le cadre de violences conjugales
Convention éviction du conjoint	Nombre de victimes suivies	56 évictions
Bracelet anti-rapprochement (BAR)	Éléments statistiques : Nombre de victimes suivies	38 remises et suivi BAR
Actions de prévention		
Participation à des actions de formations et de sensibilisation sur demande	Nombre d'actions réalisées et de personnes sensibilisées / informées / formées	3 actions

Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles 21 (CIDFF 21)		
ENGAGEMENTS	INDICATEURS	BILAN DU PROTOCOLE 2022-2024
Informations/communication/données statistiques		
Produire des plaquettes et les diffuser.	Nombre de plaquettes diffusées	1 500 plaquettes diffusées
Informier individuellement ou sensibiliser collectivement	Nombre de personnes informées, Nombre de demandes, Nombre d'interventions	3 800 personnes informées individuellement 10 977 demandes 166 informations collectives (5 714 participants)
Accompagnement des victimes		
Écouter et délivrer de l'information juridique	Nombre de personnes informées (concernées)	791 personnes informées en situation de violence
Actions de prévention		
Sensibiliser le public scolaire sur les violences et l'égalité femmes/hommes.	Nombre d'interventions	156 interventions à destination d'un public scolaire (3 762 jeunes)
Actions de communication		
Diffusion des outils de communication du CIDFF ou de la Fédération Nationale CIDFF	Nombre d'outils diffusés	1 000 outils diffusés
Formation des personnels		
Sensibiliser les acteurs dans le cadre journée de formations CLSPD et à destination des policiers municipaux. Sensibilisation à l'école de Gendarmerie.	Nombre de formations/sensibilisations, nombre de participants	12 formations 950 participant.e.s
Formation des professionnelles en collaboration avec SF 21	Nombre de formations, nombre de participants	4 formations 38 professionnel.le.s
Soutien aux initiatives locales et départementales		
Proposer et participer à des conférences/journées d'étude/ciné-débats...	Nombre d'événements, nombre de participants	12 1000

SDAT		
ENGAGEMENTS	INDICATEURS	BILAN 2022-2024
Informations/communication/données statistiques		
Assurer une remontée statistique annuelle relative au nombre de ménages (victimes) hébergées suite à un contexte de violence conjugale, familiale sur le territoire du Sud-Côte-d'Or	Rapport d'activité du service Urgence/ veille sociale de la SDAT pour le territoire du Sud-Côte-d'Or	Remontée des rapports d'activité auprès du financeur en l'occurrence la DDETS
Accompagnement des victimes		
Accueillir la situation par le biais d'un entretien d'évaluation avec un travailleur social référent de la situation, Proposer un hébergement d'urgence via le 115 sous réserve des places disponibles sur le Sud-Côte-d'Or. Réorienter sur le territoire dijonnais en cas d'impossibilités de prise en charge ; Établir une évaluation sociale globale étayée de la situation; Mettre à l'abri et accompagner la situation vers une solution d'hébergement ou de logement pérenne. Faire le relai avec les différents opérateurs locaux et les services de droit commun; Permettre à la personne prise en charge de rencontrer SF 21 (permanences mises en place dans les locaux de la SDAT)	- Nombre des ménages concernés. - Composition des ménages et caractéristiques - Durée de la prise en charge en urgence. - Typologies des sorties après une prise en charge en hébergement d'urgence.	<u>- Nombre des ménages concernés.</u> En 2022 : 23 personnes soit 15 ménages En 2023 : 28 personnes soit 20 ménages En 2024 : 27 personnes soit 18 ménages <u>- Composition des ménages et caractéristiques</u> En 2022 : 9 Femmes Seules (FS) - 6 Femmes (F)+Enfant(s) En 2023 : 13 FS – 7 F+Enfant(s) En 2024 : 12 FS – 6 F+Enfant(s) <u>- Durée de la prise en charge en urgence.</u> En 2022 : 4,6 mois En 2023 : 5,5 mois En 2024 : 6,8 mois En 2024 : Sur les 12
Accompagnement des auteurs		
Mise en œuvre de la convention éviction signée par la SDAT pour les auteurs de violence avec mobilisation des acteurs en jeu.	Bilan d'évaluation de la convention éviction. Nombre d'auteurs évincés.	En 2022 :0 En 2023 :0 En 2024 :0
Accompagnement des enfants		
Relai et travail en réseau avec les acteurs locaux compétents dans le champ de l'enfance et de la petite-enfance	Valorisation du partenariat spécifique Nombre et âge des enfants concernés	E, 2022 : 6 (Age : 2, 2, 3, 5, 6, 6 ans) En 2023 : 5 (Age : 2, 4, 4, 6, 7 ans) En 2024 : 5 (Age : 3, 5, 5, 7, 8 ans)

Formation des personnels		
Mobilisation et sensibilisation des équipes éducatives autour de cette problématique par le biais des actions de formation proposées	Nombre de salariés sensibilisés et formés Désignation d'un référent au sein de l'équipe de la SDAT de Beaune	3 Travailleurs sociaux en multi dispositif
Soutien aux associations		
La SDAT se rend disponible pour apporter son expertise sur les situations en rupture d'hébergement ou en risque de l'être auprès de tous les opérateurs locaux afin d'anticiper le plus possible.		Oui dans les différentes instances territoriales ou sur demande de partenaires

LE PROTOCOLE DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES 2025-2030

Pour agir contre les violences il est nécessaire de **pouvoir s'appuyer sur un réseau coordonné des personnes impliquées dans la prise en charge des victimes et des auteurs**. On peut distinguer trois grands pôles d'intervention : le pôle associatif (accompagnement de la personne), le pôle Justice-Police (accompagnement et aide à la victime dans le cadre de la procédure judiciaire, suivi des auteurs) et le pôle acteurs de droits communs (social, logement, santé, emploi, enfance).

La dynamique partenariale instaurée en Côte-d'Or est appelée à être confortée et renforcée par le Protocole Départemental de Prévention et de Lutte Contre les Violences Faites aux Femmes.

L'objectif général est de poursuivre le travail en réseau sur l'ensemble du département, pour une plus grande efficacité des réponses apportées en termes de traitements préventifs, répressifs et curatifs des violences faites aux femmes et notamment des violences conjugales objet du présent Protocole.

LA DÉMARCHÉ

Les signataires partagent la volonté d'agir sur les violences conjugales, de les prévenir et d'accompagner les victimes et les auteurs en fonction des compétences et des limites du champ de leur intervention.

Pour une démarche de prise en charge efficiente des victimes et des auteurs, il sera nécessaire de permettre la circulation d'informations, indispensable à un accompagnement coordonné. Il faudra pour ce faire avoir obtenu l'accord des personnes concernées lorsqu'il est exigé. Cela suppose au préalable de définir avec les différentes personnes qui interviennent auprès des victimes et auteurs le contenu et la forme des informations transmises.

Le partage d'informations se fera dans le respect du cadre posé par le nouveau règlement européen de protection des données (dit RGPD) entré en vigueur dans tous les pays de l'Union Européenne (UE) le 25 mai 2018. De plus, la confidentialité et le partage sont autant d'actes résultant d'un questionnement éthique que nous posons dans le cadre du protocole. C'est bien l'organisme signataire du Protocole qui s'engage sur ce point.

LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Disposer de données chiffrées et pouvoir ainsi mesurer l'évolution du phénomène et adapter les réponses apportées ;
- Communiquer pour faire connaître la problématique des violences faites aux femmes ;
- Prévenir et faciliter le repérage de ces violences notamment avec des actions spécifiques de prévention et de formation ;
- Former les personnes professionnelles qui sont au contact des victimes et des auteurs ;
- Viser à garantir à toutes les femmes victimes de violences, quelle qu'en soit la forme, une réponse globale avec toutes les étapes nécessaires (y compris l'accompagnement à la parentalité) ;

- Prévenir les incidences des violences conjugales sur le développement psycho-affectif des enfants témoins avec la mise en place d'un accompagnement psychologique et/ou la prise en charge thérapeutique ;
- Prévenir les risques de récurrence en maintenant le suivi des auteurs de violences conjugales ;
- Permettre l'accompagnement sous toutes ses formes.

MISE À JOUR ET ÉVALUATION

Le Protocole 2025-2030 prend effet à compter de la date de la signature. Il sera prolongé, le cas échéant, par tacite reconduction. Le Protocole restera ouvert à l'adhésion de nouveaux signataires durant la période établie par le biais d'avenants.

La Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DDFE), informe le réseau par courriel ou lors de la réunion plénière annuelle, de toute évolution du partenariat, de la législation en vigueur, à charge des responsables ou référents de diffuser les informations dans leurs services respectifs.

FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE PILOTAGE

Le suivi du présent Protocole s'effectuera au sein d'un Comité de pilotage. Comme prévu dans la circulaire relative à la gouvernance territoriale en matière de lutte contre les violences conjugales en date du 3 septembre 2021, il a été proposé en concertation avec Monsieur le Procureur, que l'instance départementale qui assurera le suivi des mesures issues du Grenelle au niveau local corresponde au comité de pilotage institué dans le cadre du Protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences conjugales qui réunit l'ensemble des acteurs attendus par la circulaire. Il est prévu de le réunir de façon trimestrielle.

L'INTÉGRATION DE L'EXPÉRIMENTATION DU PACK NOUVEAU DÉPART -PND

En accord avec le Conseil Départemental, il a été convenu que l'instance de pilotage stratégique du PND serait celle du Comité de pilotage du Protocole afin de ne pas créer une nouvelle instance de concertation.

Il est proposé pour la suite du Protocole et son pilotage que :

- Une partie de la réunion du Comité de pilotage du Protocole soit consacrée au suivi du PND ; le Comité de pilotage sera réuni en format plénier une à deux fois par an.
- Le pilotage du COPIL intégrera les nouveaux membres issus des engagements liés au PND.

Une instance de pilotage opérationnelle du PND est également prévue pour aborder les situations individuelles complexes et les problématiques techniques. Elle sera composée des membres du comité technique actuel à savoir : la Préfecture, le Conseil Départemental et la CAF de Côte-d'Or. Cette instance technique se réunira autant que de besoin et pourra être élargie selon les situations à traiter, aux partenaires engagées. Un comité de suivi du dispositif est également mis en place.

DIFFUSION DU PROTOCOLE

La Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité est responsable de la diffusion du Protocole auprès des signataires et de l'actualisation ainsi que de son élargissement à de nouveaux partenaires. Les signataires sont responsables de la diffusion auprès de leurs équipes et de leurs établissements.

Le protocole pourra être présenté aux instances de coordinations locales ou intercommunales (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance/Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) ou toute autre instance en exprimant la demande.

LES ENGAGEMENTS DE L'ETAT ÔTE-D'OR

Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité femmes-hommes (DRDFE-DDFE 21)
Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS)
Direction Interdépartementale de la Police Nationale (DIPN 21)
Groupe Gendarmerie de la Côte-d'Or
Direction régionale des finances publiques

DIRECTION RÉGIONALE AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ FEMMES – HOMMES – DRDFE – DDFE 21

ENGAGEMENTS	INDICATEURS
Informations/communication/données statistiques	
Produire des plaquettes d'informations et les diffuser	Nombre de plaquettes diffusées
Informers, sensibiliser sur les violences	Nombre d'interventions
Animer le groupe de travail sur les violences conjugales et intrafamiliales et les réunions sur la prise en charge départementale de ces thématiques	Nombre de réunions
Informers le réseau de prévention et de lutte contre les violences sur les directives nationales, régionales et départementales	Nombre de communications
Diffusion des outils de communication relatifs aux violences	Nombre d'outils diffusés
Accompagnement des victimes	
Veiller à la bonne coordination du réseau des partenaires	Nombre de réunions de coordination
Soutien aux dispositifs d'accompagnement en fonction des directives nationales	Nombre de projets soutenus
Veiller à l'effectivité, la pertinence des dispositifs et les adapter aux besoins le cas échéant	Nombre de Fiches actions
Veiller à la mise en place d'un groupe de travail dédié aux victimes de violences en situation de handicap ou en perte d'autonomie	Nombre de réunions Dispositif mis en place
Accompagnement des auteurs	
Participer à la bonne coordination des parcours de victimes et des parcours des auteurs	Nombre de réunions de coordination
Participer à la dynamique du centre auteur régional	Nombre de réunions
Actions de prévention	
Promouvoir l'égalité femmes-hommes	Nombre d'interventions
S'assurer de la mise en place des actions en milieu scolaire et extrascolaire prévues dans le cadre de la convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif en Bourgogne-Franche-Comté	Vérification à effectuer
Accompagner les projets du Planning familial (agréé par l'État Établissement Éducation la vie affective et sexuelle–EVARS) : intervention auprès des jeunes dans les établissements scolaires, les structures d'insertion, établissements de formation en réalisant des séances de prévention des violences sexuelles autour de la thématique de la vie affective, relationnelle et sexuelle. Sont abordés le consentement, le respect de soi/de l'autre, les différences, les relations amoureuses, la prévention des infections sexuellement transmissibles...	Suivi de l'agrément Nombre d'interventions réalisées Nombre de projets accompagnés

Formation /Sensibilisation	
Veiller à la mise en place des actions de formations,	Vérification à effectuer
Sensibiliser les acteurs de la politique de la ville à l'égalité entre les femmes et les hommes et sur la prévention des violences faites aux femmes	Nombre de sensibilisations
Proposer/co-construire des conférences, journées d'étude, des sensibilisations	Nombre de projets accompagnés
Accompagner les acteurs locaux en tant que personne ressource	Nombre de projets accompagnés
Soutien aux associations	
Accompagner et financer des dispositifs/actions/projets des associations dans le cadre des directives de la politique publique nationale et des budgets correspondants alloués	Nombre de projets accompagnés
Soutien aux initiatives locales et départementales	
Coordonner le réseau départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et favoriser les partenariats	Recensement et analyse des besoins et propositions faites
Engagements au titre du PND – Expérimentation	DDFE au sein du COTEH et du comité de suivi. Suivre le dispositif et effectuer les remontées de données pour le suivi national Lien vers le référent stratégique préfecture de la Côte-d'Or

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS (DDETS)

ENGAGEMENTS	INDICATEURS
Informations/communication/données statistiques	
Recenser le nombre de femmes victimes de violences conjugales hébergées via le SIAO-115 dans le système d'information SI-SIAO.	Nombre de femmes victimes de violence conjugales hébergées via le SIAO-115
Accompagnement des victimes	
Permettre l'accueil temporaire systématique des femmes victimes de violences graves sur une mise à l'abri dans un ou des hébergements grâce à une priorisation sur le 115.	Nombre de femmes victimes de violences conjugales hébergées via le SIAO-115. Nombre de demandes refusées faute de places
Intégrer dans la gestion de l'hébergement d'urgence le besoin d'accueil des femmes victimes de violences avec ou sans enfant et ajuster aux besoins signalés	Financements mobilisés, nombre de places financées Réponses aux appels à projets dans le cadre de la création éventuelles de places supplémentaires.
Financer des places d'hébergement spécifiques et des places d'hébergement de droit commun mobilisables à défaut de place dédiée vacante	Prise en compte dans les documents de planification (PDALHPD, schéma de la domiciliation, stratégie de lutte contre la pauvreté, ...)
Financer un accompagnement spécifique pour les femmes victimes de violences hébergées dans les structures État et d'une mission de référent pour les travailleurs sociaux de ces structures.	Nombre de femmes hébergées accompagnées par SF 21, nombre de sollicitations de SF 21 par les opérateurs de l'AHJ
Prioriser, au titre du contingent préfectoral, l'accès au logement social des victimes de violences conjugales ou intrafamiliales ayant quitté ou devant quitter leur domicile identifiées par les travailleurs sociaux et les bailleurs, et sans cette identification, en cas de cumul de difficultés économiques et/ou liées au logement.	Nombre de victimes de violences conjugales relogées sur le contingent préfectoral (connues de la DDETS ou identifiées au moment du passage en CAL)
Solliciter directement les bailleurs pour trouver un logement social pour les personnes victimes de violences conjugales encore sous la menace, sur demande des partenaires (CD, CCAS, SF21, Police, etc.), afin d'accélérer les relogements	Nombre de personnes relogées via cette procédure
Soutien aux associations	

Appuyer les associations : réponse aux sollicitations concernant le cadre légal de l'hébergement, articulations entre opérateurs, besoins d'intervention auprès d'autres institutions en cas de blocages...	Nombre de sollicitations nombre d'interventions
---	---

Engagements au titre du PND – Expérimentation	Référent sectoriel
--	--------------------

DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DE LA POLICE NATIONALE (DIPN 21)

ENGAGEMENTS	INDICATEURS
Informations/communication/données statistiques	Une par an lors de la commission plénière Statistiques issues de l'outil de requêtage de l'univers de la statistique Nombre de victimes (hommes/femmes) de violences conjugales À la demande selon les thématiques particulières évoquées ou les groupes de travail (violences intrafamiliales, mineurs victimes, ...)
Accompagnement des victimes	
Accueil, prise de contact et accompagnement des victimes de violences infra-familiales (rôle fondamental de l'ISC Police).	Chiffres activité ISC Police : Nombre de situations liées aux conflits familiaux - Nombre de personnes victimes de violences conjugales contactées ou reçues par le travailleur social près du commissariat - Nombre de personnes hors champ pénal contactées ou reçues par le travailleur social près du commissariat
Brigade de Protection de la Famille (BPF) La BPF est créée au sein de la brigade des atteintes aux personnes. Il a vocation à enquêter sur les thématiques des mineurs ainsi que des violences intrafamiliales.	Nombre de prise en charge
Accompagnement psychologique des victimes Existence d'un poste de psychologue au sein de la circonscription de Police nationale de Dijon. En lien avec le SLPJ, la DCT et les ISC.	Nombre de personnes reçues
Accompagnement des auteurs	
Accueil et accompagnement des auteurs de violences conjugales (ISC Police)	Nombre d'auteurs reçus par les ISC.
Accompagnement psychologique	Rôle du psychologue du commissariat depuis 2021
Actions de prévention	En milieu scolaire : Nombre d'interventions dans les établissements scolaires.
Actions de communication	- Affiches disponibles dans le commissariat,

	- Communication sur les réseaux sociaux
Soutien aux initiatives locales et départementales	
Participer aux groupes de réflexion au sein de la Commission départementale d'action contre les violences faites aux femmes.	Nombre de participations aux réunions.
Participer régulièrement aux comités de pilotages, assemblées générales ou réunions de travail des principaux partenaires institutionnels et associatifs	Nombre de participations aux réunions des associations partenaires

Engagements au titre du PND – Expérimentation	Pas de fiche d'engagement faite par la DIPN 21. L'engagement de la DIPN 21 se fait par l'intermédiaire de la fiche d'engagement rédigée par les ISC.
--	--

GROUPEMENT GENDARMERIE DE LA CÔTE-D'OR

ENGAGEMENTS	INDICATEURS
Informations/communication/données statistiques	<i>Une fois par an</i> à l'occasion de la séance plénière <i>ou à la demande</i> , selon les thématiques souhaitées. - Données institutionnelles se trouvant sur <i>Infocentre BI</i>
Accompagnement des victimes et des auteurs	
Poste d'intervenant social en Gendarmerie	Rapport d'activité de l'intervenant.
Maison de protection des familles	
Accompagnement des enfants	
Poste d'intervenant social en Gendarmerie	Rapport d'activité de l'intervenant.
Maison de protection des familles	
Formation des personnels	
Formations continue	Nombre de formations Nombre de personnes formées
Actions de prévention	
Création du Pôle Prévention GGD21 (PP) avec appui MPF ⇒ 30 réservistes formés depuis 2023 aux actions de prévention dans les établissements scolaires collèges + lycées. Les thématiques VIF et VSS sont abordées en classe de première et seconde. Le CNFSP (EG Dijon) + PP du GGD21 interviennent dans les 29 collèges et 7 lycées en ZGN. Des conventions GN/EN sont établies pour officialiser le fonctionnement. Si absence de financement de la convention avec le PPGGD21 ⇒ non reconduction des actions de prévention pour année 2025/2026 (20 collèges + 5 lycées)	Nombre d'interventions Nombre de personnes sensibilisées
Soutien aux initiatives locales et départementales	
Participation aux actions de maillage du territoire pour une meilleure prise en charge des victimes sur l'ensemble du département de la Côte-d'Or.	Nombre de réunions
Engagements au titre du PND – Expérimentation	L'engagement de la Gendarmerie 21 se fait par l'intermédiaire de la fiche d'engagement rédigée par le CD 21 dans le cadre du poste de l'Intervenant social

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

ENGAGEMENTS	INDICATEURS
Informations/communication/données statistiques	
Suivi des demandes d'anonymisation des adresses	Nombre de demandes d'anonymisation des adresses
Accompagnement des victimes	
Accompagnement des victimes dans le cadre des missions des finances publiques	Nombre de victimes accompagnées
Actions de communication	
Communication sur l'anonymisation dans les postes	Suivi des actions de communication
Formation des personnels	
Sensibilisation des agents sur les violences conjugales (prioritairement ceux à l'accueil des services fiscaux ou des comptables locaux, puis élargissement)	Nombre d'agents formés et services sensibilisés
Soutien aux associations	
Saisine directe des associations	Nombre de saisine Nombre de conventions Nombre de partenariats
Soutien aux initiatives locales et départementales	
participations aux actions locales	Nombre de participations aux actions locales
Engagements au titre du PND – Expérimentation	Référent sectoriel.

LES ENGAGEMENTS DE LA JUSTICE

Tribunal Judiciaire (TJ) – Siège et Parquet
Service Pénitentiaire d’Insertion et de Probation (SPIP)

TRIBUNAL JUDICIAIRE (TJ) – SIÈGE ET PARQUET

ENGAGEMENTS	INDICATEURS
Informations/communication/données statistiques	
Communication annuelle des chiffres relatifs aux dispositifs de protection des victimes (TGD, BAR et ordonnance de protection) Communication annuelle des chiffres relatifs aux nouvelles procédures enregistrées	Données statistiques
Accompagnement des victimes	
Mise en œuvre d'un circuit d'accueil des victimes de violences conjugales au sein du Tribunal Judiciaire	Suivi de la mise en œuvre
Maintenir le déploiement des dispositifs de protection des victimes	Suivi des dispositifs
Tenue de comités de pilotage sur les situations particulièrement inquiétantes avec les acteurs du ressort	COPIL VIF, communication annuelle du nombre de réunions)
Accompagnement des auteurs	
Appuyer une prise en charge globale des auteurs	
Promouvoir les initiatives relatives à la problématique de la récupération des effets personnels dans le cadre des évictions conjoints	partenariats /convention
Accompagnement des enfants	
Actions de sensibilisation auprès des mineurs	Nombre de sensibilisations réalisées
Appuyer la création d'un établissement de rencontre protégé	
Actions de prévention	
Renforcer les conventions de signalements	Nombre de conventions
Actions de communication	
Mise à jour fréquente du guide « violences conjugales » du Tribunal Judiciaire	Nombre de mises à jour
Soutien aux associations	
Appuyer les demandes budgétaires de FV21 en matière de lutte contre les violences conjugales	

Soutien aux initiatives locales et départementales	
Participation aux différents COPIL sur le ressort (coordination municipale de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales, comité de suivi du PND,).	Nombre de réunions

Engagements au titre du PND - Expérimentation	Référént sectoriel - Sensibilisation des forces de l'ordre à l'urgence d'une procédure - Saisine de l'association France Victimes 21 pour évaluation - Traitement rapide d'une éventuelle procédure pénale initiée
--	---

SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION (SPIP)

ENGAGEMENTS	INDICATEURS
Informations/communication/données statistiques	
Mise à disposition des plaquettes de communication nationale en salle d'attente du SPIP et à l'attention des personnes détenues.	Nombre de plaquettes distribuées
Communication de statistiques sur le nombre de personnes condamnées et suivies par le SPIP en matière de violences faites aux femmes.	Statistiques Info centre
Accompagnement des victimes	
Participation au comité de suivi des auteurs de violences conjugales. Participation à la gestion du BAR et du TGD Pose des BAR pour les auteurs	Nombre de réunions
Mise en place convention de fonctionnement avec France Victimes 21 (communications, échanges, alertes, ...)	Suivi de la convention
Appui technique de FV21	Proposer des formations/outils
Accompagnement des auteurs	
Prise en charge socio-éducative, pluridisciplinaire, de réflexion sur le passage à l'acte et la place de la victime, et de contrôle dans le cadre des mesures de justice prononcées par les TJ, avec, entre autres axes de prise en charge, des orientations sur les consultations spécialisées	Suivi des mesures
Développement du partenariat avec le CPCA et ADEFO- Service ALTHEA sur deux axes : - orientation sur la consultation pour les publics pris en charge en milieu ouvert - création d'un groupe de parole/ psychothérapeutique en milieu fermé Un financement conséquent est apporté sera étudié par l'Administration Pénitentiaire dans cet objectif.	Nombre de personnes orientées Nombre de groupe de parole Financement apportées
Développement des Programmes de Prévention de la Récidive (PPR) Violences et à l'attention des auteurs d'infractions à caractère sexuelles en interne (Milieu Ouvert et Milieu Fermé) destinés à faire travailler les auteurs sur le passage à l'acte et le sens de la peine.	Nombre de PPR
Mise en place avec les autorités judiciaires locales, France Victimes 21, l'Association de Victimologie, le Barreau du TGI de Dijon et la Maison d'Arrêt Dijon d'une expérimentation de rencontres victimes/auteurs	Nombre de professionnels formés au SPIP Nombre de rencontres Nombre d'auteurs et de victimes concernées

dans le cadre des mesures de Justice Restaurative. Cette expérience pourrait viser des auteurs et des victimes de délits de violence conjugales ou faites aux femmes.	
Actions de prévention	
Intégration du rapport femmes-hommes dans les modules de citoyenneté mis en œuvre en milieu ouvert et en milieu fermé.	Nombre de modules Nombre de personnes concernées
Organisation d'actions culturelles/éducatives de sensibilisation sur les violences faites aux femmes et sur l'égalité femmes/hommes.	Nombre d'actions annuelles Nombre de participants
Organisation de la semaine de la parentalité à la Maison d'Arrêt de Dijon (liens entre parents/ liens parents-enfants, médiation familiale) – Organisation d'un stage de responsabilité parentale en Milieu ouvert	Nombre de participants Nombre d'acteurs mobilisés
Initier auprès de la Maison d'Arrêt de Dijon des actions culturelles, éducatives, de formation et d'enseignement en mixité.	Nombre d'actions réalisées Nombre de participants
Formation des acteurs	
Formation et participation en interne au SPIP : des formations mises en œuvre par la délégation ; des formations éventuellement organisées en interne à l'Administration Pénitentiaire.	Nombre de formations Nombre de participants
Soutien aux initiatives locales	
Participation de la direction et des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation du SPIP 21 (Pôle spécialisé Violences : il n'y pas plus de pôle spé violences) aux manifestations locales et départementales. Mise à disposition de leurs compétences.	Nombre de participations

LES ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Conseil Départemental de Côte-d'Or
Associations des maires de Côte-d'Or
Association des maires ruraux de France – AMRF 21
Dijon Métropole
Ville de Dijon et CCAS Dijon
Ville de Chenôve
Ville de Longvic
Ville de Talant et CCAS de Talant
Ville de Quetigny

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE CÔTE-D'OR

ENGAGEMENTS	INDICATEURS
Informations/communication/données statistiques	
Diffuser les plaquettes et affiches d'information et de prévention sur les sites ouverts au public relevant du Conseil Départemental	Nombre de plaquettes et affiches diffusées - au public fréquentant les sites du Département - aux professionnels
Le Centre de Planification (centre de santé sexuelle) intervient auprès des jeunes dans les établissements scolaires, les structures d'insertion, établissements de formation en réalisant des séances de prévention autour de la thématique de la vie affective, relationnelle et sexuelle. Sont abordés le consentement, le respect, les différences, l'amour, la liberté, la parentalité ...	Nombre de séances
Diffuser et afficher les documents de sensibilisation et d'information sur sujet auprès des personnels de la collectivité	Nombre de plaquettes et affiches diffusés aux personnels par la Direction Développement des Ressources Humaines et Relations Sociales Mise en place d'actions de sensibilisation et de prévention en direction des personnels du Département
Participation aux groupes de travail sur le sujet	Présence d'un représentant du Département à l'ensemble des réunions portant sur le sujet
Pilotage des réunions partenariales relatives à l'observatoire départemental des violences faites aux femmes (VFF) et des violences intrafamiliales (VIF) Animation de l'observatoire	Pilotage des réunions en lien avec le développement de l'observatoire Production des données départementales sur la base des données standardisées proposé par la MIPROF. Mise en place des conventions de partage de données avec les acteurs de la justice, les forces de l'ordre et les associations. Nb de réunions de l'observatoire et thématiques abordées
Accompagnement des victimes	
Accueillir, informer, orienter les victimes de violences Notamment en finançant des postes de travailleurs sociaux dans les locaux du Commissariat de Police et de Gendarmerie.	Nombre de personnes reçues : - nombre de femmes et d'hommes - nombre de mineurs Maintien du financement des postes de travailleurs sociaux Police et Gendarmerie Mise à disposition d'un second professionnel du Département, sur un temps limité, afin d'assurer la suppléance de l'intervenant social Gendarmerie. Mise en place de référents VIF dans chaque ESCO afin notamment d'assurer le rôle d'interface avec les forces de l'ordre et de personne ressources pour les autres professionnels du Département
Apporter un accompagnement social adapté aux personnes reçues lorsqu'une problématique de violences conjugales est repérée	Nombre de personnes rencontrées par les travailleurs sociaux du Conseil Départemental

Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des victimes en lien avec les partenaires concernés	Nombre d'actions mises en place Poursuite le soutien financier apporté à la structure multi-accueil intégré au CHRS Blanqui géré par l'ADEFO
Favoriser l'accueil, l'hébergement et le suivi des victimes et leurs jeunes enfants	Maintien du soutien financier apporté au Centre Maternel géré par le Croix Rouge Française
Le Centre de Planification (centre de santé sexuelle) en qualité de référent sectoriel pourra : - réaliser des consultations médicales - délivrer des contraceptions, réaliser des tests de grossesse ; - réaliser des IVG médicamenteuses précoces ; - réaliser des entretiens avec des conseillers conjugaux et familiaux (afin d'échanger autour de thèmes comme la parentalité, le couple, les différences, la vie sexuelle...)	Nombre de consultations, nombre d'entretiens réalisés Nombre de rendez-vous
Accompagnement des auteurs	
Accueillir, informer, orienter les personnes.	Nombre de femmes et d'hommes reçus.
Contribuer à la coordination de la prise en charge des auteurs au niveau de la Bourgogne	Soutien financier apporté au Centre de prise en charge des auteurs porté par ADEFO-ALTHEA
Accompagnement des enfants	
Repérer, dépister, accompagner les situations familiales présentant un contexte de violences	Nombre de personnes reçues Nombre d'enfants suivis Nombre d'informations préoccupantes en lien avec un contexte de violence
Actions de prévention	
Soutenir le développement d'actions pédagogiques préventives envers les parents, les mineurs.	Nombre d'actions conduites en partenariat avec le réseau Nombre de personnes vues Nombre de mineurs Nombre de personnels mobilisés
Poursuivre le développement des actions de prévention et de sensibilisation sur les territoires en lien avec le réseau des référents VIF et les partenaires concernés	Nombre d'actions conduites
Formation des personnels	
Permettre aux personnels du Département de disposer des outils et de la connaissance nécessaire à l'accompagnement des victimes et des auteurs	Nombre d'actions de formations mises en place Nombre de travailleurs sociaux formés
Soutien aux associations	

Soutenir les actions des associations accompagnant les victimes.	Montant des soutiens financiers versés aux associations ad hoc.
Soutenir les actions des associations spécialisées dans l'accompagnement des auteurs.	Montant du soutien financier versé aux associations.

Engagements au titre du PND – Expérimentation	- Assurer le rôle de Tiers coordinateur - Mobiliser les professionnels du Département pour assurer, le cas échéant, le rôle d'Évaluateur accompagnateur - assurer le rôle de Référent sectoriel (au titre du Centre de planification)
--	---

ASSOCIATIONS DES MAIRES DE CÔTE-D'OR

ENGAGEMENTS	INDICATEURS
Informations/communication/données statistiques	
Diffusion des informations liées à la lutte contre les violences	Nombre de personnes informées Nombre d'interventions
Accompagnement des victimes	
Accueillir et orienter les victimes	Nombre de victimes reçues Nombre d'orientation vers les structures spécialisées (association, Gendarmerie, Tribunal...)
Actions de prévention	
Sensibilisation du grand public, des élus. Mobilisation de l'ensemble des communes et des intercommunalités du département	Nombre d'événements et de rencontres (table ronde, débat sur les violences intrafamiliales et envers toute personne vulnérable, promouvoir l'égalité femme homme
Accompagner les élus à la nomination d'un référent communal par délibération	Nombre de référents nommés
Actions de communication	
Article dans les bulletins municipaux et sur les sites des mairies Article dans diverses presses	Nombre de flyers distribués à destination des élus, des commerçants, des médecins et personnel soignant
Formation des personnels	
Proposer des formations dédiées	Nombre de référents formés
Soutien aux associations	
Soutien aux associations locales Échange de bonnes pratiques	Nombre de conventions signés avec les associations locales / nombre de partenariats
Engagements au titre du PND – Expérimentation	- diffusion de l'information sur le dispositif aux élus

ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE (AMRF -21)

ENGAGEMENTS	INDICATEURS
Informations/communication/données statistiques	
Diffusion des informations liées à la lutte contre les violences	Nombre de personnes informées Nombre de plaquettes /affiches distribuées (mairies et lieux recevant du public) Nombre d'interventions Nombre de référents élus ERRE (élu rural relais de l'égalité)
Accompagnement des victimes	
Accueillir et orienter les victimes	Nombre de victimes reçues Nombre d'orientation vers les structures spécialisées (association, Gendarmerie, tribunal...) Nombre d'accompagnement à la mobilité
Actions de prévention	
Sensibilisation du grand public, des élus. Mobilisation de l'ensemble des communes et des intercommunalités du département	Nombre d'événements et de rencontres table ronde, débat sur les violences intrafamiliales et envers toute personne vulnérable, promouvoir l'égalité femme homme Nombre de violentomètres et de bouton mon Shérif distribués
Accompagner les élus à la nomination d'un référent communal par délibération	Nombre de référents nommés Nombre d'autocollants signalant un référent ERRE
Actions de communication	
Article dans les bulletins municipaux et sur les sites des mairies Article dans diverses presses	Nombre de flyers distribués à destination des élus, des commerçants, des médecins et personnel soignant
Podcast (les nouvelles filles de campagne) Plateforme sécurisé pour les référents ERRE	Diffusion de l'information
Formation des personnels	
Proposer des formations dédiées	Nombre de référents formés Nombre de secrétaires de mairie et des présidents de CCAS formés
Soutien aux associations	
Soutien aux associations Échange de bonnes pratiques	Nombre de conventions signés avec les associations locales / nombre de partenariats
Soutien aux initiatives locales	
Participation aux projets/initiatives locales	Nombre de participation
Engagements au titre du PND – Expérimentation	- diffusion de l'information sur le dispositif aux élus

DIJON MÉTROPOLÉ

ENGAGEMENTS	INDICATEURS
Informations/communication/données statistiques	
Journal interne, site web, relais de campagnes nationales.	Nombre d'articles publiés, nombre de plaquettes distribuées
Prêt de salle pour conférence ou sensibilisation.	Recensement des actions menées et des lieux
Accompagnement des victimes	
Soutien financier des associations d'accueil de victimes.	Nombre d'associations soutenues
Accompagnement des auteurs	
Soutien financier des associations d'auteurs de violence.	Nombres d'associations soutenues
Actions de prévention	
Formation du personnel encadrant/évaluateur : chef de service, directeur.	Nombre de personnes formées, nombre de formations dispensées
Formation pour tous les services confondus de Dijon Métropole.	Nombre de personnes formées, nombre de formations dispensées
Mutualisation de formations à destination de l'ensemble des agents des Communes de Dijon Métropole.	Nombre de personnes formées, nombre de formations dispensées

UNION DEPARTEMENTALE DES CENTRES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (21)

ENGAGEMENTS	INDICATEURS
Informations/communication/données statistiques	
Diffuser les brochures et affiches d'information et de prévention aux CCAS de Côte-d'Or pour les lieux d'accueil	Nombre de brochures et affiches distribuées
Proposer des temps d'information sur le sujet aux CCAS (élus et agents)	Nombre de réunions organisées et nombre de personnes touchées par l'information
Participer et communiquer sur les événements et publications sur le sujet pour les CCAS	Présence d'un représentant de l'UDCCAS21 aux différentes réunions organisées par l'Etat et les acteurs locaux
Accompagnement des victimes	
Accueillir, informer, orienter les victimes de violences	Actions réalisées dans ce cadre
Accompagnement des auteurs	
Accueillir, informer, orienter les auteurs	Actions réalisées dans ce cadre
Participer et communiquer sur les événements et publications sur le sujet pour les CCAS	Présence d'un représentant de l'UDCCAS21 aux différentes réunions organisées par l'État et les acteurs locaux
Formation des personnels	
Organisation de temps de formation à destination des élus et agents des CCAS	Nombre de réunions organisées et de personnes participants aux formations
Soutien aux initiatives locales et départementales	
Organiser des temps de présentation ou la diffusion de supports de présentation aux CCAS	Nombre de présentations et diffusions réalisées

VILLE DE DIJON ET CCAS DIJON

ENGAGEMENTS	INDICATEURS
Informations/communication/données statistiques	
Réaliser un guide local	Nombre d'exemplaires distribués + version PDF accessible sur le site internet de la Ville
Réaliser un diagnostic local avec les partenaires	Nombre de réunions
Réunir un comité technique dédié pour expérimenter	Nombre de réunions Nombre de personnes présentes
Mettre en place un Observatoire local en s'appuyant sur l'observatoire du Conseil Départemental 2025	Nombre d'actions engagées
Collecter annuellement des données et devenir une source d'information pour la réalisation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.	Tableau de bord et suivi statistiques
Accompagnement des victimes	
Prévenir et lutter contre le harcèlement de rue Mise en place du dispositif Angela dans les commerces dijonnais	Nombre de commerces, établissements participants
Accompagnement des auteurs	
Mieux prendre en charge les auteurs, groupe thématique sur ce sujet	Nombre de réunions Mobilisation des partenaires
Accompagnement des enfants	
Prévenir la récurrence en s'adressant au public 18-25 ans Prise en charge des enfants co-victimes	Nombre d'actions de sensibilisation menées Formation dédiée à destination des professionnels
Actions de prévention	
Sensibiliser les plus jeunes à l'égalité filles/garçons et aux violences de genre	Mobilisation des services municipaux Disponibilité des associations accompagnatrices Nombre de séances menées
Développer la prévention dans le second degré sur la thématique du consentement et des violences sexistes et sexuelles	Mobilisation des services municipaux Disponibilité des associations accompagnatrices Nombre de séances menées
Renforcement des IETS menés par le CIDFF, travaux avec le CME et intégration d'un axe sur le cyber harcèlement et le harcèlement scolaire (liés aux violences de genre) dans les sensibilisations proposés aux écoles et dans nos actions de soutien à la parentalité (Génération Dijon)	Mobilisation des services municipaux Disponibilité des associations accompagnatrices Nombre de séances menées
Actions de communication	
Sensibiliser les habitants et faire connaître les dispositifs d'aides existants	Nombre de guide distribué / nombre de site
Mise à disposition du guide local de prévention	Nombre d'évènements et d'actions réalisés

contre les VIF avec volonté de le rendre accessible aux femmes en situation de handicap ?	
Organisation et coordination d'événements municipaux de sensibilisation du grand public : • 25 novembre 2025 • Mois de l'Egalité 2026	Nombre d'évènements et d'actions réalisés
Formation des personnels	
Former les agents municipaux en contact avec les femmes victimes de violences et leurs enfants	Nombre de formations dispensées Nombre d'agents formés
Sensibilisation / Formation des nouveaux policiers municipaux, des agents du CCAS et des élus de la majorité (en lien avec la MPF ?)	Nombre de formations dispensées Nombre d'agents formés Nombre d'élus formés
Soutien aux associations	
Affirmer/ confirmer le soutien de la Ville aux structure locales (associations, ...) Financement du fonctionnement ou de projets Soutien financier Maison des Femmes 21 Soutien actions de prévention MPF sur les communes de la métropole Développer les permanences locales d'accompagnement et de soutien, accessibles aux personnes handicapées Veiller à ce que nos permanences soient accessibles aux personnes en situation de handicap (mobilité réduite, nécessité d'accueil en langue des signes française, etc.)	Nombre d'associations soutenues Nombre de permanences accessibles
Engagements au titre du PND – Expérimentation	Tiers détecteur par la référente Police municipale et la coordination CLPSD

VILLE DE CHENÔVE ET CCAS DE CHENÔVE

ENGAGEMENTS	INDICATEURS
Informations/communication/données statistiques	
Renouvellement des outils de communication flyers et plaquettes mis à disposition dans différents lieux d'accueil. Actualisation des lieux et des plaquettes et flyers avec les différentes associations.	Nombres de documents diffusés, Nombre de lieux identifiés.
Accompagnement des victimes	
Renforcer le rôle du policier municipal référent (formation) afin qu'il soit associé au temps d'échanges avec les institutions et associations spécialisées, Maintien des permanences SOLIDARITE FEMMES, CIDFF 21, France Victimes Réflexion et mise œuvre d'un second logement d'urgence	Nombres de personnes réalisées par chacune des structures, nombre de personnes accueillies habitant de Chenôve. Ouverture prévue d'ici fin 2025.
Accompagnement des auteurs	
Réflexion sur l'organisation, à titre expérimental, d'une permanence du service ALTHEA de l'ADEFO au sein de la Maison du Droit et de la Justice.	Concrétisation de la permanence, nombre de permanences assurées et nombre de personnes reçues.
Formation des personnels	
Organisation de journées de formations pour les personnels de la ville et CCAS, ainsi qu'aux élus. Sensibilisation du grand public par d'interventions spécialisées (à travailler avec le droit des femmes). Réflexion pour organiser une seconde journée professionnelle (thématique à définir), dans la continuité de la journée du 30 novembre 2021.	Nombre de sessions de formations, nombre de personnes touchées. Nombre d'actions et de personnes sensibilisées.
Soutien aux associations	
Maintien des subventions actuelles, malgré un contexte budgétaire contraint. Maintien de la subvention au service ALTHEA de l'ADEFO par le CCAS	
Engagements au titre du PND – Expérimentation	Le CCAS est : - Tiers détecteur - Evalueur accompagnateur

VILLE DE LONGVIC

ENGAGEMENTS	INDICATEURS
Informations/communication/données statistiques	
Diffuser les plaquettes d'informations	Nombre de plaquettes et affiches diffusées
Accompagnement des victimes	
Accueil information et orientation des personnes en situation de violences conjugales	Nombre de personnes reçues Nombre d'entretiens individuels
Accueil mensuel au centre social municipal La Ruche d'une psychologue de SF 21	Nombre de personnes reçues
Accueil hebdomadaire au centre social municipal La Ruche de la permanence CIDFF 21	Nombre de personnes reçues
Accueil mensuel d'une permanence avocats	Nombre de personnes reçues
Accueil hebdomadaire d'une permanence CAF	Nombre de personnes reçues
Accompagnement des auteurs	
Soutenir l'association ADEFO service ALTHEA	Subvention ALTHEA
Accompagnement des enfants	
Prise en charge des situations	Nombre d'enfants orientés et accompagnés par le PRE ; Nombre de RTIP,
Formation des personnels	
Suivi des formations dédiées	Nombre de personnels formés au titre du PND
Soutien aux associations	
Soutenir le fonctionnement /projet des associations	Subvention CIDFF, SF21
Engagements au titre du PND – Expérimentation	
	Tiers détecteur Évaluateur/accompagnateur pour les +64 ans:

VILLE DE TALANT ET CCAS DE TALANT

ENGAGEMENTS	INDICATEURS
Informations/communication/données statistiques	
Commissions Locales de Sécurité	Nombre de synthèses
Accompagnement des victimes	
Accueil information et orientation des personnes en situation de violences conjugales et intervention des TS du CCAS et de la Ville de Talant dans l'accompagnement des victimes de violences	Nombre de situations traitées
Accueil mensuel des permanences SF 21	Nombre de personnes reçues
Accueil mensuel des permanences CIDFF21	Nombre de personnes reçues
Accueil mensuel permanence avocats	Nombre de personnes reçues
Accueil bi-hebdomadaire de la permanence TS de la CAF	Nombre de personnes reçues
Aide au relogement des victimes	Nombre de personnes reçues
Coordination technique pour la mise en place de parcours et des prises en charge des victimes avec les partenaires du territoire + PND	Nombre de situations traitées
Accompagnement des auteurs	
Accueil information et orientation des auteurs de violences conjugales	Nombre de personnes reçues
Actions de communication	
Diffusion des supports au public	Non quantifiable
Formation des personnels	
Formations PDN	Nombre d'agents formés
Soutien aux associations	
Financement ALTHEA	Montant des subventions accordées
Financement VIV	
Financement CIDFF 21	
Financement SF 21	
Engagements au titre du PND – Expérimentation	- Tiers détecteur, TS Ville et CCAS, agent d'accueil PM - Évaluateur accompagnement : pour les personnes seules et + de 65 ans, - Référent sectoriel TS Ville et CCAS

VILLE DE QUETIGNY

ENGAGEMENTS	INDICATEURS
Informations/communication/données statistiques	
Mise à disposition de plaquettes d'information des associations	Dans tous les services d'accueil du public. Distribuées sur toutes les manifestations de lutte contre les VIF
Accompagnement des victimes	
Accueil, information, orientation et suivi des personnes victimes de violences intrafamiliales.	Nombre de situations
Coordination du partenariat local pour harmoniser et permettre une réactivité dans la prise en charge de la personne victime (CLSPD)	Nombre de CLSPD et suivi de comité opérationnel
Coordination de la cellule ressource en santé mentale qui permet un partenariat de proximité avec le CMP et le CLSM pour trouver une solution pour un suivi psychologique à la personne victime	Nombre de CLSM et suivi de comité opérationnel
Opération tranquillité famille	Nombre de suivis
Accompagnement des enfants	
Lien avec ESCO et service enfance jeunesse	Nombre de mises en lien
Actions de prévention	
Renouvellement des actions de prévention auprès des enfants, des adolescents des seniors.	Nombre de participants
Organisation de café-débat et ciné-débat	Nombre de débat + Nombre participants
Opérations coordonnées de sensibilisation sur la voie publique et dans les transports en commun	Nombre d'opérations
Actions de communication :	
Numéro hors-série : le mag Violences	Nombre
Communication systématique dans le magazine de la ville des numéros associatifs	Nombre d'articles et de magazines édités
Articles dédiés à la lutte contre les violences faites aux femmes sur le magazine ainsi que sur les réseaux sociaux	Nombre de publications
Page dédiée dans le guide de la tranquillité	Nombre de guides édités
Formation des personnels	
Formation des personnels municipaux chargés d'accueil	Nombre de personnels formés
Organisation d'échanges municipaux inter-services	Nombre de temps d'échanges
Mise à disposition du CIDFF de locaux pour leur siège et leurs permanences	Bilan avec l'association et nombre de bénéficiaires
Tenue de permanences mensuelles à Château service de l'association SF 21	Bilan avec l'association et nombre de bénéficiaires

Subventionnement annuel de l'association France Victimes 21 et solidarité femme	Bilan avec l'association et nombre de bénéficiaires
Accueil mensuel d'une permanence d'avocats	Bilan avec l'association et nombre de bénéficiaires
Mise à disposition de logement vacant de la ville pour des associations de défenses des victimes de violences intra familiales	Bilan avec l'association et nombre de bénéficiaires
Engagements au titre du PND – Expérimentation	Tiers détecteur, Évaluateur accompagnateur

LES ENGAGEMENTS DES ORGANISMES SOCIAUX ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Agence Régionale de Santé (ARS)
Caisse d'Allocations Familiales 21 (CAF)
Caisse primaire d'assurance maladie de la Côte-d'Or (CPAM 21)
Centre Hospitalier Universitaire de Dijon - SRAU (CHU) –UMJ et IML- Maison des femmes Santé 21
France Travail – Direction territoriale de Côte-d'Or
Hospices civils de Beaune
Mutualité sociale agricole

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS)

ENGAGEMENTS	INDICATEURS
Accompagnement des victimes	
Mise en œuvre et suivi du déploiement de la Maison des Femmes/santé	Nombre de femmes prises en charge à la Maison des Femmes/Santé
Accompagnement des enfants	
Convention entre l'UAPED et la Maison des Femmes/santé	Signature de la convention
Actions de prévention	
Actions de prévention mises en place par les CPTS, les MSP (à destination du grand public ou pour un public ciblé)	Nombre d'actions réalisées
Actions de communication	
Actions et/ou sessions d'informations, sensibilisation mises en place par les CPTS et par les CLS (à destination du grand public, des professionnels de santé ou des salariés/adhérents ou pour un public ciblé)	Nombre d'action et/ou sessions réalisées
Formation des personnels	
Actions mises en place par les CPTS, les MSP (à destination de leurs salariés)	Nombre d'actions réalisées
Soutien aux initiatives locales et départementales	
Fiches Contrats locaux de santé (CLS) dédiées au sujet des violences faites aux femmes	Nombre de fiches CLS dédiées au sujet des violences faites aux femmes
Engagements au titre du PND – Expérimentation	
	Diffuser l'information aux professionnels de santé

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES 21 (CAF)

ENGAGEMENTS	INDICATEURS
Informations/communication/données statistiques	
La CAF 21 peut mettre à disposition des partenaires des données statistiques et proposer un accompagnement à leur analyse via son observatoire stratégique et social. La CAF 21 peut valoriser l'action de réseau grâce à des canaux de communication adaptés : campagnes nationales, article sur les newsletters...	Données allocataires fournies Nombre de campagnes de communication déployées
Formation et information des acteurs	
Mobilisation des professionnels intervenant dans le champ de la parentalité et des situations de vulnérabilité : Contribution et appui aux réseaux prenant en charge les victimes et les auteurs de violences conjugales et intrafamiliales ; Implication dans les formations de SF 21 Intervention sur les dispositifs Caf auprès des partenaires Relais.	- Orientations sur des services partenaires et interventions spécifiques sur les allocataires concernés - Implication réalisée dans les dispositifs proposés
Accompagnement des victimes et des auteurs	
Soutien financier et technique, aux associations œuvrant dans le champ de la violence conjugale.	Poursuite de l'accompagnement technique et financier des associations (dans la limite des enveloppes disponibles)
Offres de services en travail social sur les situations de ruptures familiales.	Nombre d'interventions sociales
Une aide financière individuelle d'urgence pour les femmes victimes de violence avec ou sans enfants est mise en place.	Nombre d'aides versées
Déploiement du parcours séparation avec item violences conjugales	Nombre de parcours accompagnés
Actions de prévention	
Information des familles sur les dispositifs existants et à la mobilisation des droits sociaux.	- Nombre d'interventions - Nombre de personnes informées - Nombre de Rendez-vous des droits
Soutien aux initiatives locales et départementales	
Appui technique et éventuellement financier aux actions départementales (dans la limite des enveloppes disponibles)	
Engagements au titre du PND	Tiers détecteur Évaluateur accompagnateur Référént sectoriel

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA CÔTE-D'OR (CPAM 21)

ENGAGEMENTS	INDICATEURS
Actions de prévention	
Les agents formés sur la période se feront le relais des dispositifs existants et orienteront les publics identifiés en accueil via l'intégration le repérage des situations en phase d'accueil	Nombre de personnes formées
Labélisation à venir Angela de l'accueil	Date de mise en œuvre
Actions de communication	
Les accueils relayeront les campagnes de sensibilisation sur le sujet via les supports fournis	Nombre de campagne relayées et affichés en accueil
Formation des personnels	
Formation progressive des agents d'accueil CPAM à la détection et à l'orientation des victimes de violences.	Nombre de collaborateurs CPAM sensibilisés
Initier une sensibilisation aux managers pour identifier et orienter les situations internes	Nombre de managers CPAM sensibilisés
Soutien aux associations	
Participation aux forums et actions des associations pour sécuriser l'accès aux droits	Nombre d'interventions
Subvention possible dans le cadre des budgets ASS dédiés aux associations du département sous réserve de présentation de projet dans le cadre de l'appel et d'un accord conseil	Nombre d'associations financées
La CPAM met à disposition des personnels des formations gratuites sur les thématiques du droit en santé : https://solidarite.ameli-cpam21.fr/index.php/formation	Nombre de collaborateurs des associations participants (notamment SF 21)
Soutien aux initiatives locales et départementales	
La CPAM sera le relai des opérations de communication des événements relatifs aux violences intra familiale.	La CPAM sera le relai des opérations de communication des événements relatifs aux violences intra familiale.
Contribution aux travaux de la maison des femmes	Participation aux instances de pilotage
Engagements au titre du PND	Référent sectoriel

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE DIJON

ENGAGEMENTS	INDICATEURS
Informations/communication/données statistiques	
Identifier avec leur accord les patients victimes de « violences conjugales »	Nombre de patients orientés vers la médecine légale, l'assistante sociale de la maternité/SF de coordination médico-psycho-sociale, la MDFS21
Accompagnement des victimes	
Accueil 24h/24h	Oui/Non
Prise en charge spécialisée. Urgences obstétricales et adultes. Procédure type. • Prise en charge immédiate et adaptée en matière de soin en fonction de l'état de nécessité de la victime • Proposer un contact avec un travailleur social du service social des urgences de manière systématique de façon immédiat ou en différé durant la nuit et les WE • Prise en charge commune avec l'urgentiste ou la sage-femme formés aux violences conjugales, l'assistant de service social et/ou la psychologue des urgences en journée	• Oui/Non • Nombre de propositions tracées dans le dossier/nombre de patients ayant exprimés être victimes de violences conjugales • Évaluation de l'organisation
Rédaction d'un certificat médical	Oui/Non
Examen des victimes de violence conjugale par la médecine légale	Nombre de consultations
Recueillir les données nécessaires à l'évaluation qualitative et quantitative du dispositif MDFS 21, et notamment à l'identification des files actives prises en charge et de l'activité spécifique réalisée.	File active de patientes, Nombre de nouvelles patientes par an Nombre d'actes/ séances/ accompagnements par les professionnels dont les patientes ont bénéficié au global. Nombre d'HJ, de consultations, Nombre de Réunions de Synthèse Pluri-professionnelles par an et nombre de cas discutés.
Recueillir la satisfaction des patientes prises en charge à la MDFS 21	Nombre de questionnaires de satisfaction renseignés
Accompagnement des auteurs	
Examen psychiatrique des auteurs sur demande judiciaire	Nombre de consultations
Accompagnements des professionnels	
Avis téléphoniques auprès de professionnels du CHU et professionnels de ville.	Nombre de personnes renseignées
Sensibiliser les professionnels du CHU aux violences	Nombre d'heures de sensibilisation dispensées Nombre de professionnels sensibilisés

conjugales via le réseau interne	
Formations auprès des étudiants en médecine, soins Infirmiers, puériculture, maïeutique ; cours délivrés dans le cadre de leur formation initiale.	Nombre d'heures de formation dispensées Nombre de personnes formées
Formations auprès des médecins généralistes cours délivrés dans le cadre de la formation continue.	Nombre d'heures de formation dispensées Nombre de personnes formées
Formations auprès des policiers/gendarmes	Nombre d'heures de formation dispensées Nombre de personnes formées
Participation aux forums et actions des associations (tables rondes)	Nombre d'interventions
Organisation de réunions en collaboration avec les associations, Dijon Métropole et le Département.	Nombre de réunions par an et nombre de participants par réunion.
Communication sur le parcours violence conjugale de la MDFS21	
Répondre à l'objectif de couverture territoriale des besoins des femmes, au-delà de la seule zone d'attractivité « naturelle » du CHU Dijon Bourgogne, via une communication sur l'ouverture de la MDFS 21, ainsi que sur ses modalités d'adressage, auprès de tous les acteurs de santé du département de la Côte-d'Or.	Nombre de communications quel que soit le vecteur.
Sensibiliser les professionnels sur l'existence de ce dispositif expérimental.	Nombre de professionnels sensibilisés

Engagements au titre du PND	Tiers détecteur Référént sectoriel
------------------------------------	---------------------------------------

FRANCE TRAVAIL – DIRECTION TERRITORIALE DE CÔTE-D'OR

ENGAGEMENTS	INDICATEURS
Informations/communication/données statistiques	
Suivi des données	*Nombre d'inscriptions à France Travail et nombre de victimes déjà inscrites *Typologie des victimes : Age / QPV / Bassin d'emploi de résidence / BRSA / DEBOE
Accompagnement des victimes	
	*Nombre d'accompagnements démarrés par France Travail et par les autres membres du Réseau Pour l'Emploi (Cap emploi, Mission Locale et CD) *Volets traités pour les accompagnements pris en charge par France Travail : Indemnisation/Formation/Emploi/Création d'entreprise

Engagements au titre du PND – Expérimentation	Tiers détecteur Réfèrent sectoriel
--	---------------------------------------

HOSPICES CIVILS DE BEAUNE

ENGAGEMENTS	INDICATEURS
Informations/communication/données statistiques	
Données statistiques suivies	Nombre de victimes pris en charge
Accompagnement des victimes	
Prise en charge psycho-socio- médicale 24H/24 au service des urgences ou en GO avec application d'un protocole spécifique : - Établissement d'un Certificat médical - Information sur les possibilités de dépôt de plainte - Orientation vers le service social hospitalier : Accompagnement dans les démarches (justice, social, hébergement) - Orientation vers un soutien psychologique	Nombre de victimes pris en charge
Accompagnement des auteurs	
Orientation vers les partenaires extérieurs (ALTHEA, service social)	Nombre d'auteurs orientés
Accompagnement des enfants	
Prise en charge des enfants dans le contexte des violences conjugales	Nombre d'enfant pris en charge
Actions de prévention	
Tenue annuelle d'un Stand dans le hall du Centre Hospitalier pour la journée internationale des violences faites aux femmes le 25 novembre (animé par un groupe pluridisciplinaire)	Tenue effective et Nombre de passages
Actions de communication	
Diffusion d'une plaquette d'informations « Violences intrafamiliales, oser en parler » Affichage grand public dans les salles d'attente (affiche des associations ou affiche des campagnes nationales)	Nombre de plaquettes information « violences conjugales, oser en parler » éditées
Formation des personnels	
Suivi de formations dédiées	Nombre de personnels formés
Soutien aux initiatives locales et départementales	
Participation aux actions mises en matière d'informations autour des violences conjugales	Participation effective
Engagements au titre du PND – Expérimentation	
	Tiers détecteur Réfèrent sectoriel

LES ENGAGEMENTS DES PERSONNES QUALIFIÉES

Conseil de l'ordre des avocats
Conseil de l'ordre des médecins de Côte-d'Or

CONSEIL DE L'ORDRE DES MÉDECINS DE CÔTE-D'OR

ENGAGEMENTS	INDICATEURS
Informations/communication/données statistiques	
Poursuite des actions de communication, régulières sur le sujet selon actualité	Nombre de communications
Actions de communication	
Mise à disposition de notre canal de communication aux médecins-associations-MSP-CPTS pour transmettre les informations utiles	Nombre de diffusion par le canal
Projet de construction d'une réunion commune avec les avocats pour l'information des médecins autour des certificats, signalements	Mise en place de la réunion
Soutien aux associations	
Poursuite de l'engagement du CDOM 21 sur demande selon les besoins	Nombre d'actions réalisées dans ce cadre
Soutien aux initiatives locales et départementales	
Collaboration avec le Département (aide sociale à l'enfance)	Nombre d'actions réalisées dans ce cadre

Engagements au titre du PND – Expérimentation	Diffuser l'information aux professionnels de santé
--	--

CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS

ENGAGEMENTS	INDICATEURS
Informations/communication/données statistiques	
Assurer la permanence téléphonique dédiée aux victimes de violences conjugales : Permanence Ordonnance de Protection : 06.73.92.17.30	Maintien de la permanence
Accompagnement des victimes	
Accompagner les victimes en amont et pendant la procédure et assurer le lien avec France Victimes 21	Non quantifiable
Assurer, pour les victimes, une information juridique d'urgence gratuite	Non quantifiable
Accompagner les victimes de violences conjugales dans le cadre des procédures judiciaires les concernant	Non quantifiable
Accompagnement des auteurs	
Accompagnement des auteurs en amont et pendant la procédure	Non quantifiable
Formation des acteurs	
Assurer, pour les avocats volontaires, des formations spécifiques en matière de violences conjugales	Proposer des formations
Soutien aux initiatives locales et départementales	
Assurer des consultations gratuites	Proposer ces consultations
Engagements au titre du PND – Expérimentation	
	Diffuser l'information aux professionnels

LES ENGAGEMENTS DES ASSOCIATIONS

Solidarité Femmes 21 (SF 21)
Association Dijonnaise d'Entraide des Familles Ouvrières (ADEFO) et 115
ADEFO – Service Alternative Thérapeutique à la violence conjugale et familiale (ALTHEA)
Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles 21 (CIDFF 21)
France Victimes 21
Solidarité Dignité Accompagnements Travail (SDAT)
SEDAP

SOLIDARITÉ FEMMES 21 (SF 21)

ENGAGEMENTS	INDICATEURS
Informations/communication/données statistiques	
Suivi fréquentation	Nouvelles demandes nombre/accueil de jour/ permanences et RV
Accompagnement des victimes	
Accompagnement Psy : nombre de femmes et nombre de RV en individuel et en groupe	Nombre de femmes et nombre de RV
Autres activités (soutien à la parentalité, jeux de reg'art etc...): idem	Nombre de femmes et nombre de RV
Accompagnement TS : nombre de femmes et nombre de RV	Nombre de femmes et nombre de RV
Hébergement	Nombre de femmes et nombre de RV
Accompagnement des enfants	
Accompagnement des enfants hébergés par SF21	nombre d'enfants et de RV
Activités proposées aux enfants	nombre d'enfants par activité
Actions de prévention	
Interventions auprès des jeunes scolaires	Nombre d'actions réalisées et nombre de jeunes concernés par ces actions
Actions de formation	
Modules de formation du catalogue de formations de l'association	Nombre d'agents de l'Etat formés Nombre d'agents du CD21 formés Nombre d'agents de la CAF formés
Engagements au titre du PND- Expérimentation	Tiers détecteur / Référent sectoriel

ASSOCIATION DIJONNAISE D'ENTRAIDE DES FAMILLES OUVRIÈRES (ADEFO) ET 115

ENGAGEMENTS	INDICATEURS
Informations/communication/données statistiques	
Assurer une remontée statistique annuelle relative au nombre de ménages (victimes) hébergés suite à un contexte de violence conjugale, familiale sur les 3 territoires que couvre l'hébergement d'urgence de l'ADEFO : Val de Saône, Haute Côte-d'Or et Agglomération dijonnaise	Rapport d'activité du service hébergement urgence familles de l'ADEFO
Accompagnement des victimes	
Hébergement d'urgence possible via le 115 24H sur 24H afin de mettre à l'abri tout ménage victime de violence conjugale et ou familiale (inconditionnalité de l'accueil)	- Proportion du nombre de ménages accueillis ayant bénéficié d'un accompagnement SF 21 - Proportion des ménages sortants vers une solution adaptée (logement, résidence sociale, CHRS, ...autres) - Durée de l'hébergement d'urgence - Composition du ménage (enfants) - Nombre de femmes bénéficiant des hébergements de transitions et durée de l'accompagnement
Installation des femmes sur hébergements sécurisés : 60 places fléchées dont 53 Agglomération dijonnaise, 4 Val de Saône et 3 Haute Côte-d'Or	
Évaluation sociale et dans toutes ses dimensions de la situation (accès aux droits, relais parentalité, emploi, autonomie, lien avec les partenaires existants et spécifiques ...) en vue d'élaborer un parcours logement / hébergement post hébergement d'urgence, adapté.	
Permettre un relais de l'accompagnement suite à l'hébergement avec l'Association SF 21 afin d'optimiser la prise en charge (maintien de la convention relative à des permanences de psychologues cliniciennes, accompagnement spécifique justice).	
Ouverture en 2025 de 14 logements de transitions sécurisés destiné à l'accueil spécifique de femmes victimes de violences (avec ou sans enfants) afin de fluidifier les places d'Hébergement d'urgence et d'accompagner les femmes dans l'attente de leur relogement	
Maintien de l'hébergement d'urgence jusqu'à l'effectivité du parcours logement /hébergement envisagé	
Accompagnement des auteurs	
Convention existante permettant sur l'établissement spécifique à l'hébergement d'urgence de personnes seules. CHRS Sadi	Nombre de personnes accueillies et profils (rapport activité du CHRS Sadi CARNOT)

CARNOT d'accueillir 24 h / 24H les auteurs évincés du domicile conjugal. Un relais est fait avec le SPIP contrôle judiciaire pour la mise en place d'un accompagnement social et d'un lien avec l'association ALTHEA	
Actions de Prévention	
Formation et sensibilisation du personnel à la problématique et à la prise en charge de ce public spécifique	Nombre de salariés formés par année
Soutien aux initiatives locales et départementales	
Participation aux initiatives ciblées et adaptées à l'activité hébergement d'urgence	
Engagements au titre du PND – Expérimentation	Tiers détecteur Réfèrent sectoriel Évaluateur accompagnateur pour les FVV sans titre.

ASSOCIATION DIJONNAISE D'ENTRAIDE DES FAMILLES OUVRIÈRES (ADEFO) –SERVICE ALTHEA

ENGAGEMENTS	INDICATEURS
Informations/communication/données statistiques	
Visibilité des supports : plaquette, affiche, page internet...	Nombre de diffusions
Valorisation du rapport d'activité	Nombre de diffusions
Accompagnement des auteurs	
Accueil, écoute et accompagnement des personnes responsables de violences conjugales/familiales. Permanences téléphoniques.	Données statistiques de l'activité et des différentes actions déployées Maintien des actions en cours (sous réserve de financements suffisants, -24000€ en 2025)
Entretiens à caractère d'urgence. Entretiens individuels dans le cadre d'un rappel à la Loi Stages de responsabilisation. Groupes thérapeutiques de paroles. Althéa est signataire de la convention d'éviction des conjoints violents. Althéa est signataire d'une convention avec le SPIP et l'USP du CHS La Chartreuse (intervention de 2 psychologues auprès d'un groupe de détenus à la Maison d'Arrêt de Dijon).	Enregistrement et statistiques de ces dispositifs Maintien des actions en cours (sous réserve de financements suffisants, -24000€ en 2025)
Création de 2 places d'hébergement dédiées en avril 2023 en résidence sociale	Nombre de personne hébergées Durée du séjour
Actions de prévention	
Coopération avec les partenaires de terrain, Interventions dans les actions de formation de Police/Gendarmerie. Interventions auprès des professionnels du secteur social et médicosocial. Création de permanences décentralisées à Montbard, Auxonne et Beaune.	
Accompagnement des enfants	
Pas d'intervention directe mais action spécifique liées à la parentalité annuelle	Nombre d'actions
Actions de communication	
Organisation et/ou participation annuelle à des événements ayant pour thématique les violences conjugales	Nombre d'actions
Formation des personnels	
Proposition d'un programme de formation par l'intermédiaire de la FAS en 2026	Nombre d'actions de sensibilisation

Soutien aux associations	
Permanences avancées dans les locaux de partenaires associatifs et d'intervention en appui auprès des équipes	Nombre de permanences

CENTRE D'INFORMATIONS SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES 21 (CIDFF 21)

ENGAGEMENTS	INDICATEURS
Informations/communication/données statistiques	
Produire des plaquettes et les diffuser. Informer individuellement ou sensibiliser collectivement	Nombre de plaquettes diffusées. Nombre de personnes informées, Nombre de demandes, Nombre d'interventions
Accompagnement des victimes	
Écouter et délivrer de l'information juridique	Nombre de personnes informées, notamment quand situation de violence
Actions de prévention	
Sensibiliser le public scolaire sur les violences et l'égalité femmes/hommes	Nombre d'interventions et nombre d'élèves
Actions de communication	
Diffusion des outils de communication relatifs aux violences proposés par le CIDFF ou la FNCIDFF	Nombre d'outils diffusés
Soutien aux initiatives locales et départementales	
Organisation et participation à des conférences, journées d'étude, Ciné-débats...	Nombre d'événements, nombre de participants
Engagements au titre du PND – Expérimentation	Tiers détecteur Réfèrent sectoriel

FRANCE VICTIMES 21

ENGAGEMENTS	INDICATEURS
Informations/communication/données statistiques	
Accueil des victimes	Éléments statistiques à disposition : majeurs et mineurs à tous les stades de la procédure : avant et après dépôt de plainte et après audience.
	Participation aux COPIL TGD
Accompagnement des victimes	
Évaluation pour orientations éventuelles	Évaluations à l'attention du parquet et des magistrats
Remise des TGD et procédure administrative ad hoc	Statistiques : nombre de victimes prises en charge et suivies
Réception des fichiers et stocks en lieu sécurisé	Nombre de fichiers
Suivi des victimes	Statistiques : nombre de victimes suivies
Convention éviction du conjoint	Statistiques : nombre de victimes prises en charge
Protocole Bracelet anti-rapprochement (BAR)	Statistiques : nombre de victimes prises en charge
Actions de prévention	
Participation à des actions de formations et de sensibilisation sur demande	En 2024 : 3 actions.
Formation des personnels	<u>Plusieurs formations sur divers thèmes dont 8 principales</u> : Droits de l'enfant ; justice restaurative ; animation de médiations restauratives ; psycho traumatismes ; l'expertise amiable et l'expertise judiciaire ; formation EVVI ; formation CAF ; les mineurs victimes
Soutien aux initiatives locales et départementales	Oui, selon sollicitations à participation
Engagements au titre du PND – Expérimentation	
	Tiers détecteur Référent sectoriel

SOLIDARITE DIGNITÉ ACCOMPAGNEMENTS TRAVAIL (SDAT)

ENGAGEMENTS	INDICATEURS
Informations/communication/données statistiques	
Assurer une remontée statistique annuelle relative au nombre de ménages (victimes) hébergés suite à un contexte de violence conjugale, familiale sur le territoire du Sud Côte-d'Or	Rapport d'activité du service Urgence/ veille sociale de la SDAT pour le territoire du Sud Côte-d'Or
Accompagnement des victimes	
- Accueillir la situation par le biais d'un entretien d'évaluation avec un travailleur social référent de la situation, - Proposer un hébergement d'urgence via le 115 sous réserve des places disponibles sur le Sud Côte-d'Or. - Réorienter sur le territoire dijonnais en cas d'impossibilités de prise en charge ; - Établir une évaluation sociale globale étayée de la situation; - Mettre à l'abri et accompagner la situation vers une solution d'hébergement ou de logement pérenne. - Faire le relai avec les différents opérateurs locaux et les services de droit commun; - Permettre à la personne prise en charge de rencontrer SF 21 (permanences mises en place dans les locaux de la SDAT)	- Nombre des ménages concernés. - Composition des ménages et caractéristiques - Durée de la prise en charge en urgence. - Typologies des sorties après une prise en charge en hébergement d'urgence.
Accompagnement des auteurs	
Mise en œuvre de la convention éviction signée par la SDAT pour les auteurs de violence avec mobilisation des acteurs en jeu.	Bilan d'évaluation de la convention éviction. Nombre d'auteurs évincés.
Accompagnement des enfants	
Relai et travail en réseau avec les acteurs locaux compétents dans le champ de l'enfance et de la petite-enfance	Valorisation du partenariat spécifique Nombre et âge des enfants concernés
Formation des personnels	
Mobilisation et sensibilisation des équipes éducatives autour de cette problématique par le biais des actions de formation proposées	Nombre de salariés sensibilisés et formés : - Désignation d'un référent au sein de l'équipe de la SDAT de Beaune
Soutien aux associations	

La SDAT se rend disponible pour apporter son expertise sur les situations en rupture d'hébergement ou en risque de l'être auprès de tous les opérateurs locaux afin d'anticiper le plus possible.	
Engagements au titre du PND – Expérimentation	Tiers détecteur Réfèrent sectoriel Évaluateur accompagnateur pour les FVV sans titre.

SEDAP

ENGAGEMENTS	INDICATEURS
Informations/communication/données statistiques	
Le CJSE (Contrôle Judiciaire Socio-Educatif) de la SEDAP fournira des statistiques sur le nombre d’auteurs de violences familiales et conjugales dans le cadre de ses suivis	Nombre d’auteurs
Accompagnement des victimes	
La SEDAP offre des prestations d’accompagnement en addictologie au sein de ses CSAPA et du CAARUD auprès de toute personne souffrant d’une problématique d’addictions avec ou sans substances, elle prend également en charge les personnes de l’entourage. Elle pourra être sollicitée afin de proposer un premier RDV aux victimes concernées.	Nombre de victimes connues inscrites dans un parcours de soin en addictologie
Accompagnement des auteurs	
Le CJSE accompagne dans le cadre de ses missions d’enquête et de contrôle (CJ VIF, ESR, EP) des auteurs de violences et peut orienter à ce titre les auteurs vers les partenaires locaux	Nombre d’auteurs CJ VIF Nombre d’auteurs ESR Nombre d’auteurs EP
Dans le cadre d’éviction du conjoint violent, la SEDAP est signataire d’un protocole stipulant la sollicitation du 115 et des services de l’Adefo (Althéa et Sadi Carnot) pour prise en charge des auteurs par le CPCA et pour l’hébergement.	Nombre d’évictions réalisées Nombre de sollicitations Althéa Nombre de sollicitations 115 pour solution d’hébergement
Les autres services d’accompagnement médico-sociaux (CSAPA et CAARUD) accompagnent également des auteurs de violences présentant une problématique d’addictions.	Nombre d’auteurs connus inscrits dans un parcours de soin en addictologie (CSAPA)
Soutien aux associations	
La SEDAP peut proposer des actions de formation en addictologie (certification Qualiopi) aux différents professionnels concernés par le protocole, intégrant à la fois une connaissance de base sur les addictions mais aussi les comportements et outils à utiliser pour une prise en charge adaptée.	Nombre de personnes formées
Engagements au titre du PND – Expérimentation	Tiers détecteur Réfèrent sectoriel en addictologie

SIGNATAIRES DU PROTOCOLE

